

Montzichez Albanne



N° 15 *Décembre 2015*
BULLETIN MUNICIPAL



Des rives aux cîêtes

LES ÉLÈVES DE NOTRE COMMUNE

MATERNELLE ET PRIMAIRE ANNÉE 2015/2016



1. Carla NICOLETTI
2. Nina RICARD
3. Ninon VIARD
4. Milicent GUEDON
5. Noah RICARD
6. Zian LELEUX

7. Dany CLARO MELO FELIX
DE OLIVEIRA
8. Gabriel CHEVALLIER
9. Mélina ARNAUD
10. Jordan GUIGUES
11. Manon PASQUIER

12. Chloé DUVAL
13. Rosie DONAZZOLO
14. Ida DONAZZOLO
15. Madeline CHEVALLIER
16. Everley DROUCHE
17. Gaëtan DONAZZOLO

18. Romane DUVAL
19. Medi SAOU
20. Eliot JULLIARD
21. Enzo DAMIANO
22. Amaury ABACCUCCIO
Et notre accompagnatrice,
Céline MOLLARET

Sommaire

Résumés des comptes rendus	page 2
Travaux en 2015	page 16
Etat Civil	page 18
Les vœux du Maire	page 19
Histoire « L'Algérie »	page 20
Fleurissement	
■ Fleurissement communal	page 22
■ Concours départemental de la Savoie	page 24
C.C.A.S., A.D.M.R.	page 25
Festivités	
■ Ronde des poireaux	page 26
■ Fête des mères	page 26
■ Fête des voisins du 6 juin	page 26
■ 21 ^e Triathlon des arts	page 27
■ Fête de la Saint Jacques à Albannette	page 28
■ Festival Cordes et Pics	page 28
■ Atelier pain avec les touristes des Karellis	page 29
■ Repas du 15 août	page 29
■ Repas des Aînés	page 30
■ Spectacle de D. Tronel	page 32
■ Concours de belote	page 32
Cérémonies	
■ Cérémonies des 8 mai et 11 novembre	page 33
■ Inauguration du monument aux morts	page 35
Jeunesse	
■ Goûter de la rentrée	page 36
■ Spectacle « l'arbre à rêves de mon papa »	page 37
■ Le Noël des enfants	page 37
Les Associations	
■ L'ACCA	page 38
■ La pêche du Lac de Pramol	page 38
■ Les Amis du Bon Temps	page 39
■ Club des Sports	page 40
■ Ecomusée « Montricher-Autrefois »	page 41
■ Amicale classe 63	page 41
■ Groupe folklorique	page 42
■ Les Bibliothèques	page 42
■ La Harde	page 43
■ Tai-Chi	page 43
■ Le Comité des fêtes	page 44
■ La Maison d'assistantes maternelles	page 45
Les Karellis	
■ Les 40 ans	page 46
■ Saison 2014-2015	page 46
Infos communales	
■ Les naufragés du 27 décembre 2014	page 47
■ Les berges de l'Arc	page 47
■ Défibrillateur	page 48
■ Plan Communal de Sauvegarde	page 48
■ Les courses cyclistes	page 49
■ L'accueil des nouveaux employés municipaux	page 49
■ Le pique-nique	page 50
■ En route pour les J.O	page 51
■ Liaison Karellis/Albiez	page 52
■ Du côté du tourisme	page 53
Infos diverses	
■ L'Association Cantonale d'Animation	page 54
■ FERROPEM	page 54
■ SOREA	page 55
■ SIRTOM	page 55
■ La Régie des Remontées Mécaniques	page 56
■ La paroisse	page 56
■ La manifestation des élus	page 56
Les instances qui nous gouvernent	
■ Conseillers et délégués	page 57
■ Communauté de Communes Cœur de Maurienne	page 57
Infos pratiques	
■ Accident vasculaire cérébral	page 58
■ Dangers du monoxyde de carbone	page 59
■ Les encombrants	page 59
■ Au cœur de l'habitat	page 60
■ Horaires d'ouverture de la Mairie	3 ^e couv
■ Le Mot de la Commission	3 ^e couv

Edito



Chers administrés,

Au fil des pages de ce bulletin, vous reverrez s'égrener la vie de notre Commune avec ses joies, ses peines, ses manifestations et ses réalisations.

Agir dans l'intérêt général, défendre et gérer Montricher-Albanne sont nos préoccupations de chaque instant.

Un vœu : que ce qui a été commencé en 2015 puisse voir le jour dans les années à venir : confortement des berges de l'Arc (le dossier ouvert depuis 2009 va enfin aboutir grâce aux efforts financiers de tous les partenaires et à la conviction des élus), liaisons dont les études sont en cours, différents gros travaux (enrobés, accessibilité...)...

2015-2016 sera la période des anniversaires et des festivités qui les accompagnent : les 20 ans de Cordes et Pics, mais surtout les 40 ans de notre station Les Karellis et les 80 ans du Club des Sports.

Une nouvelle ère s'amorce avec de nombreuses réformes, celle d'abord qui a permis à la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes de voir le jour, celle de la Loi Notre qui va pousser notre Communauté de Communes à s'agrandir... ; la liste est longue et ces changements ne seront pas sans impact, tant pour la Collectivité que pour ses habitants.

Il faut tout de même rester optimiste car tout reste à construire ou à pérenniser. Selon Antoine de Saint-Exupéry, « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Le Maire, Sophie Verney



Résumé des comptes rendus *du Conseil Municipal*

COMPTE RENDU DU 9 JANVIER 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER et M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND.

PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE DEDIEE A LA DISTRIBUTION DE MATERIELS PROFESSIONNELS D'ECLAIRAGE LED (SAS « IDWATT ») ET CREATION D'UNE SCI DEDIEE A L'ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILIERS (SCI LED&CO). PRISE DE PARTICIPATION SOREA



En raison de la dérégularisation du marché de l'énergie, la SOREA mène une politique d'investissement dans différents projets notamment celui de la création de la filiale IDWATT dédiée à la distribution de matériels professionnels d'éclairage LED et d'une SCI dédiée à l'acquisition d'actifs immobiliers (SCI Led&Co) situés en Maurienne. Ce projet permet :

- Le rachat du fonds de commerce à hauteur de 34 k€, à la société ECOGAM
- La création de la SAS IDWATT avec une participation de SOREA à hauteur de 66 % du capital (capital fixé à 100 k€)
- La création d'une SCI, filiale 100 % de SOREA, au capital de 3 000 €, faisant l'acquisition des murs d'un entrepôt logistique situé en Maurienne.
- La constitution d'un stock de matériels d'un montant approximatif de 500 k€
- La mise en œuvre d'un contrôle qualité de matériels en Asie et d'un transport par voie maritime
- L'embauche en CDI du personnel nécessaire (2 technico-commerciaux, un responsable import-export, 2 opérateurs logistiques)
- La gestion administrative, comptable et financière et mise en œuvre d'une plate-forme d'e-commerce par SOREA.

Monsieur Yves MAGNIN expose que, pour lui, la SOREA a vocation à continuer dans l'électricité et qu'il faut être prudent dans la dispersion en restant davantage sur les énergies renouvelables. Monsieur Jérôme ROBERT rappelle que la SOREA risque, si elle ne se diversifie pas, d'avoir une forte perte d'activités et que la marque IDWATT a acquis une excellente réputation. Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 4 abstentions le projet de prise de participation de la SOREA dans la SAS IDWATT et dans la SCI Led&Co.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 BUDGET COMMUNE



Madame le Maire rappelle au conseil les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **30 000 €** ($< 25\% \times 3\,113\,731,00 \text{ €}$). Travaux voiries réseaux, bâtiments et travaux pistes forestières. Le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le Maire.

RENOUVELLEMENT DE SIEGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES (R.A.R.M.)

Lors du Conseil supérieur des Karellis réuni le 8 janvier 2015 aux Karellis, Les Villages Clubs du Soleil (V.C.S.) désiraient que M. Alex NICOLA soit titulaire et M. Michel COLLADO, suppléant, mais les statuts ne le permettant pas M. COLLADO, chargé de mission à V.C.S. a été nommé, tout comme le sont M. Jean-Sébastien DOREL, Directeur des Karellis et M. Olivier MUGNIER, Directeur Général de l'Association Arc-en-Ciel, en vue de pourvoir le poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la R.A.R.M. Le Conseil Municipal à l'unanimité agréé M. COLLADO comme représentant au sein du Conseil d'administration de la R.A.R.M.

FIXATION DU TARIF 2015 DES NUITÉES DES GITES COMMUNAUX A ALBANNE



Pour l'année 2015, le montant de la nuitée aux gîtes communaux à Albanne durant le week-end s'élève à 100 € charges comprises. (Pas d'augmentation)

BILAN DU DISPOSITIF D'ALERTE MIS EN PLACE SUITE AUX CHUTES DE NEIGE DES 27 ET 28 DECEMBRE 2014



Madame le Maire informe qu'une réunion aura lieu pour faire le point sur cet événement avec les services de l'Etat, et qu'elle fera remonter les informations sur le problème du déneigement, de la circulation ainsi que du manque de communication et d'informations précises avec les services. Elle rappelle également que c'est grâce à la mobilisation de tous les habitants, conseillers et employés communaux que l'hébergement d'urgence a pu être établi dans des conditions satisfaisantes, et que tous les naufragés de la route ont été recueillis.

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE



Madame le Maire lit un courrier du Syndicat du Pays de Maurienne concernant le passage trop important des poids lourds en Maurienne traversant le tunnel du Fréjus, réaffirmant la détermination des élus face à cette situation inadmissible.

ASSOCIATION AUTISME ESPOIR VERS L'ECOLE (AEVE)

Le Directeur de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques informe par un courrier que, suite à une demande de cette association au Conseil Municipal, le jeune autiste pourra bénéficier de la gratuité du forfait pour la saison 2014-2015.

COMPTE RENDU DU 6 FÉVRIER 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER ; M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND et M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Christian DUFRENE.

DEMANDE DE MONSIEUR THIMEL STEPHANE

Monsieur THIMEL Stéphane propose ses services pour déneiger les bouches à incendie, les conteneurs semi-enterrés et les chemins à Albanne, par le biais de son entreprise. Le Conseil ne retient pas cette proposition (6 voix contre, 5 abstentions, 3 voix pour) considérant notamment que certaines choses peuvent être effectuées par les employés communaux et que le déneigement devant les paliers des habitants doit être effectué par ces derniers.

EMPLOI D'UN NOUVEAU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire propose qu'un agent technique supplémentaire soit employé sur la Commune. En effet, pendant l'hiver et lors du déneigement trop de problèmes se posent : le déneigement ne peut se faire rapidement (2 employés pour 4 hameaux à déneiger), et l'amplitude horaire est plus que limitée. Il en va de même pour l'été et l'entretien des espaces verts entre autres choses. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après concertation, opte pour l'embauche d'un agent de maîtrise polyvalent.

LOCATION DES GITES COMMUNAUX : FIXATION DES LOYERS 2015



Après consultation de la commission tourisme qui a étudié les prix du marché sur la Commune, le Conseil Municipal fixe comme suit pour l'année 2015, les loyers des gîtes communaux à appliquer aux diverses périodes de l'année et dit qu'il sera exigé le versement des arrhes fixé à 25 % du loyer dû et d'une caution fixée à 30 % du loyer dû.

- PÉRIODE D'ÉTÉ – Mois de juillet et août :

	Prix par quinzaine	Prix mensuel
Gîte de 4 personnes	280	415
Gîte de 6 personnes	320	460

- PÉRIODE D'HIVER – Vacances scolaires :

	Prix par semaine	Prix par quinzaine
Gîte de 4 personnes	400	625
Gîte de 6 personnes	520	810

SUBVENTIONS 2015



Pour permettre de mandater certaines subventions avant le vote du budget primitif, il est nécessaire qu'il y ait l'autorisation du Conseil Municipal :

- Association des Maires des Stations Françaises : 6 000,00 €
- Association Nationale des Maires des Stations classées et des Communes Touristiques : 439,00 €
- Association Nationale des Élus de la Montagne : 196,90 €
- Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches : 180,00 €

En ce qui concerne les subventions accordées de l'ordre de 80 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une augmentation de 5 €.

Subvention pour l'association "Cordes et Pics" : L'association "Cordes et Pics" fait la demande d'une subvention pour le festival qui a lieu du 18 juillet au 8 août 2015. Considérant que ce festival permet également de faire vivre un centre de vacances aux Karellis pendant une partie de l'été et que les demandes du Conseil Municipal de travailler plus en amont avec une programmation plus éclectique ont été satisfaites, une subvention unique de 7 000 euros est accordée à 10 voix pour (2 voix pour 6 000 euros, une abstention et une voix contre). Monsieur Jérôme ROBERT suggère de demander les comptes de l'Association.

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



Pour faire face aux événements particuliers qui menacent la commune (Risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'avalanche, ou technologique...) un PCS doit être instauré. En vue de la conduite du projet du PCS, un comité de pilotage doit être mis en place avec, au point de départ des élus qui devront assurer les choix stratégiques, valider les étapes essentielles et surveiller le bon déroulement du PCS.

Mme Sophie VERNEY, Mme Claude CARRAZ, Mme Monique LEFEVER, M. Jérôme ROBERT, M. Thibaud GAUTARD et M. Franck CHEVALLIER seront les référents pour ce projet.

Pour information, Madame le Maire expose à ce propos à l'assemblée la teneur d'un courrier de Monsieur le Préfet dont l'objet est le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Arc entre PONTAMAFREY-MONTPASCAL et AUSOIS. Ce PPRI qui concerne la commune de MONTRICHER-ALBANNE, après étude et concertation, sera soumis à l'avis des Conseils Municipaux et à enquête publique.

MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES SITUÉES AU LIEU-DIT « CLOS DE BRUN »



Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec la société FPS Tower suite à la cession par Bouygues Télécom d'une partie de ses infrastructures passives situées au lieu-dit « Clos de Brun ».

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TENTES OU PAGODES

Le Conseil Municipal, après réflexion et à l'unanimité, décide que la Commune acquiert une grande tente ou des pagodes que l'on pourrait utiliser lors des diverses festivités, car aujourd'hui la location des tentes et leur disponibilité deviennent problématiques. Elles pourraient également être utilisées et louées par les associations communales qui le désiraient.

COMPTE RENDU DU 7 MARS 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absente : Mme Monique LEFEVER qui donne procuration à M. Jérôme ROBERT.

Monsieur MARCHAND, directeur général de la SOREA fait une présentation du projet de création d'une société dédiée à la fourniture d'électricité en offre de marché dénommée « SOWATT ».

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter pour l'année 2015 les taux des 3 bases d'imposition (sans changement par rapport à 2014) :

- **Taxe d'habitation :** 2,84 %
- **Taxe foncier (bâti) :** 7,78 %
- **Taxe foncier (non bâti) :** 51,14 %

Madame le Maire fait également connaître le montant des allocations compensatrices figurant au cadre III de l'état dont il s'agit et dont le montant s'élève à 4 682 €.

Monsieur Yves MAGNIN souhaite avoir des informations sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères. Madame le Maire réexplique qu'elle a obtenu l'année dernière, un lissage sur 2 ans pour arriver au taux fixé par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne de 7,9 % et qu'elle va relancer cette dernière sur l'étude à réaliser de la redevance qui semble être plus avantageuse.

PROGRAMME 2015 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL



Il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelles : 40-41 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2015. La nature des travaux est la suivante : dégagement, dépressage de semis naturels et décapage manuel pour un montant estimatif de 26 000,00 € H.T. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 ET AFFECTATION DES RESULTATS



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : COMMUNE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-495 036,46		163 744,86	-331 291,60
FONCTIONNEMENT	3 163 895,49	-495 036,46	909 371,33	3 578 230,36
TOTAL	2 668 859,03	-495 036,46	1 073 116,19	3 246 938,76

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	7 009,64	0	45 201,76	52 211,40
EXPLOITATION	165 137,62	0	-32 480,78	132 656,84
TOTAL	172 147,26	0	12 720,98	184 868,24

SOREA : FOURNITURE D'ELECTRICITE



Le Conseil Municipal approuve le projet de prise de participation dans la SAS « SOWATT » à hauteur de 100 % du capital social.

Monsieur Yves MAGNIN souhaite que l'on demande au Syndicat du Pays de Maurienne d'établir une étude de faisabilité pour qu'il y ait des rapprochements entre les différentes régies pour une surface financière plus importante à l'échelle de la vallée.

BOIS : COUPES AFFOUGERES



Les critères d'attribution de l'affouage qui ont été instaurés par délibération en date du 27 mars 2009 sont, à l'unanimité, reconduits, à savoir :

Droit à l'affouage :

- Pour avoir droit à l'affouage, tout foyer devra fournir 6 heures de travail pour l'entretien des sentiers forestiers ou ruraux. Dans l'impossibilité d'effectuer ces 6 heures, tout foyer devra s'acquitter d'une taxe de 150 €uros.
- Le demandeur doit avoir une résidence principale et permanente sur la Commune et être inscrit sur la liste électorale de la Commune.
- Le foyer doit payer un impôt foncier sur la Commune.
- Les inscriptions et radiations feront l'objet d'une demande écrite au Conseil Municipal **avant le 30 juin de chaque année** ; celles-ci prendront effet à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.
- La quantité de bois délivrée pour l'affouage est de 3 m³ de qualité bois de chauffage.
- Les affouages non sortis dans un délai de 2 ans entraîneront la radiation de l'affouagiste.

Droit au demi-affouage :

- Le demandeur doit résider en permanence au moins 6 mois par an sur la Commune.
- Le demandeur doit avoir été inscrit sur la liste des affouagistes pendant les dix dernières années avant sa demande.

Exonération :

- Les personnes âgées de 60 ans, au 1^{er} janvier de l'année en cours, sont exonérées de la corvée et du versement de la taxe de 150 euros.
- Les Conseillers Municipaux en exercice en sont également exonérés.

Conditions d'attribution de trois stères de bois de chauffage en remplacement de la coupe affouagère :

Cette attribution concerne les personnes **résidant en permanence sur la Commune** et ayant été inscrites sur la liste des affouagistes les dix dernières années avant l'âge requis et qui en font la demande.

Gratuité :

- À partir de 70 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les veuves à partir de 65 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les infirmes bénéficiaires de l'aide sociale.

Participation forfaitaire dont le montant est fixé par le Conseil Municipal :

- Aux personnes âgées entre 60 ans et 69 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les veuves de 55 ans à 64 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Conditions d'attribution d'un stère et demi de bois de chauffage en remplacement de la coupe affouagère :

Cette attribution concerne les personnes résidant au moins 6 mois par an sur la Commune et ayant été inscrites sur la liste des affouagistes les dix dernières années avant l'âge requis et qui en font la demande.

Gratuité :

- À partir de 70 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les veuves à partir de 65 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les infirmes bénéficiaires de l'aide sociale.

Participation forfaitaire dont le montant est fixé par le Conseil Municipal :

- Aux personnes âgées entre 60 ans et 69 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les veuves de 55 ans à 64 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).

PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON COMPLET

Après avoir fait la lecture de la fiche de poste qui sera créé, Madame le Maire explique le déroulement du recrutement. Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, afin de diversifier et favoriser le travail au sein de la Commune, pour apporter une meilleure réponse aux besoins de la Commune (dénégement...), un meilleur service à la population ainsi qu'une meilleure gestion de l'équipe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} mai 2015.

Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur technique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise.

DEMANDES DE SUBVENTIONS



Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser les subventions suivantes pour permettre de mandater certaines subventions avant le vote du Budget Primitif 2015

Association Foncière Pastorale	160,00 €
Echo Ardoisier	1 122,00 €
Forfait communal Institution Saint Joseph.....	824,00 €
Régul'matous	85,00 €
Création Artistique Maurienne	85,00 €
Association Montagne Loisirs Découverte V.T.T.	85,00 €
Club des sports de Montricher	12 000,00 €
Cotisation Communes Forestières	700,00 €
Bibliothèque s/c Montricher Autrefois	400,00 €
Prévention routière	85,00 €
Le pied à l'étrier	85,00 €
Handisport de Savoie	85,00 €
Sport et Handicap de Maurienne	85,00 €
Maurienne Escalade	85,00 €
Union Athlétique de Maurienne	85,00 €
Football Club Saint-Julien-Montdenis	85,00 €
Accueils Éducatifs de Maurienne	85,00 €
Amicale Laïque Saint-Julien-Montdenis	85,00 €
Bleuets de Maurienne	85,00 €
Solid'Art Maurienne	85,00 €
A.C.C.A. de Montricher	85,00 €
Amicale des donateurs de sang	85,00 €
Association Française contre les Myopathies	85,00 €
Comité de lutte contre le cancer	85,00 €
Association de Parents d'Enfants Inadaptés	85,00 €
Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	85,00 €
Les Amis du Bon Temps	85,00 €

LIAISON ALBIEZ / LES KARELLIS



La municipalité rend compte de plusieurs échanges avec les élus d'ALBIEZ-MONTROND et le cabinet DIANEIGE qui œuvre déjà dans le cadre de l'étude pluridisciplinaire sur l'évolution du mode de gestion de la station Les Karellis.

Une présentation a eu lieu et il convient de lancer des consultations pour la réalisation d'études marketing et environnementales afin d'avancer sur un projet plus approfondi. Considérant le caractère intercommunal du projet, Madame le Maire sollicite un portage par le Syndicat du Pays de Maurienne et l'inscription de ces études dans des contrats territoriaux qui permettrait de recourir à des financements externes.

CONVENTION AD/AP RELATIVE A L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET AU TRANSPORT URBAIN



La Communauté de Communes Cœur de Maurienne (C.C.C.M.) souhaite lancer un marché pour effectuer l'agenda d'accessibilité programmé de ses E.R.P. ainsi que sur le transport urbain, compétence de la Communauté de Communes.

Pour répondre à leurs propres besoins respectifs, les communes de VILLARGONDRAN, MONTRICHER-ALBANNE, HERMILLON, PONTAMAFREY-MONTPASCAL, LE CHATEL, MONTVERNIER et SAINT-JULIEN-MONTDENIS ont souhaité s'associer à la C.C.C.M. en vue d'engager un marché public de services / prestations intellectuelles selon la procédure adaptée ouverte, marché à bons de commande à compter de leurs notifications aux titulaires et de constituer un groupement de commandes de droit commun.

Une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- Groupement de droit commun : « chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution » ;
- La C.C.C.M. est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ;
- Le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution des marchés et de leurs avenants éventuels ;
- Les frais de reprographie et d'envoi des dossiers, de publicité et les autres frais matériels de gestion de la procédure de marché public, sont partagés à parts égales entre les membres du groupement.

> Approbation du Conseil Municipal.

RECouvreMENT DES 3 % AUPRES DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES DE MONTRICHER-ALBANNE / LES KARELLIS

Le Conseil Municipal approuve le calcul des 3 % sur les recettes de fonctionnement de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS qui s'élèvent à la somme de **104 232,45 €**.

Cette somme sera mise en recouvrement auprès de la R.A.R.M.



DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie reliant la route du Mollard Long et le chemin des Jardins, le Conseil Municipal adopte la dénomination « Route du Mollé » et charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE



Madame le Maire fait un compte rendu du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu au sein de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, exposant les principales mesures de la loi de finances 2015 et son impact sur la Communauté de Communes. « L'ensemble des trois budgets de la Communauté est caractérisé par l'absence d'endettement. Toutefois, la mise en perspective avec les éléments du contexte national notamment concernant la baisse sans précédent des dotations de l'État et les évolutions engagées par la C.C.C.M. laisse présager un déséquilibre de la section de fonctionnement d'où la nécessité de réaliser des arbitrages dès 2015 afin de financer les charges récurrentes par des ressources pérennes et limiter ainsi les conséquences d'un effet ciseaux sur le budget principal. »

ETUDE ATOUT FRANCE



Monsieur Gilbert EDMOND présente rapidement le diagnostic établi par l'étude "Atout France" et notamment la baisse de fréquentation dans la station, les travaux de restructuration qui seront nécessaires et quelques points d'aspect juridique. Une discussion s'engage sur les desiderata des Hébergeurs.

Il expose également le compte rendu de la réunion concernant le label "Famille Plus" que l'on pourrait perdre si l'ensemble des partenaires ne réagissent pas en développant davantage l'offre faite aux enfants. Madame le Maire fera une demande pour que cela soit mis à l'ordre du jour du prochain C.S.K. et du CA des Remontées Mécaniques.

COMPTE RENDU DU 27 MARS 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALIER ; M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY et M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER.

ECOLE : OUVERTURE D'UNE CLASSE



Madame le Maire explique que, comme l'école privée de Saint Joseph sera fermée à la rentrée, qu'il va falloir répartir les enfants sur les différents établissements, et l'école des Chaudannes étant déjà bien remplie, il y a une possibilité de demander une ouverture de classe sur la Commune. Le problème du dénivelé, de la fatigue des enfants due au transport relativement long pour des petits peut être un argument supplémentaire. D'autre part, actuellement le transport et la cantine sont payants et à la rentrée le périscolaire et le péri-éducatif étant à la suite et avant le transport, cela revient encore une fois à pénaliser les familles qui vont devoir payer. Monsieur Yves MAGNIN ajoute qu'une ouverture de classe permettrait de redynamiser le territoire et d'attirer de nouveaux habitants. En ce qui concerne le lieu d'ouverture, comme à Montricher ou au Bochet il faudrait faire des travaux dans un cas comme dans l'autre, le Conseil Municipal décide de demander l'avis des parents et donne son accord pour rouvrir une, voire deux classes unique(s) si la majorité des parents le souhaitent.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 4 153 892,60 €**
- **Section d'investissement : 2 950 730,76 €**

et vote le montant des subventions : **30 806,90 €**

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2015 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui s'équilibre comme suit :

- **Section d'exploitation : 203 541,40 €**
- **Section d'investissement : 287 228,84 €**

DIFFERENTES REUNIONS CONCERNANT LES KARELLIS



- Une rencontre avec Savoie Nordique a été organisée pour redynamiser le ski nordique, acquérir éventuellement un label et faire un « plan ski » en lien avec le Conseil Général.
- Les Maires, quelques Adjoints et quelques Conseillers Municipaux D'ALBIEZ-LE-JEUNE, d'ALBIEZ-MONTROND et de MONTRICHER-ALBANNE qui se sont rencontrés, ont souhaité établir un partenariat pour améliorer les sentiers l'été, et ce dès cette année en remettant des panneaux indicateurs. Grâce à la liaison hivernale, il serait également envisagé de créer un sentier entre ALBIEZ-MONTROND et Les Karellis pour terminer la boucle. Cet été, un pique-nique va être organisé vers la crête entre Les Karellis et ALBIEZ-LE-JEUNE.
- Conseil Supérieur des Karellis (C.S.K.) : concernant le label "Famille Plus" plusieurs courriers ont été faits par Madame le Maire pour mettre à l'ordre du jour ce point au C.S.K., comme au Conseil d'Administration des Remontées Mécaniques pour éviter de perdre ce label. Le C.S.K. s'est positionné pour faire son possible pour le conserver, les Remontées Mécaniques ont débloqué une ligne budgétaire et l'E.S.F. a accepté de prendre les enfants à partir de 3 ans (ce qui était demandé par "Famille Plus").

- Madame le Maire a sollicité le directeur de la station des Karellis afin de redéposer un dossier pour classer l'office de tourisme puisqu'on s'est rendu compte qu'il ne l'était plus depuis 2008, ce qui va ensuite permettre de refaire un dossier pour classer la commune en zone touristique.
- Une solution concernant les gîtes les Blausannes est en train d'être effectuée grâce au délégataire de service public (V.C.S.).

L'ARC



Concernant la gestion de l'Arc, Madame le Maire expose les avancées effectuées au niveau des différentes subventions qui seraient accordées pour rétablir des seuils de protection qui aujourd'hui n'existent plus permettant d'arrêter le creusement du lit de l'Arc sur les berges. Il manque le porteur du projet qui pourrait être la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, mais qui n'en a apparemment pas l'intention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite montrer sa désapprobation et son mécontentement en demandant aux conseillers communautaires représentant la commune de MONTRICHER-ALBANNE de ne pas voter le budget de la C.C.C.M. si aucune avancée tangible n'était proposée par celle-ci.

COMPTE RENDU DU 6 MAI 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absent : Néant

ACHAT DE TERRAINS A MADAME MONTMASSON ANDREE

Madame MONTMASSON Andrée, souhaitant vendre ses terrains sur la Commune, avait contacté la Mairie en 2013. L'ancienne municipalité avait accepté par délibération en date du 3 décembre 2013, le rachat des terrains appartenant à Madame MONTMASSON. Or, après vérification auprès des hypothèques, il s'avère que 3 des terrains listés sur ladite délibération n'appartiennent pas à Madame MONTMASSON. Il convient donc de délibérer de nouveau. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'achat des parcelles d'une surface totale de 10 073 m² pour un montant total de 800 euros ; les frais notariés seront à la charge de la Commune.

PRESENTATION D'UNE PERSPECTIVE FUTURE POUR LES GITES « LES BLAUSANNES » PAR LE DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC, MONSIEUR ALEX NICOLA

Monsieur Alex NICOLA explique que, concernant les gîtes « Les Blausannes », la convention qui liait l'OPAC de la Savoie (le propriétaire) et « Renouveau » (le gestionnaire) n'a pas été renouvelée. En effet, Renouveau ayant fusionné avec V.C.S., ces derniers estiment que ce n'est pas leur cœur de métier et d'ailleurs, même si les gîtes avaient été rénovés, ils n'auraient pas repris les contrats.

Monsieur NICOLA a été alors sollicité par la Commune pour trouver une solution en tant que délégataire de service public et une rencontre a été organisée entre le propriétaire et le délégataire car l'intérêt est multiple : éviter « une friche » en milieu de station, ne pas priver d'une activité avec 300 lits et ne pas impacter les commerces qui fonctionnent en partie grâce aux gîtes.

La solution proposée en attendant qu'une solution pérenne puisse voir le jour est que la gestion de l'établissement soit effectuée par la SARL de la station et que l'office du tourisme se charge des réservations pendant au maximum deux saisons d'hiver et une d'été.

Il reste à trouver un accord avec les Remontées Mécaniques et la proposition faite serait que la SARL paie 50 % de la charge au lit sous une forme fixe et le reste serait payé sous une forme variable.

PROJET DE RACHAT DES TITRES SUNALP PAR LA SOREA



Madame le Maire rappelle les diversifications menées par la SOREA, notamment autour de la production d'énergies renouvelables (hydraulique, photovoltaïque). Ces investissements constituent des économies pour SOREA (pas d'acheminement facturé par le réseau amont pour l'énergie produite localement) et permettent de développer de nouvelles activités devenues nécessaires dans un contexte où les métiers historiques des régions sont attaqués (notamment la fourniture d'électricité avec la disparition des tarifs réglementés). Ainsi, SOREA a développé depuis quelques années de nouvelles compétences : exploitation d'ouvrages ENR, conception-réalisation d'ouvrages photovoltaïques ; ceci à travers différentes filières : HYDREA pour hydraulique, SUNALP/INNED SN (entre autres) pour le photovoltaïque.

La société ENALP a exprimé son souhait de céder les titres qu'elle détenait au sein de la filiale de développement photovoltaïque SUNALP, filiale de SOREA (76,4 % SOREA, 23,6 % ENALP).

Le Conseil d'Administration de SOREA du 2/04/2015 a accepté de racheter ces titres : 59 000 titres au nominal (10 €), avec un versement de 506 666,67 € correspondant aux montants libérés sur l'intégralité des titres émis. A l'issue de cette augmentation de capital, SOREA aura donc 100 % du capital (250 000 parts pour un montant de 2 500 000 €).

Les Collectivités ayant un poste d'administrateur au Conseil d'Administration de la SOREA (SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, VALLOIRE, MONTRICHER-ALBANNE, SAINT-JULIEN-MONTDENIS, VILLARGONDRA, Collectivités de l'Assemblée Spéciale) doivent approuver, au sein de leur Conseil Municipal (ou Assemblée), le projet d'acquisition de titres complémentaires de la filiale SUNALP, en justifiant que ce projet de diversification, connexe aux métiers historiques de SOREA permettra à terme de compenser une forte perte d'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés des professionnels (à horizon fin 2015). Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE VEHICULES 4X4 DANS LE CADRE DE LA FOIRE DU TOUT-TERRAIN



Le passage de 4 X 4 sur la commune durant la foire du tout-terrain organisée par l'entreprise Jacques Besse Organisation et qui aura lieu du 26 au 30 août 2015 à Valloire est autorisé sur le circuit suivant : Albanne – Calypso ; Albanne – le lac – Les Karellis ; Les Karellis – Plan Thimel - Montricher ; Montricher - Saint Félix. Pour des raisons de sécurité et de préservation des espaces naturels, le Conseil Municipal n'autorise plus le passage sur Bellecombe, la Lentillière, le Gros Bois et dit que la traversée d'Albanne ne pourra s'effectuer qu'à une vitesse maximum de 30 km/h.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (S.P.M.)

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la notification de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne, le 24 mars 2015 approuvant la modification de ses statuts suite au transfert de la compétence SCoT des communautés de communes au S.P.M. Considérant les blocs de compétences auxquels adhère la Commune de MONTRICHER-ALBANNE, la modification des articles 1, 3, 10, 13 et 14 des statuts du S.P.M. dans leur version d'avril 2015 est adoptée par le Conseil Municipal.

MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES



Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne expose que les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. S'agissant du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'aux mesures prises visant au redressement des comptes publics, s'ajoute la montée en charge vertigineuse du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Monsieur le Président indique que l'effet conjugué des deux mesures qui impactent de façon drastique et violente les ressources locales impose aux collectivités des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement public local avec une répercussion dramatique notamment dans le secteur du BTP pénalisant la croissance économique et l'emploi. S'agissant plus particulièrement du FPIC qui fait l'objet de cette motion, il rappelle son évolution depuis 2012 pour la C.C.C.M. et son bloc communal selon le tableau ci-après :

	2012	2013	2014	Prévision 2015	Estimation 2016
CC CŒUR DE MAURIENNE	43283 €	141978 €	242715 €	396180 €	438528 €
LE CHATEL	565 €	4016 €	6142 €	6674 €	
HERMILLON	10866 €	20299 €	31112 €	40877 €	
MONT VERNIER	890 €	3992 €	6113 €	6922 €	
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	110229 €	243346 €	363202 €	457666 €	1 001218 €
SAINT-JULIEN-MONTDENIS	14853 €	38299 €	59041 €	72905 €	
VILLARGONDRA	14255 €	29826 €	45602 €	57388 €	
MONTRICHER-ALBANNE	21705 €	51973 €	43570 €	54435 €	
PONTAMAFREY-MONTPASCAL	12698 €	30539 €	23158 €	29954 €	
TOTAUX	229344 €	564268 €	820655 €	1123002 €	1439746 €

Monsieur le Président précise par ailleurs que :

- les critères de richesse définis lors de l'instauration du FPIC et complétés depuis ne permettent pas d'être juste vis-à-vis des communes « bourgs-centres » qui financent les équipements et les services utilisés bien au-delà de leurs besoins ;
- des distorsions dans le calcul de richesse du contributeur ont été soulignées et notamment la présence de communes « pauvres », contributrices au FPIC parce qu'intégrées au sein d'un ensemble intercommunal riche. L'exonération de contribution au FPIC doit être étudiée pour ces communes qui sont actuellement doublement pénalisées ;
- les territoires contributeurs au FPIC ne disposent d'aucune lisibilité sur l'utilisation du FPIC par les territoires bénéficiaires.

Il indique que la C.C.C.M. et chacune de ses communes membres sont au cœur de l'action publique sur les enjeux majeurs de société pour :

- faciliter la vie quotidienne de leurs habitants,
- accompagner les entreprises présentes sur leur territoire,
- jouer un rôle majeur dans l'investissement public soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

Monsieur le Président souligne que les montants affectés au FPIC ont pour conséquence immédiate le recul de l'investissement local et rappelle à ce titre pour exemple la délibération du 20 janvier 2015 visant à déclarer sans suite la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre et à résilier le marché relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre nautique Cœur de Maurienne.

Par ailleurs, de nouvelles mesures s'imposent à ce jour à la C.C.C.M. concernant l'aménagement hydraulique de l'Arc, travaux pour lesquels la C.C.C.M. ne sera pas en mesure d'assurer la part restante à sa charge malgré l'annonce des subventions qui s'y rapportent. Il en est de même pour le bloc communal soumis également à la sécurisation des affluents de l'Arc pour laquelle de lourds investissements ont déjà été engagés. Les nouvelles contraintes financières mettront un terme à ce processus de sécurisation.

Au regard du contexte géographique particulier du territoire Cœur de Maurienne situé à la confluence de nombreux cours d'eau de montagne soumis aux aléas climatique et au regard de la nécessité impérieuse de protéger la population et de réduire les conséquences d'inondation dommageables sur la vie humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité sollicite auprès des ministères concernés et de Monsieur le Préfet la possibilité de réaffecter à l'investissement local, dès le budget 2015, le montant total du FPIC dû par la C.C.C.M. et son bloc communal. Il s'engage à fournir la preuve de l'utilisation du FPIC pour les dossiers prioritaires et notamment ceux visant à la sécurité des habitants Cœur de Maurienne.

Madame le Maire explique ce qu'est le FPIC, indiquant qu'il consiste à prélever une partie des ressources de certaines Intercommunalités et Communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC les ensembles dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

La motion présentée par la C.C.C.M. demande à l'État de reverser ce FPIC à l'investissement, ce qui permettrait de l'affecter aux travaux de l'Arc. Aujourd'hui 60 % des subventions ont été trouvées concernant la première tranche de travaux, ce qui est une avancée considérable depuis 2009, mais que la Communauté de Communes qui n'a pas la compétence, ne souhaite pas la prendre d'autant plus que le FPIC impacte lourdement cette dernière. Une ultime réunion est prévue pour trouver d'autres financements : on sera certainement dans l'obligation de prendre la maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et laisse Madame le Maire continuer à œuvrer pour réduire les coûts au vu de l'urgence de la situation.

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et une abstention la motion prise par le Conseil Communautaire.

BOIS DE CHAUFFAGE



Les dispositions d'attribution de 3 stères de bois de chauffage aux personnes âgées sont les suivantes :

- **Gratuité** : pour les personnes de la Commune y résidant en permanence et ayant été inscrites sur la liste des affouagistes au moins 10 ans avant l'âge requis et qui en font la demande.
 - À partir de 70 ans inclus
 - Aux infirmes bénéficiaires de l'aide sociale
 - Pour les veuves : gratuité à partir de 65 ans inclus.
- **Participation de 105 €** :
 - Aux personnes âgées de 60 ans à 69 ans inclus au premier janvier 2015 ayant été inscrites sur la liste des affouagistes pendant 10 ans avant la demande,
 - Aux veuves de 55 ans à 64 ans inclus au premier janvier 2015.

Le prix de la participation passe de 100 € à 105 €. Cette augmentation a été décidée à l'unanimité par le Conseil Municipal due au fait que le bois sera livré fagoté, évitant ainsi les problèmes de mesure récurrents ce qui va occasionner un surcoût à l'achat.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.D.M.R.



Madame Claude CARRAZ expose que sur la Commune de MONTRICHER-ALBANNE 19 personnes ont été aidées, ce qui représente un total de 2 289,75 heures avec un taux horaire de 3,18 euros.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX



Monsieur Christian DUFRENE explique que des travaux d'enrobés vont être effectués et que, d'autre part, la Commission s'est rendue à l'école du Bochet en vue de dénombrer les travaux à effectuer que l'école soit ouverte ou non puisque, de toute façon le bâtiment doit être conforme aux normes respectant l'accessibilité.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EMPLOIS



Monsieur Gilbert EDMOND fait un rapide compte rendu de la Commission et rappelle que le bulletin des emplois d'été sur la station des Karellis est disponible en Mairie et sur le site internet.

COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION DU SCOT FAITE PAR LE S.P.M. LE 29 AVRIL 2015

Madame le Maire rappelle les grands principes du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui remplace l'ancien schéma directeur. C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie (ici au niveau de la Maurienne), dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les politiques sectorielles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et des PLU établis au niveau communal. Le SCoT contient 3 documents :

- un rapport de présentation qui contient un diagnostic et une évaluation environnementale,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO).

En ce qui concerne le volet **habitat**, ses objectifs sont de réduire la vitesse de consommation du foncier, de limiter les extensions urbaines et de requalifier les centres-bourgs. Pour le **tourisme**, les règles du DOO relatives aux projets UTN pourraient concerner la création, l'extension ou le remplacement de remontées mécaniques, l'hébergement ou l'équipement touristique et les travaux d'aménagement. Pour le volet **Commerce/industrie** il pourrait définir les secteurs d'implantation.

CREATION DES COMMISSIONS POUR LA LIAISON ALBIEZ-MONTROND/LES KARELLIS

Dans un premier temps il s'agit de constituer des commissions municipales, tout comme le fait la Municipalité d'ALBIEZ-MONTROND, pour qu'elles puissent se réunir et traiter des différents domaines soit de manière isolée soit ensuite avec celles d'ALBIEZ-MONTROND.

Puis dans un deuxième temps on fera appel à des membres extérieurs et des techniciens.

Pôle administratif : Sophie VERNEY et Claude CARRAZ

Pôle technique : Gilbert EDMOND, Christian DUFRENE, Marc-Antoine PASQUIER et Frédéric JULLIARD

Pôle financier : Thibaud GAUTARD et Monique LEFEVER

Pôle prospective marketing : Jérôme ROBERT et Laure PASQUIER.

Madame le Maire présente également l'offre de l'agence TERE0 retenue pour le dossier UTN et l'étude d'impacts. Le Conseil Municipal donne son accord.

REMERCIEMENTS

Trois courriers de remerciements d'Associations suite au versement de subventions sont présentés :

- Association des Parents d'Enfants déficients Intellectuels de Maurienne qui s'occupe de la gestion d'Établissements et Services pour Enfants et Adultes handicapés mentaux ;
- Comité Départemental Handisport Savoie : Association qui compte 370 licenciés et qui œuvre « pour un sport ensemble » au sein de clubs sportifs valides. Les projets de développement de l'Association s'orienteront notamment cette année autour des loisirs, des sports de nature, des Clubs, des Jeunes et de la formation.
- Comité de Savoie de la Ligue contre le cancer qui cible son action vers le soutien à la recherche, l'aide aux malades et la prévention.

SOLID/ART/AMIES

Un courrier de Monsieur Bernard RATEL, président de SOLID/ART informe qu'un projet de fusion des deux associations d'insertion SOLID/ART et AMIES est en cours, ceci afin de préserver économiquement les deux entités. Les objectifs des deux associations et toutes les activités d'insertion des deux structures seront intégralement repris. Le traité de fusion sera présenté lors de l'Assemblée Générale du 3 juin prochain et soumis au vote des adhérents.

COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2015

Présents : Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER ; M. Thibaud GAUTARD qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY et Mme Monique LEFEVER qui donne procuration à M. Christian DUFRENE.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE



Le Conseil Municipal décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement : Dépenses		34 900,00 €
165	- Dépôt et cautionnement reçus	300,00 €
213-121	- Constructions	35 200,00 €

Section d'investissement : Recettes		34 900,00 €
10222	- F.C.T.V.A.	36 000,00 €
10226	- Taxe d'aménagement	1 100,00 €

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^e CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire rappelle qu'en date du 7 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'Agent de maîtrise. Après étude des CV de manière anonyme, puis après entretien, le poste a été attribué à M. FREGGIARO Marc. Pour des raisons administratives de mutation et dans l'attente de l'obtention du concours de la fonction publique territoriale, un poste d'adjoint technique a été ouvert. Le Conseil Municipal décide donc de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2e classe et stipule qu'il ne sera associé aucune offre d'emploi à cette création de poste.

FINANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LES BERGES DE L'ARC



Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur l'Arc et ses affluents, le lit de l'Arc doit faire l'objet d'importants travaux. Ce dossier bloqué depuis 2009 a posé des questions non résolues à ce jour relatives au coût de l'opération et à la définition de la maîtrise d'ouvrage.

L'action V-6 du PAPI2 « Protection du hameau du Bochet contre l'érosion des crues de l'Arc » concernant cette tranche de travaux s'élève à 2 500 000 € HT et présente un caractère d'urgence du fait de l'aggravation du phénomène d'incision et des multiples enjeux concernés. En outre, le PAPI2 arrive à échéance fin 2015, il est donc impératif de déposer une demande de subvention avant la mi-juin.

La maîtrise d'ouvrage suggérée dans le PAPI était la Commune de MONTRICHER-ALBANNE. Toutefois, les travaux concernent plusieurs communes et vu les sommes en jeu, la Commune ne peut supporter seule le coût des travaux et en assumer la maîtrise d'ouvrage. Dans ce contexte particulier, bien que les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (C.C.C.M.) ne disposent pas de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations ni celle des travaux en rivière et aménagement des cours d'eau, une convention est élaborée entre l'Etat, le Syndicat du Pays de Maurienne (S.P.M.) et la C.C.C.M. Cette convention précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la C.C.C.M. avec l'assistance du S.P.M.

L'engagement de la C.C.C.M., limité dans le temps et l'espace à la réalisation de cette opération, est strictement lié à l'urgence et à la gravité de la situation et cela ne préjuge en rien d'une future prise de compétence par la C.C.C.M. relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Cet engagement est conditionné par la participation financière de l'ensemble des participants à hauteur des taux définis à l'article 4 de la convention. Toute modification du plan de financement, prévu à l'article 4 de la convention, qui augmenterait la part de financement à charge de la C.C.C.M. entraînerait de facto la nullité de la convention. Il en va de même pour la Commune de MONTRICHER-ALBANNE qui s'engage à participer à hauteur de 10 % maximum, dans la limite de 2 500 000 € H.T. pour cette tranche de travaux sur le secteur du Bochet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

LICENCIEMENT DE MONSIEUR COMETTO LOUIS, DIRECTEUR DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES, SUR PROPOSITION DU MAIRE POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Madame le Maire explique que conformément aux articles L2221-10 et R2221-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure impose que le Conseil Municipal délibère sur le licenciement de Monsieur COMETTO, Directeur de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTRICHER-ALBANNE (R.A.R.M.). Si cela n'a pas été fait avant c'est que, considérant que le Directeur n'ayant pas été nommé par un Maire (contrairement à ce qui aurait dû se produire), cela ne semblait pas logique qu'il soit remercié par le Maire et que d'autre part nous ne souhaitions pas apporter sur la place publique une affaire privée.

Depuis plusieurs mois le Maire a été informé par divers partenaires de la station de la difficulté croissante de travailler avec le Directeur. Madame le Maire expose qu'elle a effectué de nombreuses tentatives pour apaiser les tensions mais qu'elles sont restées vaines, malheureusement. Un courrier du Président de la R.A.R.M. de MONTRICHER-ALBANNE a été adressé au Maire lui demandant de délibérer lors du Conseil Municipal, suivant ainsi la volonté émise par le Conseil d'Administration de la R.A.R.M. pour effectuer une procédure de licenciement à l'encontre de Monsieur COMETTO. Un courrier du Conseil Supérieur des Karellis a été également envoyé développant que les membres à l'unanimité approuvaient et sollicitaient cette décision.

Il s'agit d'un licenciement pour insuffisance professionnelle puisque depuis plusieurs mois (voire plusieurs années) rien n'avance : les réunions du Conseil d'Administration de la R.A.R.M. sont sensiblement les mêmes, puisque le directeur ne répond pas aux demandes du Conseil d'Administration. De plus, plusieurs dossiers d'envergure ont été proposés par le Maire au Directeur, comme la liaison avec ALBIEZ, mais le Directeur a toujours répondu par la négative ou a affirmé que « c'était trop compliqué ». Aujourd'hui, la station des Karellis ayant besoin de dynamisme, on ne peut plus attendre un départ en retraite dans quelques années. Madame le Maire présente au Conseil Municipal qu'en outre, il n'était pas souhaitable qu'il soit licencié pour faute grave (même si cela était possible) car Monsieur COMETTO n'aurait pas eu d'indemnité ni d'aide au retour à l'emploi.

Enfin, Madame le Maire explique qu'elle ne peut pas comprendre qu'il remette en cause l'autorité de l'Etat comme le Sous-Préfet, qu'il ne reconnaisse pas le Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et qu'il refuse d'informer le Maire des différentes procédures engagées qu'elle est tenue par la loi de connaître.

Monsieur EDMOND, membre du CA de la R.A.R.M., expose les différents motifs de fond du licenciement dont les détails ont été envoyés à tous les Conseillers Municipaux y compris les copies des avertissements adressés à M. COMETTO :

- Gestion difficile des ressources humaines : problème avec le personnel saisonnier ; licen-

ciement d'un ancien salarié sans motif réel selon le Conseil des Prud'hommes alors que le Conseil d'Administration s'y était opposé ; obstacle à la mise en œuvre d'un organigramme malgré les directives du Préfet ;

- Carences dans les actions de promotion, de commercialisation et de communication accompagnées de refus d'utilisation des équipements pour certaines manifestations ayant lieu à la station ;
- Mauvaises relations avec le Conseil d'Administration de la R.A.R.M., avec les partenaires de la Régie et les usagers des remontées (E.S.F., lycée...) ;
- Carences dans la gestion de l'établissement : méconnaissance des règles relatives aux achats publics, installation d'un Catex pour 200 000 € sans concertation, problèmes d'aménagement de pistes, d'attribution de forfaits... ;
- Comportement général de l'agent : polémiques et conflits.

M. Yves MAGNIN pose des questions sur la forme de cette démarche de licenciement : Pourquoi n'avoir pas commencé par une délibération du Conseil Municipal ? Quels sont les éléments du choix de l'insuffisance professionnelle sachant que le bilan de la Régie est très satisfaisant par les équipements installés ? Concernant l'étude Atout France, M. MAGNIN précise que tous les indicateurs de la Régie sont bons, et enfin que les enquêtes de satisfaction ne font pas apparaître de mécontentement. À propos du témoignage du Conseil d'Administration du Conseil Supérieur des Karellis, Monsieur MAGNIN pense que la Régie fera les frais financiers de ce soutien, et que les recettes s'en trouveront affectées. Puis en référence à une lettre ouverte diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants de la Commune, Yves MAGNIN prend date pour un bilan des recettes dans les années qui viennent et s'interroge sur le fait que Madame le Maire n'ait pas répondu par écrit à un courrier lui étant adressé.

M. EDMOND explique que le domaine skiable a été équipé pour une station de 8000 lits selon l'ASADAC, et qu'en conséquence la construction de lits supplémentaires et la rénovation des bâtiments de la station auraient évité en partie les difficultés dues au manque de fréquentation des Karellis. Ce choix aurait évité le problème de paiement des charges dues à la Régie. Il ajoute que le sujet n'est pas l'aménagement du domaine skiable réalisé par les personnels de la Régie, mais plutôt le manque d'adaptation de la direction aux demandes des partenaires et du Conseil d'Administration. En ce qui concerne l'étude Atout France, il faut relever que la masse salariale de la Régie correspond à 37 Equivalents Temps Plein, et que l'effectif est de 34 ETP. Concernant le bilan de la Régie, il serait prudent de rechercher une augmentation de la fréquentation des pistes pour obtenir une gestion équilibrée.

Madame le maire indique qu'elle vient de donner des explications avant que les questions ne soient posées et qu'elle a effectivement reçu les auteurs de la lettre ouverte mais a répondu directement et oralement à leurs questions et au courrier remis en mains propres. Sur la demande de solution honorable de départ du directeur, la réponse est dans le choix d'un motif d'insuffisance professionnelle avérée, plutôt que de la faute professionnelle, car celle-ci n'autorise pas de versement d'indemnités de retour à l'emploi et d'une prime de départ.

Le Conseil Municipal, après vote à bulletins secrets à 9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, approuve la décision de procédure de licenciement de Monsieur COMETTO.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE FUNERAIRE CIVILE

Une famille subissant un deuil peut solliciter la mairie pour l'organisation d'une cérémonie civile, permettant d'assurer un moment de recueillement auprès du défunt, même en l'absence de cérémonie religieuse. Face à une telle demande, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle communale, sous réserve de la disponibilité de la salle sollicitée, pour permettre aux familles endeuillées d'organiser une cérémonie civile.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser les cérémonies d'hommage civil funéraire dans les salles polyvalentes de MONTRICHER-ALBANNE, à titre gracieux et dit que l'utilisation des salles polyvalentes se fera aussi à titre gracieux pour l'organisation des réceptions qui suivent l'hommage, mais que l'organisation d'hommage civil funéraire ne pourra se faire que sous certaines conditions :

- que les salles soient disponibles,
- que le défunt soit domicilié ou ait des attaches sur la Commune,
- que l'hommage soit fait durant les horaires d'ouverture des services municipaux.

EMPLOI DES JEUNES DURANT LA SAISON ESTIVALE



Madame le Maire propose de reconduire les emplois des jeunes pour l'été 2015 afin d'effectuer divers travaux polyvalents (environnement, entretien, espaces verts) et de recruter 2 jeunes sous contrat à durée déterminée (70 heures), rémunérés sur la base de l'indice brut 340, majoré 321. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Madame le Maire soumet à l'Assemblée une proposition d'achat de terrain émanant de Madame ARCAMONE Catherine situé à Albanne au lotissement Planchamp cadastré H-1457 d'une surface de 40 m². Madame ARCAMONE est propriétaire de la parcelle contiguë à celle-ci. Le Conseil Municipal souhaitant pouvoir disposer de cette parcelle pour un aménagement futur, décide de refuser cette proposition.

DEMANDE D'ADHESION AU C.N.A.S.

Madame le Maire souhaite obtenir des renseignements complémentaires concernant cette adhésion demandée très récemment par les employés, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une date ultérieure.

COUPES AFFOUGERES : DEMANDE ET RESILIATIONS



Considérant qu'il remplit les critères d'attribution, le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur THIMEL Stéphane en vue d'une attribution de coupe affougère. Madame le Maire fait part du désistement de Monsieur DEYMMONAZ Sébastien de la liste des affouagistes ainsi que celui de Monsieur Georges VERNEY.

DEMISSION D'UN MEMBRE EXTERIEUR

Madame FREGGIARO Karen informe le Conseil Municipal de sa démission en tant que membre extérieur de la Commission des travaux.

ETUDE ATOUT FRANCE



Tous les membres du Conseil Supérieur des Karellis (les représentants de la Commune, le délégué et les hébergeurs) demandent à l'unanimité à Protourisme via Atout France que les points concernant le modèle de gouvernance, le montage juridique et le modèle économique soient approfondis et qu'il ressort que l'audit ne prend pas suffisamment en considération le montage original de la station.

COURRIER DE REMERCIEMENT



L'AFP de MONTRICHER-ALBANNE remercie le Conseil Municipal pour son octroi d'une subvention.

COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER et M. Frédéric JULLIARD.

Absents : M. Jérôme ROBERT qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER qui donne procuration à M. Yves MAGNIN.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte rendu de la précédente réunion exceptés M. Yves MAGNIN et Mme Brigitte PASQUIER, absente, qui a donné son pouvoir à M. MAGNIN. Ils estiment que le compte rendu est partiel et partiel concernant le licenciement de M. COMETTO.

Madame le Maire explique qu'elle était tenue de par la loi d'exposer les griefs retenus et qu'elle rappelle que ce n'est pas elle qui a mis le débat sur la place publique.

D'après Monsieur MAGNIN, il n'y a pas assez de précisions dans les interventions. Madame le Maire demande ce qu'il aurait fallu compléter. Monsieur MAGNIN répond qu'il ne souhaite pas faire de polémique et ne donne pas de précisions.

Madame le Maire à propos de précisions souhaitait savoir qui gouvernait mal, comme Monsieur MAGNIN au précédent Conseil l'avait souligné. Est-ce le Conseil Municipal, le Maire ou le Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ? Monsieur MAGNIN refuse de répondre.

SOUTIEN DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE DANS L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la vallée de la Maurienne (PAPI) porté par le Syndicat du Pays de Maurienne (S.P.M.), un volet « gestion des situations de crise » est prévu.

Le S.P.M. propose l'accompagnement et l'appui des communes pour la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) par la société Gerisk, en la personne de Frédéric MARTINELY.

Le prestataire sera en lien constant avec les services des communes, les élus, les partenaires techniques et le S.P.M., et animera les groupes de travail nécessaires pour faire avancer la démarche :

- analyse des risques et des vulnérabilités locales,
- définition des dispositions à prendre afin d'alerter et d'informer la population,
- organisation du / des poste(s) de commandement,
- définition des dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

Ces différents volets seront abordés à l'échelle communale (PCS) puis intercommunale.

> Le Conseil Municipal donne son accord.

MOTION DE LA FEDERATION DES MAIRES DE SAVOIE RELATIVE AU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Madame le Maire présente à l'Assemblée la proposition de motion établie par la Fédération des Maires de Savoie relative au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

En effet, dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'État sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire. Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de - 63 % !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'État.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique ainsi que sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social.

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

Le Conseil Municipal approuve cette motion.

PROJET DE TRAITE D'APPORT EN NATURE DE LA COMMUNE DE VALMEINIER A LA SOREA, APPROBATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'AUGMENTATION DU CAPITAL, DES MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Une opération d'augmentation de capital par apport en nature par la Commune de VALMEINIER est envisagée ; en contrepartie de cet apport d'un montant de 712 060 €, le capital de la SEM SOREA serait augmenté d'une somme de 537 810 € par la création de 53 781 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale, émises au prix unitaire de 13,24 €, soit avec une prime d'émission de 3,24 € par action, entièrement libérées.

Les articles 6 et 7 des statuts seraient modifiés en conséquence. La SEM SOREA, pour tenir compte de l'entrée au capital de la Commune de VALMEINIER, sera également amenée à modifier les statuts, à savoir le préambule, la création d'un poste d'administrateur (article 15), la modification des règles de vote (article 18) ainsi que le pacte d'actionnaires : modalité de vote et répartition des sièges d'administrateurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces dispositions.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE (C.C.C.M.)



Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la C.C.C.M. (articles 1, 3, 5, 6 et annexes) intervenue le 31 mars 2015.

COURRIERS DIVERS



- **Demandes de location d'appartement :** Deux demandes de location concernant l'appartement dans le bâtiment de l'ex-école du Bochet ont été adressées à la mairie : l'une de M. Bastien BALAGNA et l'autre de M. Romain LAURENT. En préambule, Madame le Maire explique qu'elle a eu un entretien avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. JULIEN, qui a confirmé qu'une ouverture de classe ne pourrait se faire à cette rentrée scolaire car pour toute demande d'ouverture de classe, il souhaite qu'un dossier soit préparé et présenté au minimum au mois de novembre pour la rentrée suivante. Cela va laisser plus de temps pour effectuer les travaux dans les délais et un dossier lui sera repropoé à cette date. Étant donné que des travaux vont être effectués pour réaménager la classe en dessous de l'appartement en vue d'une réouverture possible pour l'année prochaine et que peut-être il serait mis à la disposition de l'enseignant, le Conseil Municipal ne souhaite pas, à la majorité des membres moins deux abstentions, cette année, relouer cet appartement.

- **Courrier de M. Bernard PASQUIER :** M. Bernard PASQUIER souhaiterait qu'un parking communal soit créé et pour cela que l'on utilise le droit de préemption sur une parcelle en vue de l'acquérir, qui est sur le point de se négocier entre particuliers à Montricher, au Mollard Long. La commission des travaux se rendra sur place pour étudier la question.

- **Courrier de M. Daniel AGUIARD-NICOLLET** : M. Daniel AGUIARD-NICOLLET souhaiterait que les employés communaux lui construisent un mur pour soutenir la terre qui risquerait de tomber et qui servirait de limite puisqu'une partie de sa parcelle a été achetée par la Commune pour l'élargissement d'un chemin communal à Albanne. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la construction du mur mais une solution sera recherchée dans le cas où la terre ravinerait.

COMPTE RENDU DU RAPPORT 2014 DU SIRTOM MAURIENNE

Madame Monique LEFEVER expose les constats sur le prix et la qualité d'élimination des déchets : les tonnages diminuent, le recyclage est de plus en plus performant mais les indicateurs financiers sont en hausse. En effet, on constate que le coût du transport et le fonctionnement des ordures ménagères et des déchets incinérés augmentent ainsi que celui de la collecte sélective à cause de la diminution des recettes du rachat et du coût du re-tri.

Le SIRTOM Maurienne est en phase de modernisation pour être plus performant et coûter moins cher aux collectivités et aux usagers dans quelques années. Les tonnages restent stables dans l'ensemble depuis trois ans sur notre commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES

Monsieur Gilbert EDMOND fait le point sur les différents tarifs des forfaits, expose l'aménagement d'une piste ludique pour garder le label "Famille plus" et explique l'organisation concernant l'ouverture des remontées cet été.

COMPTE RENDU DU 7 AOÛT 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; Monsieur Christian DUFRENE ;

M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER et M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER.

RECRUTEMENT D'UNE ACCOMPAGNATRICE CONTRACTUELLE DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015/2016



Il est proposé d'employer une accompagnatrice, à temps non complet et contractuelle, pour le ramassage scolaire entre les Karellis et le groupe scolaire des Chaudannes à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE afin d'effectuer la surveillance des enfants dans le car scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016 inclus rémunérée sur la base de l'indice brut 343, indice majoré 324 de l'échelle 3 pour 17 heures 22 minutes hebdomadaires annualisées, congés inclus, puisque l'article 3-3 4^e de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, offre la possibilité aux communes de moins de 1 000 habitants dont la moyenne arithmétique est inférieure à ce chiffre, de recruter des agents contractuels à temps non complet. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce recrutement.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME. SERVICE COMMUN A.D.S. DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION



Madame le Maire rappelle à l'Assemblée :

- La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, loi « ALUR », qui met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes appartenant à des communautés de communes de plus de 10 000 habitants ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le Maire au nom de la commune ;
- L'article R.423-15 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes peuvent charger l'EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols. Cette disposition combinée avec l'article L.5211-4-2 du CGCT permet d'envisager la création par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (C.C.C.M.) d'un service commun ADS (Application du Droit des Sols).

Par délibération du 20 juillet 2015, reçue en Sous-préfecture le 22 juillet 2015, le Conseil communautaire a accepté la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme ; étant précisé que ce service commun n'emporte pas transfert de compétence, le Maire demeurant toujours seul compétent pour délivrer ou refuser une autorisation d'urbanisme.

L'adhésion à ce service par chaque commune intéressée nécessite l'approbation et la signature d'une convention précisant le champ d'application, les missions respectives des signataires, et les modalités logistiques, financières et juridiques de la mise à disposition. La signature de la convention est assortie d'un droit d'accès au logiciel d'instruction. En fonction du niveau de service choisi par la commune, le droit d'accès est adapté pour lui permettre l'instruction des actes qui n'est pas confiée au service commun ADS.

Madame le Maire propose de confier au service commun ADS, à compter du 1^{er} octobre 2015, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessous, enregistrées sur le territoire de la commune de MONTRICHER-ALBANNE :

- Certificats d'urbanisme b) – (article L 410-1b du Code de l'Urbanisme)

- Déclarations Préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

Ce qui signifie que la commune conserve la charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessous, enregistrées sur le territoire de la commune de MONTRICHER-ALBANNE :

> Certificats d'urbanisme a) – (article L 410-1a du Code de l'Urbanisme)

Une participation financière au coût de fonctionnement du service commun est demandée à la Commune.

La facture comporte une partie fixe égale à 1 € par habitant et par an calculée sur la base de la population DGF 2015 et une partie proportionnelle au nombre d'actes instruits par le service commun ADS pour la commune. Les tarifs sont indexés annuellement, au 1^{er} janvier. À cette participation financière s'ajoute le prix pour chaque acte instruit, soit à compter du 1^{er} octobre 2015 :

• Certificat d'urbanisme b) :	60 €
• Déclaration Préalable :	105 €
• Permis de démolir :	120 €
• Permis de construire :	150 €
• Permis d'aménager :	180 €

Le paiement s'effectue tous les ans au 31 décembre. Il est procédé à un arrêt des comptes du nombre d'actes au 30 novembre. Entre le 1^{er} et le 15 décembre, le service commun ADS présente un décompte précisant la nature et le nombre d'actes d'urbanisme instruits dans l'année par ce service.

Des observations ont été émises quant aux responsabilités, aux délais pour résilier la convention, au coût des actes et de ce que cela présage pour l'avenir (compétence prise par la C.C.C.M.).

Le Conseil Municipal donne son accord par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : COMITE DES FETES ET SKIBAM



Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- à l'unanimité pour le Comité des fêtes dans le cadre de l'organisation de la fête de la Madeleine : 1 500 € ;
- par 11 voix pour et 2 abstentions à l'Association SKIBAM : 85 €.

COURRIER DE LA PAROISSE DE MONTRICHER



L'équipe pastorale de Montricher-Le Bochet souhaiterait que des carreaux de fenêtres soient changés à la sacristie de l'église de Montricher et que le parquet de la chapelle du Bochet soit vitrifié à nouveau.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour que ces travaux d'entretien soient effectués.

ETUDE ATOUT FRANCE



Il est rappelé que des règles de confidentialité s'appliquent à cette étude et aux différents comptes rendus. C'est la raison pour laquelle aucun résumé n'a encore été produit concernant le Copil du 9 juillet 2015, mais une réunion courant septembre aura lieu entre les co-financiers afin de valider la synthèse de l'étude et d'arrêter ses modalités de diffusion.

FESTIVAL "CORDES ET PICS"



Apparemment une partie du Conseil Supérieur des Karellis ne souhaiterait plus financer le festival Cordes et Pics. Madame le Maire précise que pourtant il permet à un village vacances d'accueillir un grand nombre de stagiaires et de participants pendant 3 semaines et visant à redéfinir le rôle de chacun des différents acteurs du transport scolaire (SIVOM, communautés de communes, communes, transporteurs, accompagnateurs, familles) et en particulier l'articulation des missions entre l'A02 (le Syndicat du Pays de Maurienne), la collectivité et les accompagnateurs dans les cars comprenant au moins 7 enfants scolarisés en maternelle.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 3 mars 2014, le Département de la Savoie a voté une charte des Transports Scolaires qui précise à son article 1-8 que « la présence d'un accompagnateur est obligatoire pour tout circuit comptant 7 enfants de maternelle ou plus. La prise en charge de l'accompagnateur relève de la responsabilité de la commune concernée ou de PA02 ». Cette charte pourra être régulièrement actualisée.

COMPTE RENDU DU 4 SEPTEMBRE 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Monique LEFEVER et M. Frédéric JULLIARD.

Absents : M. Yves MAGNIN ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

À compter du 1^{er} septembre 2015, une convention sera signée avec les collectivités appelées à mettre en place un ou des accompagnateurs sur les circuits scolaires et visant à redéfinir le rôle de chacun des différents acteurs du transport scolaire (SIVOM, communautés de communes, communes, transporteurs, accompagnateurs, familles) et en particulier l'articulation des missions entre l'A02 (le Syndicat du Pays de Maurienne), la collectivité et les accompagnateurs dans les cars comprenant au moins 7 enfants scolarisés en maternelle.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 3 mars 2014, le Département de la Savoie a voté une charte des Transports Scolaires qui précise à son article 1-8 que « la présence d'un accompagnateur est obligatoire pour tout circuit comptant 7 enfants de maternelle ou plus. La prise en charge de l'accompagnateur relève de la responsabilité de la commune concernée ou de PA02 ». Cette charte pourra être régulièrement actualisée.

Considérant que l'organisation des Transports Scolaires est conditionnée à l'obligation de scolarisation des enfants entre 6 et 16 ans, mais que par extension, elle peut concerner également les enfants de maternelle de plus de 3 ans inscrits dans les écoles et ayant, de ce fait, pu obtenir un titre de transport et considérant que l'organisation des Transports Scolaires relève du S.P.M. mais que le Syndicat ne peut recruter en direct des accompagnateurs pour des missions journalières de très courte durée, il est proposé que les Collectivités assurent elles-mêmes l'accompagnement des élèves avec les agents municipaux. En conséquence, il convient de définir les conditions dans lesquelles sont réalisées les missions d'accompagnement des élèves des écoles primaires et maternelles dans les Transports Scolaires sur les communes pour le compte et sous l'autorité de l'A02 et dans le respect de la charte des Transports Scolaires du Département de la Savoie.

La convention prévoit que l'accompagnateur informe son employeur de toute anomalie constatée dans le cadre de sa mission afin que celui-ci en avis l'A02. **Elle détaille les missions des accompagnateurs, de la montée dans le car à l'arrivée aux points d'arrêt notamment si aucun adulte n'est présent à l'arrivée d'un enfant de maternelle.** Cette convention a été rédigée en accord et en concertation avec la commission « Transports et Transports Scolaires » du S.P.M. et n'a d'autre objectif que d'améliorer la sécurité des enfants et le service rendu aux familles.

Une nouvelle convention cadre d'organisation des Transports Scolaires a été signée entre le Département et le S.P.M. pour 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2014. La Commission Permanente du Département, en date du 24 avril 2015, a voté quelques adaptations à la charte des transports scolaires. Le Conseil Municipal approuve cette convention.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) : AIDES FINANCIERES DE LA RENTREE, AIDE AUX ETUDIANTS, AIDE AUX ADULTES HANDICAPES

Madame Claude CARRAZ donne lecture du compte rendu de la réunion du C.C.A.S. du 27 août 2015 :

Avant pris connaissance des nouveaux tarifs de la Commune de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE pour nos enfants scolarisés aux écoles des Chaudannes, on constate que les enfants de la Commune sont essentiellement concernés par l'accueil péri-éducatif de 15h45 à 16h30 (heure de retour du transport scolaire).

Madame le Maire explique :

- que toutes les communes de la C.C.C.M. sont concernées et font payer ces temps périscolaires et péri-éducatifs et qu'il n'y a pas d'aide de la part des municipalités puisqu'elles ont toutes leur propre école,
- que certaines familles attendent un geste de la part de la Commune considérant qu'une forte augmentation du coût de la scolarisation leur est imposée,

L'assemblée expose :

- que si notre projet d'ouverture de classe maternelle se concrétise pour la rentrée 2016/2017, la charge financière des parents sera réduite sur le coût du transport scolaire et des accueils périscolaires et péri-éducatifs,
- que le calcul pour une participation financière au quotient familial serait complexe et que nous tenons à ce que chaque famille soit indemnisée équitablement, sachant que les familles au plus bas quotient sont toujours celles qui sont le plus concernées par les aides.

Les membres présents comprennent le souci des parents sur cette obligation financière supplémentaire.

Pour l'instant, à la majorité, il est décidé :

- de ne pas créer une aide financière pour le transport et les accueils périscolaires et péri-éducatifs,
- d'attendre la création de notre classe de maternelle au Bochet avant de prendre une décision.

Une demande de renseignements complémentaires à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE concernant les ateliers et les tarifs péri-éducatifs sera effectuée par Madame le Maire.

• AIDE A LA CANTINE SCOLAIRE - Scolarité 2015/2016 :

Les membres du C.C.A.S. décident de conserver à 4,50 € le prix de revient du ticket de cantine :

- Elèves scolarisés au groupe scolaire des Chaudannes :

	Prix du repas en €	Participation Commune en €
Quotient familial jusqu'à 515	3,30	0
Quotient familial de 451 à 650	3,90	0
Quotient familial de 651 à 850	4,45	0
Quotient familial de 851 à 1100	4,90	0,40
Quotient familial de 1101 à 1400	5,60	1,10
Quotient familial supérieur à 1401	5,90	1,40

- Elèves scolarisés à l'école de VILLARGONDRAN :

Tarif Communes Extérieures	7,00	2,50
----------------------------	------	------

- Elèves scolarisés au groupe scolaire de SAINT JULIEN MONTDENIS :

Tarif Communes Extérieures	9,90	5,40
----------------------------	------	------

• AIDE AUX ETUDIANTS - Scolarité 2015/2016 :

Le C.C.A.S. dit que l'aide aux nouveaux étudiants de la Commune sera accordée sous réserve qu'aucune contribution n'ait été accordée au demandeur par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne. De plus, les étudiants ayant déjà fait une demande en 2014 auprès de la C.C.C.M. qui n'a pas été accordée, pourront faire une demande directement auprès de la Mairie en fournissant une attestation sur l'honneur précisant ne pas avoir perçu d'autres aides financières à la Communauté de Communes et s'engageant à ne pas en demander pour cette année. Le montant de cette aide est de 275,00 € par étudiant pour la scolarité 2015/2016.

• AIDE ADULTES HANDICAPES - Année 2015

Le montant de cette aide est fixé à 150,00 € par personne adulte handicapée pour l'année 2015.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES AUX AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Par délibération du 8 août 1992 un régime indemnitaire a été institué pour le Personnel de la Commune.

Une indemnité d'exercice des missions des Préfectures a été instituée au fonctionnaire titulaire du grade de Secrétaire de Mairie et aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Conducteurs Territoriaux de véhicules ainsi qu'aux nouveaux agents relevant des cadres d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales et des Adjointes Administratives Territoriales. Cette délibération a pour objectif de fixer le cadre rénové qui servira de nouvelle référence pour le versement des primes et indemnités aux agents de la filière technique de la commune. Une délibération du conseil municipal est en effet indispensable, pour réformer notre dispositif actuel en tenant compte du nouvel effectif des emplois.

Donc le Conseil Municipal décide que :

Article 1 - Principes généraux : Le régime indemnitaire concernant le personnel de la filière technique aujourd'hui en vigueur à MONTRICHER-ALBANNE est caduc compte tenu des créations d'emplois intervenus depuis plusieurs mois. Cette délibération vise à établir un nouveau cadre général de référence du régime indemnitaire des agents relevant de la filière technique de la commune de MONTRICHER-ALBANNE, ainsi qu'à instaurer de nouvelles primes.

Article 2 : Agents concernés par le régime indemnitaire : Tous les agents titulaires et stagiaires sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire correspondant à leur grade, dans le cadre prévu par le tableau annexé. Les agents non titulaires peuvent percevoir des primes, si leur qualification professionnelle et/ou leur expérience le justifie.

Article 3 : instauration de l'IEMP : S'ajoute aux primes existantes, instaurées par les délibérations visées précédemment, l'indemnité d'exercice des missions des préfectures pour les grades suivants :

• Pour les fonctionnaires du grade d'Adjoint technique principal de 2ème Classe.

L'indemnité d'exercice des missions des Préfectures au taux prévu par l'arrêté du 24 décembre 2012 susvisé soit 1 204,00 € par an et par agent avec application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement de 3 maximum. (Prorata en fonction du nombre d'heures). Le crédit affecté au paiement de cette indemnité est ainsi fixé à 1 204,00 x 2 x 3 = 7 224,00 €.

• Pour les fonctionnaires du grade d'Adjoint technique de 2ème Classe.

L'indemnité d'exercice des missions des Préfectures au taux prévu par l'arrêté du 24 décembre 2012 susvisé soit 1 143,00 € par an et par agent avec application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement de 3 maximum. (Prorata en fonction du nombre d'heures). Le crédit affecté au paiement de cette indemnité est ainsi fixé à 1 143,00 x 2 x 3 = 6 858,00 €.

• Pour les fonctionnaires du grade d'Agent de maîtrise territorial.

L'indemnité d'exercice des missions des Préfectures au taux prévu par l'arrêté du 24 décembre 2012 susvisé soit 1 204,00 € par an et par agent avec application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement de 3 maximum. (Prorata en fonction du nombre d'heures). Le crédit affecté au paiement de cette indemnité est ainsi fixé à 1 204,00 x 1 x 3 = 1 204,00 €. Pour les grades indiqués ci-dessus, le montant individuel de l'IEMP sera calculé en multipliant le montant de référence par un coefficient d'ajustement qui sera maximum de 3. La révision (à la hausse ou à la baisse) de ce coefficient d'ajustement pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Article 4 : Clause de sauvegarde : Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Article 5 : Attributions individuelles : Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles des primes dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants : selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers le système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité ; la disponibilité de l'agent, son assiduité ; l'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formations) ; les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité et aux agents assujettis à des sujétions particulières,

Article 6 : Modalités de maintien et suppression : Seront applicables les règles propres aux agents de l'Etat : le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (congés de maladie ordinaire,

accident de service ou maladie professionnelle, congés maternité paternité adoption, congés annuels et autorisations spéciales d'absence, congés pour formation syndicale). Les primes et indemnités seront supprimées pour l'agent en congé de longue maladie ou de longue durée. Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé maladie ordinaire lui demeurent acquises.

Article 7 : Périodicité de versement : Sauf cas particulier, les primes constituant le régime indemnitaire des agents sont versées mensuellement avec le traitement.

Article 8 : Clause de revalorisation : Il est expressément admis que ces montants des primes du régime indemnitaire pourront ensuite évoluer, s'ils sont définis par arrêté ministériel, et ce sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Article 9 : Date d'effet : La présente délibération commencera à prendre effet à compter du 1^{er} octobre 2015. Le tableau annexé à la présente délibération comporte des montants en euros, connus à la date du 31 août 2015.

Article 10 : Crédits budgétaires : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget à l'article 64111.

Article 11 : Abrogation de délibération antérieure : Cette délibération complète les délibérations prises antérieurement.

TAXE DE SEJOUR – SAISON D'HIVER 2015/2016 ET SAISON D'ETE 2016



Madame Le Maire expose les grandes lignes de la réforme de la Taxe de séjour adoptée par la loi de finances et explique qu'il y a une révision du barème avec des changements dans les catégories d'hébergements, qu'il y a une modification du régime des exonérations notamment les mineurs de moins de 18 ans et qu'il y a une institution d'une procédure de taxation d'office. La réforme ainsi que la diminution de la fréquentation de la station va entraîner des pertes significatives de recettes pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe la taxe de séjour pour la saison d'hiver 2015/2016 pour les villages de Vacances 2 et 3 étoiles à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour ;
- fixe la taxe de séjour pour la saison d'hiver 2015/2016 pour les meublés de Tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour ;
- décide d'instaurer une taxe de séjour pour la saison d'été 2016 pour les villages de Vacances 2 et 3 étoiles à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour ;
- décide d'instaurer une taxe de séjour pour la saison d'été 2016 pour les meublés de Tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour.

Le Conseil départemental ayant institué une taxe additionnelle de 10 % à la **taxe de séjour**, le montant de la taxe de séjour perçu auprès des redevables s'élèvera **au final à 0,825 € par personne et par nuitée de séjour**.

Ce tarif est institué pour :

- la saison d'hiver se déroulant du 19 décembre 2015 au 23 avril 2016 inclus.

Le versement devra se faire au plus tard le 31 mai 2016.

- la saison d'été se déroulant du 1^{er} juin au 30 septembre 2016 inclus.

Le versement devra se faire au plus tard le 31 octobre 2016.

Le Conseil Municipal désigne comme **Agent Collecteur** : pour la station Les Karellis, la Secrétaire de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et pour le reste de la Commune, la Secrétaire de Mairie.

REGULARISATION DE LA VENTE D'UN LAVOIR

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2010, l'ancienne municipalité avait décidé la régularisation de la vente d'un lavoir sur la parcelle cadastrée H n° 717 au lieu-dit « Albanne » en faveur de Monsieur AGUIARD-NICOLLET Daniel domicilié à Albanne – 73870 MONTRICHER-ALBANNE. Aujourd'hui, afin de régulariser cette vente chez le notaire, l'Assemblée doit délibérer. Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle à Monsieur AGUIARD-NICOLLET Daniel.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS

Demande d'achat de terrain à Albanne :

Madame le Maire est saisie d'une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural situé à Albanne et jouxtant la propriété du demandeur, Monsieur THIMEL André.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un refus.

Demandes d'achat de terrains à Montricher :

Madame le Maire présente à l'Assemblée deux projets d'achats des mêmes terrains communaux à Montricher en vue d'y construire pour chacun, une maison individuelle. Elle rappelle que la Commune a toujours donné un accord de principe pour la vente des terrains communaux dans le but de construire puis expose à l'Assemblée que les demandeurs sont M. COMETTO Joël avec Melle STONCNEROVA Zuzana et M. PASQUIER Alexandre avec Melle DUFRENEY Alexandrine et que pour préserver l'impartialité, elle va présenter les projets d'acquisition sans mentionner qui en est l'auteur.

Mme Chantal PASQUIER, ayant des liens de parenté avec l'un des demandeurs, se retire. Madame le Maire précise que la procuration de Mme Laure PASQUIER ne sera pas utilisée lors du vote car cette dernière a des liens de parentés avec l'un des demandeurs. Les terrains concernés par ces deux demandes d'acquisition, situés au lieu-dit « La Grangette », sont les suivants :

- Section D n° 1631 d'une contenance de 310 m² ;

- Section D n° 1632 d'une contenance de 417 m² ;
- Section D n° 1633 d'une contenance de 418 m² ;
- Section D n° 1634 d'une contenance de 116 m² ;
- Section D n° 1635 d'une contenance de 126 m² ;
- Section D n° 1646 d'une contenance de 313 m².

Madame le Maire demande à l'Assemblée de voter pour savoir si la Commune souhaite vendre lesdits terrains.

Le Conseil Municipal, après vote par 10 voix pour, décide de vendre les terrains mentionnés ci-dessus.

Madame le Maire présente ensuite les deux projets (Projets 1 et 2) et demande de voter pour déterminer lequel des deux sera retenu. Le Conseil Municipal, après vote par 10 voix pour, décide de retenir le projet 2.

Après le vote, Madame le Maire, lève l'anonymat des deux projets :

- Projet 1 : M. COMETTO Joël et Melle STONCNEROVA Zuzana
- Projet 2 : M. PASQUIER Alexandre et Melle DUFRENEY Alexandrine

Le Conseil Municipal, après vote par 10 voix pour, dit que lesdits terrains communaux seront vendus à M. PASQUIER Alexandre et Melle DUFRENEY Alexandrine domiciliés à Montricher – 200, rue du Certodin - 73870 MONTRICHER-ALBANNE porteurs du projet B, pour une surface totale de 1700 m² à 3,80 euros le mètre carré, soit un montant total de 6 460 €. Les frais de document d'arpentage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

LIAISON ALBIEZ / LES KARELLIS



Le bureau Tereo a réalisé l'inventaire faune-flore et le coût pour la Commune est de 5 493,00 euros.

Un pique-nique partagé est organisé le 6 septembre entre les communes d'ALBIEZ-LE-JEUNE, ALBIEZ-MONTROND et MONTRICHER-ALBANNE mettant en exergue les sentiers de randonnée à la cabane des chasseurs vers la Croix d'Albiez.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TOURISME



Monsieur Gilbert EDMOND relate le compte rendu de la commission tourisme et fait un point sur la fréquentation touristique lors de la saison d'été sur la station des Karellis qui n'a pas été « extraordinaire ». Par contre, l'ouverture du télésiège toute la journée, 4 jours par semaine a été très appréciée.

Il précise que l'année prochaine de nombreuses manifestations seront à prévoir puisqu'il s'agit des 20 ans de "Cordes et Pics", des 40 ans de la station des Karellis et des 80 ans du Club des Sports et que pour tous ces événements il est essentiel de communiquer bien plus en amont.

Une activité VTT (bike park) devrait voir le jour pour l'été prochain.

Quant à la liaison VALLOIRE-ALBANNE, une étude topographique et de faisabilité doit être entreprise. En attendant le sentier a été bien nettoyé et élargi en accord avec VALLOIRE qui désire trouver des solutions pour utiliser cette voie d'accès.

EGLISE A ALBANNE

Une société va intervenir rapidement pour réparer le fonctionnement des cloches et parallèlement des devis sont en cours pour refaire l'électricité.

COMPTE RENDU DU 30 OCTOBRE 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absent : M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE



Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Mme le Maire, vu le budget primitif 2015, après en avoir délibéré décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement : Dépenses	0,00
bâtiments communaux :	
- Constructions- Bâtiments communaux	- 30 270,00 €
mobiliers :	
- Matériel de transport	30 000,00 €
emprunts et dettes assimilés :	
- Dépôt et cautionnement reçus	270,00 €
Section de fonctionnement : Dépenses	0,00 €
charges a caractere general :	
- Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	415,00 €
- Honoraires	15 000,00 €
- Divers	3 500,00 €
- Voyages et déplacements	1 500,00 €
- Taxes foncières	6 039,00 €

attenuations de produits :

Fonds péréquation des ressources communales et intercommunales 58 583,00 €

autres charges de gestion courante :

- Contributions aux organismes de regroupement 6 000,00 €
- Autres établissements publics locaux - 98 295,00 €
- Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. 7 258,00 €

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES 2015-2016



Il est à noter que le mode de passation de ce marché public est effectué selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics. Le marché pour les travaux de voiries communales 2015-2016 est composé de deux tranches :

- Tranche 1 : travaux de voiries au chef-lieu Le Bochet,
- Tranche 2 : travaux de voiries au village d'Albanne.

Madame le Maire présente le résultat du dépouillement des offres effectué par la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le lundi 12 octobre 2015 à 18h. et le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de travaux de voiries communales 2015-2016 à l'entreprise **MARTOIA BTP** sise 263, rue de Guille – 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE pour un montant total de **97 076,49 € H.T. soit 116 491,79 € T.T.C.** répartis ainsi :

- 19 053,46 € H.T. pour la tranche 1,
- 78 023,03 € H.T. pour la tranche 2.

MODIFICATION DE L'ASTREINTE AU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide, en annulant et remplaçant la délibération du 3 décembre 2013, de modifier le planning des astreintes pour **les trois adjoints techniques** de la façon suivante :

- **Période : du 30 novembre au 30 avril de chaque année ;**
- **Nature de l'astreinte :** Astreinte d'une semaine complète pour chaque agent ; ce qui représente pour chaque agent 14 semaines d'astreinte sur cette période.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECOURS - SAISON D'HIVER 2015-2016



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le principe du remboursement des frais de secours (en conséquence, celui-ci sera applicable sur le territoire de la commune et dans sa zone normale d'intervention) et établit les tarifs forfaitaires pour la saison d'hiver 2015 / 2016, de la façon suivante :

1°) FRONT DE NEIGE, TRANSPORT plateau forum, piste de luge 59 €

2°) ZONE RAPPROCHÉE A LES LOIX, LES GENTIANES, LES PRÉS, LES GRANGES 212 €

3°) ZONE ÉLOIGNÉE B LES ENFERS, LA RAMA, LES FONTAGNOUX, LES BACHACHES, LES EMBRUNES, LES VORDACHES, LE STADE DE SLALOM, LES ROSEES, LA COMBE DE LA RAMA, LE GUETTON, LA COTE DES AGNEAUX, LES CRETES, LE VINOUE, LES MOTTES, LES ACHERES, LE VE, LE LAC PRAMOL, TRAVERSEE DU CATAX DE LACHA, TRAVERSEE DES MOTTES ROUGES / PISTES DE SKI DE FOND BLEUES, NOIRES, ROUGES, LE CIRCUIT ÉCOLE 365 €

4°) HORS PISTES 727 €

5°) HORS PISTES - SKI DE RANDONNÉE Y COMPRIS

Situé dans les SECTEURS ÉLOIGNÉS accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit etc. donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :

Coût / heure pisteur – secouriste 46,00 €
Coût / heure chenillette de damage 176,00 €
Coût / heure (motoneige) 29,00 €

PRESTATAIRES POUR LE TRANSPORT SANITAIRE DE LA STATION LES KARELLIS POUR LA SAISON D'HIVER 2015/2016



Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention reçue après consultation concernant les opérations de transports sanitaires qui seront assurées en continuité des secours sur les pistes de ski, entre le bas des pistes ou le cabinet médical de la station des Karellis vers l'hôpital de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (transport primaire) ou le centre hospitalier adapté (transport secondaire - sur demande du médecin du cabinet médical des Karellis) durant la saison d'hiver 2015/2016.

Les tarifs unitaires des transports sanitaires pour la saison d'hiver 2015/2016 sont les suivants pour :

- 1 - Le transport primaire entre le bas des pistes ou le cabinet médical des Karellis vers l'hôpital de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE est fixé à **184 €** par secours ;

- 2 - Le transport secondaire entre le bas des pistes ou le cabinet médical des Karellis vers le centre hospitalier adapté (sur demande du médecin du cabinet médical des Karellis) est établi comme suit par secours :

- **CH de CHAMBERY 356 €**
- **CHU de GRENOBLE 425 €**
- **Clinique Médipôle de CHALLES-LES-EAUX 340 €**
- **Clinique Herbert d'AIX-LES-BAINS 391 €**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention avec la Société ROUX AMBULANCES représentée par Monsieur ROUX, sise avenue du 8 mai 1945 – 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et à signer des conventions à intervenir si les tarifs des prestations sont les mêmes que ceux énoncés précédemment pour les transports primaire et secondaire. Cette délibération annule et remplace celle du 7 novembre 2014.

CONVENTION AVEC LE SECOURS AERIE FRANÇAIS (SAF) RELATIVE AUX SECOURS HELIPORTES 2015/2016



Le Conseil Municipal approuve la convention proposée avec le SAF relative aux secours héliportés en Savoie pour l'année 2015-2016, selon le tarif de 55,00 €/mn T.T.C.

Le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours héliportés aux victimes ou à leurs ayants droit lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par les textes législatifs et réglementaires.

DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANQUES SUR PROPOSITION DU MAIRE

Madame le Maire explique le déroulement du recrutement du Directeur de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques. Après étude des candidatures et un premier tri, un cabinet a auditionné 9 candidats et en a retenu 4. Un jury représentant les différentes entités (CSK, Commune, RARM) a reçu les 4 dernières personnes et le choix s'est porté, sans que le cabinet n'ait informé au préalable le jury du classement des 4 derniers candidats, sur le même candidat à l'unanimité du jury et du cabinet en la personne de Monsieur Christophe BAUDOT.

Madame Brigitte PASQUIER et Monsieur Frédéric JULLIARD ne prennent pas part au vote étant employés par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques.

Le Conseil Municipal, après vote à bulletins secrets à 10 voix pour, 1 abstention et un bulletin nul, désigne Monsieur Christophe BAUDOT, Directeur de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques en application de l'article L 2221 du Code Général Des Collectivités Territoriales et charge le Président de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de procéder à sa nomination. Il sera recruté à compter du 1^{er} décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER-LES KARELLIS ET CLUB DE FOOTBALL DE VILLARGONDRA



Une subvention exceptionnelle pour un livre et une exposition concernant les 80 ans du Club des Sports de Montricher-Les Karellis est demandée. Madame Chantal PASQUIER, étant trésorière de l'association ne prend pas part au vote.

Le Club de Football de VILLARGONDRA a également sollicité la Commune de l'octroi d'une subvention puisque plusieurs enfants de la Commune y sont inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention :

- **au Club des Sports de Montricher-Les Karellis : 6 000,00 €**
- **et au Club de football de Villargondran : 85,00 €**

CONVENTION AVEC SAVOIE BIBLIO



Madame le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 22 juillet 2015, le Président de l'Assemblée des Pays de Savoie (APS) annonçait la mise en œuvre du nouveau Plan de développement de la lecture publique, adopté par l'APS pour la période 2015-2020 et porté par la Direction de la lecture publique – Savoie-biblio.

Pour poursuivre le partenariat et permettre aux bibliothèques de continuer à bénéficier des services offerts par Savoie-biblio, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention. Le Conseil Municipal donne son accord.

REPONSE À LA DEMANDE DES VILLAGES CLUBS DU SOLEIL



Madame le Maire reprend les points essentiels de la demande de Villages Clubs du Soleil (VCS). Monsieur Gilbert EDMOND explique qu'en 2019 ce sera la fin de la Délégation de Service Public (DSP). C'est la raison pour laquelle VCS s'interroge sur les garanties qu'il aura, puisque la location du bâtiment est liée à la DSP. Or VCS souhaite faire des travaux à l'intérieur pour améliorer la fréquentation. Sa demande est par conséquent de faire un avenant, de sortir le Village Porte-Brune de la Concession et de lui faire un bail emphytéotique administratif.

Monsieur Yves MAGNIN se demande quelle visibilité on aura après 2019.

Monsieur Jérôme ROBERT s'interroge sur l'aspect financier car si VCS arrête de payer il y aura une perte énorme qui s'ajoutera aux autres pertes de la commune comme la baisse des recettes de la taxe de séjour, de celles de la SOREA, la baisse des dotations de l'état, et l'augmentation du FPIC. Il propose de lisser cette perte pour pouvoir avoir un budget plus maîtrisé, mais VCS refuse toute négociation, « comme à son habitude ».

Madame le Maire, pour répondre à la question de Monsieur Yves MAGNIN, résume la position des hébergeurs lors du Conseil Supérieur des Karellis relatant leur inquiétude au sujet de la sécurisation juridique de VCS, ce qui concerne tout le monde du fait de la forte interdépendance qui existe entre toutes les parties prenantes des Karellis (hébergeurs, délégataire, Commune). Les hébergeurs espèrent que le Conseil Municipal rende « une réponse favorable à la demande légitime de VCS ». Ils s'engagent à ne pas dénoncer la DSP avant son terme contrairement à la préconisation de l'étude réalisée par Protourisme et souhaitent construire dès maintenant, avec la municipalité, l'après 2019.

Monsieur EDMOND pense qu'il faut donner la réponse qu'attend VCS, mais que demain il faudra être force de propositions et que c'est à la municipalité de construire la suite. Monsieur Yves MAGNIN ajoute qu'il faudrait que VCS dans une lettre d'intention accepte qu'il y ait une structure de gestion comprenant un allègement des charges de services publics à travers les bénéfices de la SACMAC.

Madame le Maire rappelle que normalement ces bénéfices sont complètement réinvestis à la station, ne profitant pas aux hébergeurs. De plus, il y a un échancier qui a été voté pour le report de loyers de Renouveau qui n'avait pu payer la location. Ayant été voté, il ne peut pas être effacé et VCS devra s'en acquitter conformément à ce qui avait été prévu, sans délai.

Monsieur Gilbert EDMOND explique que 3 millions d'euros vont être investis jusqu'en 2019 par VCS et qu'ensuite VCS investira davantage pour monter en gamme.

Madame Brigitte PASQUIER se demande si on a le choix.

Le vote à bulletins secrets est demandé par 6 personnes donc accepté.

Le Conseil Municipal, à la question « Est-on favorable à la sortie du Village de Vacances Porte-Brune de la DSP, avec la proposition de faire à VCS un bail emphytéotique administratif ? », après vote à bulletins secrets, à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, **accède à la demande de VCS, en lui rappelant cependant ses obligations quant à l'échéancier.**

Monsieur Jérôme ROBERT souhaite prendre la parole et expliquer au conseil qu'il a fait l'objet d'attaques dénigrantes de la part de VCS et lit les différents courriers échangés où VCS, par le biais de Monsieur Alex NICOLAS a clairement menacé de tout arrêter aux Karellis. Monsieur ROBERT lit sa réponse en précisant que pour lui, VCS confondait son rôle de délégataire et d'hébergeur.

DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD/AP)



Madame le Maire expose que le délai de dépôt des ad/ap avait été fixé le 27 septembre. Le diagnostic ayant été rendu bien après cette date par QCS Services qui n'a pas rendu son travail dans les temps impartis et que depuis même l'autre entreprise retenue à savoir APAVE ne répondant toujours pas pour faire l'agenda, il fallait expliquer aux autorités les raisons de ce retard si l'on ne voulait pas être sanctionné. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de continuer à œuvrer pour qu'APAVE se mette au travail en le mettant en demeure afin d'obtenir l'agenda et de faire une lettre aux autorités, comme l'ont établi les autres communes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne qui ont fait un groupement de commandes et qui se trouvent dans la même impossibilité, pour que le dossier soit bien instruit sans qu'il y ait de pénalités.

COUPES DE BOIS 2016 – NOMINATION DES GARANTS DE COUPE – VENTE DE BOIS PAR L'O.N.F. AUX PARTICULIERS



Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur VERNEY Yves de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2016 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-après :

Coupes à marteler :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées	37		600 m³				X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de délivrance des Bois d'affouages :

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois : M. DUFRENE Christian, M. CHEVALLIER Franck et M. JULLIARD Frédéric.

Ventes de bois aux particuliers :

Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2016, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

ETUDE LIAISON ALBIEZ-LES KARELLIS



Madame le Maire fait le point des études déjà réalisées pour la liaison des domaines des Karellis et d'Albiez, de celles en cours et de celles à venir.

L'étude altimétrique est achevée, l'étude d'impacts en cours et en bonne voie.

Les études restant à lancer concernent les chutes de blocs pour 5 700 € HT, le diagnostic avalanches pour 7 450 € HT, le marketing pour 33 200 € HT et l'étude géotechnique pour 6 505,84 € HT : sommes à scinder en deux puisque chaque commune paye sa part. Il ne restera que l'étude technique avec dépôt d'UTN.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Madame Monique LEFEVER, appartenant à la commission, explique que le PCS doit nous permettre de ne pas être surpris en cas de catastrophe ; c'est une anticipation de tout ce qu'il faut faire en cas de risques naturels majeurs. M. MARTINELLI, notre consultant, a amené une documentation fournie de fiches techniques « mode d'emploi » pour chaque action à mener, pour chacun des risques qu'il faut adapter à notre commune et à ses risques, ce qui n'est pas aisé à réaliser compte tenu de la spécificité de la commune constituée de villages éloignés les uns des autres ayant des risques différents selon leur situation. Il faut donc prévoir des moyens de communication entre les différents lieux avec des cellules de crise qui se trouveraient en Mairie pour le bas, aux Karellis pour le haut. Des aides pour l'élaboration de ces plans sont prévues jusqu'au 31/12/2015, notamment sur le matériel de communication et de prévention (hauts parleurs, gilets...). Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de se renseigner pour obtenir ces subventions.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX



Pour faire suite à la demande de Monsieur Bernard PASQUIER, une commission des travaux est allée sur place à Montricher et a estimé qu'il n'était pas opportun d'exercer le droit de préemption de la Commune pour l'acquisition de la parcelle D 514 dans le but de « réaliser un parking enrobé avec un talus végétalisé ».

Monsieur Yves MAGNIN estime qu'un cas semblable de création de parking au Mollé a été effectuée par la municipalité précédente. Madame le Maire rétorque que cela n'a rien de comparable d'autant qu'il n'y avait pas besoin d'exercer un droit de préemption sur ce terrain à ce moment-là. Le Conseil Municipal, après vote à bulletins secrets, à 10 voix pour et 2 abstentions rejette la demande de Monsieur Bernard PASQUIER.

MONTRICHER AUTREFOIS : BILAN

La fréquentation est en hausse et le bilan est satisfaisant.

NOMINATION D'UN REFERENT COMMUNAL DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »



Monsieur Jérôme ROBERT explique en quoi consiste ce défi qui se joue en équipe de plusieurs foyers pour réduire d'au moins 8 % les consommations d'énergie durant l'hiver en adoptant les bons réflexes présentés dans le guide « les 100 écogestes » de l'ASDER. Le pari n'exige aucun investissement financier ; les familles seront aidées par des conseillers. (renseignements : <http://savoie.familles-a-energie-positive.fr> ou l'ASDER au 04 79 85 88 50).

Personne ne souhaitant être référent, Madame le Maire se dévoue et informera la Communauté de Communes et l'ASDER de cette décision.

RESTAURATION DU LIT DE L'ARC AU DROIT DU BOCHET



Madame le Maire informe l'Assemblée du courrier de Monsieur le Préfet, faisant suite à leurs différents échanges. Il a été décidé d'attribuer au porteur de projet une subvention exceptionnelle de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 250 000 euros. De plus, la répartition définitive de cette programmation est en voie de finalisation.

FLUX DE POIDS LOURDS



La direction des routes du Département de la Savoie a informé par courrier qu'il a été constaté un accroissement sensible des flux de poids lourds sur la RD 1006 dans la vallée et qu'un arrêté à caractère expérimental pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 15 avril 2016 a été demandé pour interdire les PL de plus de 12 tonnes, entre SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE et SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE.

COMPTE RENDU DU 4 DÉCEMBRE 2015

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, Mme Chantal PASQUIER, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : Mme Claude CARRAZ qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration M. Gilbert EDMOND ; M. Thibaud GAUTARD qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Monique LEFEVER ; M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER et M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Christian DUFRENE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS



Madame le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention à passer avec Madame MARTOS-SENECHAL Josefa en vue du renouvellement de la location à titre gratuit des locaux de l'ancienne école maternelle de Montricher afin de les mettre à disposition de la Maison d'Assistants Maternels et précise qu'une convention initiale avait été signée pour la période du 1er juin au 31 août 2014 proposant de renouveler celle-ci du 1er septembre 2014 au 31 août 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer ladite convention avec Madame MARTOS-SENECHAL Josefa.

REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION



Madame le Maire rappelle à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 24 novembre 2014, approuvé par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (C.C.C.M.) lors du conseil communautaire du 1er décembre 2014, qui précisait que le montant de la fiscalité liée aux ordures ménagères devait être révisé en 2015 pour la Commune de MONTRICHER-ALBANNE.

Elle précise que le montant de la fiscalité liée aux ordures ménagères, déduit des ressources transférées de la Commune, s'établissait en 2014 à 90 240 € et portait le montant provisoire de l'attribution de compensation 2015 à 557 037,04 € tel que précisé dans les tableaux suivants :

Contribution SIRTOMM année 2013	117 917,00
Bases prévisionnelles 2014	1 383 850,00
Taux TEOM (voté en 2014 par la C.C.C.M)	2 %
Produit TEOM	27 677,00
Différentiel à prélever sur les ressources transférées	90 240,00

Total fiscalité de FPU revenant à la commune	704 904,00
Charges nettes transférées	57 626,96
Fiscalité liée aux ordures ménagères	90 240,00
Total	557 037,04

Or en 2015, la C.C.C.M., lors du conseil communautaire du 31 mars 2015, a voté un taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 5 %. Ainsi, au titre de 2015, le différentiel à prélever sur les ressources transférées s'établit dorénavant à 58 215 € et porte le montant définitif de l'attribution de compensation 2015 à 589 062,04 €, comme indiqué dans les tableaux ci-après :

Contribution SIRTOMM année 2015	128 136,00
Bases prévisionnelles 2015	1 398 421,00
Taux TEOM (voté en 2015 par la C.C.C.M)	5 %
Produit TEOM	69 921,00
Différentiel à prélever sur les ressources transférées	58 215,00

Total fiscalité de FPU revenant à la commune	704 904,00
Charges nettes transférées	57 626,96
Fiscalité liée aux ordures ménagères	58 215,00
Total	589 062,04

Dans ce cadre, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant définitif de l'attribution de compensation 2015.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification de l'attribution de compensation de 2015.

REDEVANCE ET PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016



Le Conseil Municipal décide de reconduire la redevance eau et assainissement, sans augmentation depuis 2008, qui s'établit ainsi :

- **PRIX DE L'EAU POTABLE**, à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

VILLAGES D'ALBANNE, ALBANNETTE, MONTRICHER, LE BOCHET :

- 20,00 € H.T. la redevance forfaitaire par appartement. Cette redevance sera payée pour chaque appartement ou maison qu'il soit habité, loué ou vide.
- 20,00 € H.T. / l'unité pour les branchements d'arrosage ou annexes.

STATION LES KARELLIS :

- 0,80 € H.T. le prix du mètre cube d'eau potable consommé.

- **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT** à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

VILLAGES D'ALBANNE, ALBANNETTE, MONTRICHER, LE BOCHET :

- 40,00 € H.T. la redevance forfaitaire. Cette redevance sera payée pour chaque appartement ou maison qu'il soit habité, loué ou vide.

STATION LES KARELLIS :

- 1,00 € H.T. par mètre cube d'eau potable facturée.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Aux termes de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), chaque préfet doit élaborer pour son département un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département, pour les 6 années à venir.

Le Préfet a présenté le projet de schéma suivant, à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), réunie en séance plénière le 12 octobre 2015 :

• **Fusion de la Communauté de Communes Porte de Maurienne, de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre, de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan.**

- **Cohérence du projet :**

Le territoire, constitué par 4 communautés de communes, présente une unité géographique et constitue un bassin de vie au sens de l'I.N.S.E.E. avec une population municipale de 29 452 habitants. Elles disposent de compétences dont certaines sont communes notamment celles en matière de tourisme avec un intérêt communautaire défini pour chaque communauté de communes, de soutien aux activités commerciales et artisanales, pour la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, d'actions dans le cadre des politiques contractuelles menées avec le Syndicat du Pays de Maurienne, d'équipements sportifs, de collecte ainsi que de traitement des déchets ménagers...

- **Au titre des dispositions relevant de la loi NOTRe en termes de compétences obligatoires :**

La communauté de communes issue de la fusion exercera, de droit, les compétences déjà acquises en matière de déchets, d'accueil des gens du voyage. Elle devra acquérir ou développer, dans la limite des délais légaux, les compétences en matière de promotion du tourisme, de GEMAPI, et d'assainissement.

La mise en œuvre d'un S.C.O.T. à travers le Syndicat de Pays de Maurienne sur tout le territoire communautaire sera un élément fédérateur. Le territoire communautaire ainsi défini favorisera la construction d'un projet équilibré entre industrie, agriculture, tourisme et cadre de vie destiné à mieux répondre aux enjeux de développement futur notamment en matière économique de par sa situation géographique, en saisissant l'opportunité du Grand Chantier Lyon-Turin pour favoriser une nouvelle dynamique économique et sociale.

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal s'est réuni en commission de conseil pour parler de ce schéma et présenter l'étude réalisée par l'ASADAC sur ce projet décrivant les différentes données en termes de population, de superficie, de compétences, de fiscalité... Elle rappelle aussi que la C.C. de l'Arvan ne comptant que 2 733 habitants ne peut, en application de l'article L. 5210-1-1 du CGCT, demeurer seule.

Une discussion s'engage sur la représentativité : en effet, sur 65 conseillers communautaires, la commune n'aurait qu'un représentant et 14 pour SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. De plus, les 8 stations n'auraient que 8 conseillers et pas de minorité de blocage, alors qu'elles disposent de plus de cinquante mille lits touristiques. En outre, l'office du tourisme des Karellis étant dans une DSP, le modèle de notre station et l'équilibre s'effondreraient totalement.

Concernant l'eau et l'assainissement cela ne va pas non plus sans poser quelques problèmes, même si le Conseil est conscient qu'à un moment donné, cela devait arriver... ; d'autres solutions sont peut-être envisageables. Les taxes, là encore vont être augmentées, alors que c'est contre la politique de la commune. Quid également du CCAS ?

Pour toutes ces raisons, et considérant qu'il y a une perte d'identité de notre commune diluée dans une trop grande intercommunalité, considérant qu'en terme de délais, l'adaptation est bien trop rapide et considérant que l'habitant n'est à aucun moment pris en considération, le Conseil Municipal, **à 1 voix pour et 13 contre, désapprouve** ce projet de fusion des quatre intercommunalités.

AD'AP



Le diagnostic a été enfin établi, cependant, ayant reçu seulement ce jour une esquisse de proposition concernant l'agenda, le Conseil Municipal ne peut toujours pas se prononcer. Il charge Madame le Maire, de prendre les dispositions nécessaires, pour

signifier le mécontentement du Conseil à l'égard des deux entreprises qui n'ont pas respecté en terme de délai et de qualité ce qui était prévu dans le cahier des charges et d'entamer des négociations avec les entreprises. Il la charge également de continuer à faire évoluer ce dossier et de revoir les estimatifs des travaux qui sont bien trop élevés en demandant aux entreprises qu'elles recherchent des solutions moins onéreuses et plus adaptées.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Afin de permettre aux communes de répondre à l'exigence réglementaire d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) obligatoire depuis le 15 septembre 2007, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le Syndicat du Pays de Maurienne (S.P.M.) accompagne les communes dans l'élaboration de leur PCS et de leurs Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ceci inclut notamment un travail concernant l'alerte des populations en cas de risque majeur. Dans le but de compléter le dispositif de mise en place rapide des cellules de crise communales, il a été décidé d'acquérir divers moyens matériels : 500 plaquettes DICRIM, 30 gilets fluorescents floqués, 1 radio, 1 horloge digitale, 2 Ensembles Mobiles d'Alerte et 2 mégaphones.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition et le financement de ce matériel d'alerte en s'appuyant sur le S.P.M. pour cette acquisition ; s'engage à autofinancer la part qui lui revient déduite des subventions perçues par le S.P.M. (Subvention d'un montant de 60 % maximum : 40 % par l'Etat et 20 % par le Département sur le TTC) ; accepte la cession des moyens d'alerte fournis par le S.P.M. et accepte de prendre en charge la maintenance, l'assurance et l'amortissement du matériel d'alerte le cas échéant.

DROIT DE BAIL DE L'ANCIENNE ECOLE D'ALBANNETTE



Monsieur BONDUELLE fait une demande de renouvellement du bail à titre gracieux avec à charge au locataire de faire les travaux nécessaires, de l'ancienne école d'Albannette. Le Conseil Municipal, étant donné que le bâtiment nécessite une mise aux normes et une réfection complète auxquelles s'ajoute le coût de la mise aux normes pour l'accessibilité dont le montant s'élève à 56 000 €, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler le bail, de fermer le bâtiment par mesure de sécurité, et de le retirer de la liste de nos ERP (établissement recevant du public) tout en l'entretenant un minimum pour éviter qu'il ne se dégrade.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU DROIT DE CHASSE



Monsieur le Président de l'A.C.C.A. de MONTRICHER-ALBANNE sollicitant le renouvellement du bail de location du droit de chasse sur l'ensemble des terrains communaux à compter du 1er janvier 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail de location du droit de chasse sur l'ensemble des terrains communaux moyennant un loyer annuel de 120 euros à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE



Madame le Maire présente une demande de sponsoring de l'entreprise HUNT SPIRIT dont le fondateur est un jeune de la Commune. Il s'agirait de donner une participation financière pour un projet de chasse au loup en Russie, en échange d'une présence du logo de la Commune sur la page Facebook de l'entreprise et sur les 4 vidéos qui seraient produites à cette occasion ainsi que sur des vêtements. Le Conseil Municipal refuse par 8 voix contre et 5 abstentions.

CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE C.N.R.A.C.I.



Madame le Maire rappelle que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux centres de gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

C.N.A.S.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande du personnel pour la mise en place de prestations sociales du C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales). C'est un organisme qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts, loisirs, culture...). Monsieur Jérôme ROBERT rappelle que les lois de modernisation de la Fonction Publique posent le principe de la mise en œuvre obligatoire de l'action sociale par les employeurs publics au bénéfice de leurs agents. Le Conseil Municipal décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au C.N.A.S. à compter du 1er janvier 2016, autorise en conséquent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et de verser la cotisation requise. Monsieur Jérôme ROBERT est élu référent.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES



Les Départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), conformément à l'article L.361-1 du Code de l'environnement.

En Savoie, le PDIPR a été élaboré en 1989, puis révisé en 2002. Aujourd'hui ce document n'est plus totalement en adéquation avec l'évolution des pratiques et des mentalités de ces dix dernières années.

Aussi, le Département de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle révision du PDIPR, par délibération du 4 février 2013. Le comité de pilotage institué pour la révision du PDIPR, en appui sur les techniciens locaux en charge de la randonnée, propose l'inscription au PDIPR des sentiers présentés sur la carte jointe en annexe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe concernant ce projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté sur la carte jointe en annexe avec des réserves concernant la piste de l'Echerenne qui est en projet et en étude pour en faire une réelle liaison et voie d'accès à VALLOIRE et accepte d'engager la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département.

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ALBIEZ-MONTROND



Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'ALBIEZ-MONTROND conformément à l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme. Un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND est donné.

COMPTE RENDU DE L'ASSOCIATION « LE GROS MELEZE »

La lecture du compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association « Le Gros Méléze » a permis de présenter le bilan financier positif, les actions réalisées et les projets de cette association.

« VILLES ET VILLAGES AMIS DES EQUIPES DE FRANCE DE SKI ET DE SNOWBOARD »



Madame le Maire expose à l'Assemblée le dispositif d'obtention du label « Villes et Villages Amis des équipes de France de ski et de snowboard ». Il permet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur du développement du ski de compétition et a pour vocation de faire connaître et valoriser les communes qui soutiennent la pratique du ski tout en cimentant leur volonté de soutenir les équipes de France. L'adhésion annuelle serait de 500 euros. Le Conseil Municipal, considérant que cela permet à la Commune aussi de montrer qu'elle est support de station, donne son accord.

POINT SUR L'ETAT D'URGENCE

À la suite des attentats, la Savoie reste en niveau « Vigipirate renforcé ». Le Préfet, au cours d'une réunion avec les maires le 18 novembre 2015, a rappelé les conséquences de la mise en œuvre de l'état d'urgence avec l'élargissement de ses pouvoirs en matière de restriction à la liberté d'aller et venir, du droit de réquisition des biens et des personnes, de la remise d'armes, des perquisitions administratives ainsi que l'interdiction de réunions ou manifestations de nature à provoquer le désordre ou à représenter un risque pour les participants. Il a explicité également quelques conseils à suivre quant aux diverses organisations et aux renforcements de la sécurité.

COURRIERS DIVERS



- L'Association Les P'tits loups de l'école des Chaudannes où sont scolarisés la plupart des enfants de la Commune a souhaité écrire au Conseil pour qu'il les soutienne dans le cadre de leurs différentes manifestations (vente de pains...) afin d'aider au financement de certaines sorties scolaires. Le Conseil réitère sa volonté de donner une subvention, comme par le passé, dans le cadre de voyage scolaire. Madame le Maire ajoute que concernant la demande des parents au sujet du péri-éducatif et du péri-scolaire, une rencontre avec le Maire de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE est souhaitée ainsi qu'une révision de la position du CCAS en vue des nouveaux éléments de réponses apportés par la municipalité de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.
- La Caisse centrale d'Activités Sociales et les 69 CMCAS, organismes gérant les activités sociales des salariés des industries électriques et gazières en France, « contribuant au développement économique de la Région, à travers la présence de bénéficiaires sur le centre de Vacances Odesia » demandent le soutien du Conseil Municipal pour peser auprès des pouvoirs publics dans le but de revoir le calcul de la dotation de l'Etat. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.
- L'Association Sourire au Monde, regroupant les anciens Conseillers généraux jeunes de Savoie, a pour objectif de monter des projets à destination de la jeunesse et souhaite l'an prochain organiser les assises savoyardes de la jeunesse. Pour permettre cet événement, il sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 100 euros. Le Conseil Municipal refuse la demande à 10 voix contre, 2 pour et 2 abstentions.

Travaux 2015

Installation de défibrillateurs



à Albanne

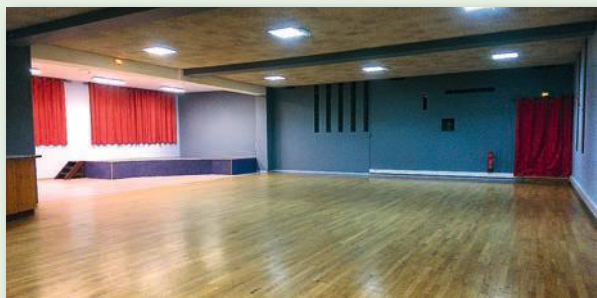


à Montricher

Monument aux morts d'Albanne



Remise aux normes électriques de la salle des fêtes du Bochet et réfection des peintures



Enrobés au Bochet



Elargissement et nettoyage de la piste Visite sur place à l'Echerenne avec les élus de Valloire



Pose d'arrêts de neige sur le toit de l'ancienne Mairie d'Albanne



Changement d'une vanne de sectionnement dans le réservoir LES ACHÈRES BAS



Réfection du petit pont à Saint Félix



AUTRES TRAVAUX 2015

- Remise en état du ruisseau « l'Epseur » à Albannette
- Remise en état d'un mur à Albannette
- Réfection de l'appartement de la cure à Montricher.
- Remise aux normes de l'électricité à l'église d'Albanne
- Aménagement du Chemin au centre d'Albanne

■ TRAVAUX DE MINAGE ÉPERON ROCHEUX

Pour sécuriser la route RD 81a allant de l'usine au Bochet, plusieurs travaux de minage ont été effectués en décembre 2014 et décembre 2015. Emmaillotage de l'éperon rocheux de 10 m³, approvisionnement de matériel par hélicoptère, minage, purges, mises en sécurité provisoire de poches de matériaux piégés derrière des écrans-filets et évacuation des déblais ont été les diverses opérations réalisées sous la houlette du Conseil Général de la Savoie. Les employés de l'usine ont même été évacués durant les minages pour plus de sécurité. Aujourd'hui tout est à nouveau sous contrôle.





MARIAGE

- Le 17 avril se sont unis **Nicolas DUVAL** et **Mélanie CAUX** domiciliés au Bochet.
- Le 14 novembre, ont dit « oui » **Thierry TETAZ** et **Maguy LAURENT**, domiciliés à Montricher.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux époux.



NAISSANCES



- Le 15 janvier : **Dylan GUIGUES**
Fils de Sébastien GUIGUES et Andréa NEUHAUSER
Le Bochet
- Le 3 février : **Jason KREUTER**
Fils de Jérémie KREUTER et Lenuta POSTICA
Les Karellis
- Le 4 février : **Lina VIARD**
Fille de Fabien VIARD et Alicia COUSYN
Le Bochet
- Le 8 mars : **Andréa BARDATI ALLA**
Fils de Olivier BARDATI et Bérengère ALLA
Albanne
- Le 22 avril : **Lucie LAURENT**
Fille de Patrice LAURENT et Alice BENEZECH
Albanne
- Le 12 mai : **Sacha COMETTO**
Fils de Yvan COMETTO et Karine DOMPNIER
Montricher
- Le 3 juin : **Aubin LELEUX**
Fils de Sylvain LELEUX et Sabine PASQUIER
Montricher
- Le 13 juin : **Malone ARNAUD**
Fils de Patrick ARNAUD et Annick MOTTARD
Albanne
- Le 8 juillet : **Maklie GUEDON**
Fille de Julien GUEDON et Marjorie PASQUIER
Le Bochet
- Le 16 août : **Lou NOUYRIGAT**
Fille de Baptiste NOUYRIGAT et Marjorie VERNEY
Le Bochet

Nos félicitations à tous ces heureux parents.

DÉCÈS

- Le 1^{er} avril, **Suzy PASQUIER**, veuve de Gaston VOUTIER, domiciliée à Montricher, est décédée dans sa 82^{ème} année.
- Le 9 avril, **Yvette LAURENT**, veuve de Lucien LAURENT, domiciliée à Montricher, est décédée dans sa 92^{ème} année.
- Le 6 juin, **Christiane GOURIS**, épouse de Alain BIBARD, domiciliée à Montricher, est décédée à l'âge de 70 ans.
- Le 31 mai, **Yvonne CHINAL**, veuve de Jean-Baptiste BOIS, originaire de la Commune, est décédée dans sa 92^{ème} année.
- Le 29 juin, **Annie RONIN**, veuve de Paul FONTAINE, domiciliée au Bochet, est décédée dans sa 60^{ème} année.
- Le 28 juillet, **Jean-Marc PASQUIER**, domicilié à Montricher, est décédé dans sa 60^{ème} année.
- Le 20 septembre, **Angely LAYMAND**, époux de Lydie MOTTARD, domicilié au Bochet, est décédé à l'âge de 69 ans.
- Le 14 décembre, **Gilbert COVAREL**, époux de Lilian VERNEY, domicilié à Montricher, est décédé à l'âge de 66 ans.

Nous présentons aux familles nos plus sincères condoléances.

Les vœux du Maire

Comme de coutume, en ce début d'année, la tradition est la présentation des vœux du Maire aux administrés, celle-ci a eu lieu le samedi 17 janvier 2015 à la salle des fêtes du Bochet.

La cérémonie a commencé par une minute de silence à la mémoire des victimes des actes de terrorisme et Madame le Maire a tenu à rappeler les valeurs de la République.

Après ses vœux aux administrés, Sophie VERNEY a salué les anciens élus et son prédécesseur, M. Jean VERNEY « dont la grandeur, pas seulement physique (!) manque à la Commune et au-delà », a évoqué le souvenir de tous ceux qui nous ont quittés durant l'année 2014 et a souhaité la bienvenue aux nouveaux nés sur la Commune.

Elle a rappelé que, nouvellement élus, les Conseillers Municipaux mesuraient la responsabilité qui leur incombait d'être exemplaires en toutes circonstances.

Puis Madame le Maire a adressé ses vœux au Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, M. Jean-Paul MARGUERON qui s'est ensuite adressé à l'assemblée, à M. Pierre-Marie CHARVOZ Conseiller Départemental, à tous les maires et élus des communes voisines et aux représentants civils et militaires qui avaient fait le déplacement.

Elle a remercié de leur présence M. Francis RATEAU, Directeur de notre belle industrie FERROPEM, M. Jean-Sébastien DOREL, Directeur des Karellis, M. Louis COMETTO Directeur des Remontées Mécaniques des Karellis et a salué le travail précieux des Associations et de leurs membres ainsi que celui des Employés Communaux. L'entrée de la Commune l'année précédente dans la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et des aléas que cela a engendré notamment des changements fiscaux pour les habitants (augmentation de la taxe sur les ordures ménagères, taux de CFE...) a été également évoquée. Certes, la situation est difficile pour toutes les communes avec la baisse des dotations de l'état mais « nous, nous continuerons à défendre l'intérêt des habitants en prenant soin de ne pas toucher aux impôts » a martelé la Première Magistrate de la Commune.

L'avenir de la station des Karellis est un sujet important. « Une étude est en cours sur le nouveau modèle économique, juridique et de gouvernance des Karellis », un projet de liaison avec ALBIEZ dont deux variantes sont à l'étude, une liaison avec VALLOIRE par la piste de l'Echerenne qui est également envisagée ainsi que l'intégration de Villages Clubs du Soleil démontrent parfaitement la volonté de la municipalité d'inscrire la station dans une nouvelle dynamique.



Enfin, le gros travail de l'année 2015 va être consacré à la réflexion sur l'accessibilité de tous les bâtiments publics, ainsi que la sécurisation des captages, l'entretien des routes, la pose des défibrillateurs et la fin de divers chantiers en route.

Après avoir cité Antoine de SAINT-EXUPERY, « Veux-tu être heureux ? Donne du bonheur », Madame le Maire a convié les participants à un buffet sur fond d'images de la Commune présenté sur grand écran.

**VŒUX DU MAIRE
SAMEDI 16 JANVIER 2016
À 19H À LA SALLE DES FÊTES
DU BOCHET**





Histoire

■ L'ALGÉRIE

On connaît surtout l'Algérie à cause du drame algérien qui nous a occupés un certain nombre de mois de nos 20 ans, mais on a oublié les raisons qui ont amené la France à conquérir l'Algérie et à s'y établir.

Un contentieux, vieux de près de 30 ans en est à l'origine. En 1798, la France a acheté du blé à un commerçant israélite. En 1830, il n'était toujours pas payé. À partir de 1826, les pourparlers pour le règlement de la dette s'envenimèrent. Le Dey d'Alger personnellement impliqué dans cette créance se fâcha avec le Consul de France et le frappa avec son éventail. En 1829, les forts d'Alger bombardèrent un navire français. En 1830, le roi de France, Charles X décida d'intervenir militairement. Après quelques combats, pas toujours victorieux, la conquête devint définitive vers 1848. La colonisation et l'implantation de colons commença réellement avec Napoléon III à partir de 1850, mais ce fut surtout à partir de 1870 que la France se mit à implanter un grand nombre de colons en leur offrant des avantages attrayants. La perte de l'Alsace-Lorraine incita de nombreux alsaciens-lorrains refusant le régime allemand et attirés par les promesses de la France, à s'expatrier vers l'Algérie.

Pendant mon séjour à Tiaret, on m'envoya effectuer des réparations aux murs du cimetière, j'ai été surpris de voir le nombre de noms à consonance alsacienne. En Maurienne, la palme revient à la commune d'Hermillon qui vit partir 65 des siens, emmenés par leur instituteur pour s'établir en Algérie. À Montricher, on en connaît un seul qui tenta l'aventure algérienne, attiré par les conditions que la France promettait ? Il se nommait Emmanuel CARRAZ. Il était né en 1880, il avait épousé Céline Célestine PASQUIER avec qui il avait une fille. Il était le dernier né d'une famille de 8 enfants. Il était l'oncle de la mère de Robert VOUTIER. Il décéda en 1947.

Arrivé en Algérie, il fut orienté sur Tiaret, de là, sur le haut plateau tout proche. Le célèbre écrivain savoyard Roger FRISON ROCHE rencontra Emmanuel en 1941 et se fit raconter son aventure. « Pourriez-vous me raconter votre implantation en Algérie ? » Oui, ça fait des années, tout ça, dit-il. Des années dures ! Les jeunes ne pourront jamais savoir ce qu'a été l'effort de notre génération. Ce qu'on a pu souffrir et peiner avant d'arriver ! Je suis né dans un petit village de Maurienne dans la vallée la plus sauvage de Savoie, je ne sais pas si vous connaissez, Monsieur ?

Si je connais ! Tenez, je le vois d'ici, votre village : des chalets avec un rez-de-chaussée en maçonnerie, un grenier en bois, un toit d'amarells ou de lauzes, cachés dans les vergers de pruniers, de pommiers et de poiriers sauvages. Des prés terriblement pentus, suspendus entre deux abîmes et la grande voix du torrent qui cascade tout près... et les longs hivers claustrés dans les pièces basses et enfumées. Les jambons qui se fument dans l'âtre, les relents de bétails qui montent de l'étable avec un tintinnabullement de cloches. En dehors, le silence de la montagne enneigée.

Il me répond : C'est bien ça, c'est bien ça, rien n'a changé là-haut. Nous étions trop nombreux en famille, reprit-il. Trop d'enfants, pas assez de terre. Je me mariaï et avec ma femme, nous essayâmes un commerce dans une ville de la plaine, ça joignait tout juste les deux bouts, une fille venait de naître. Et puis, voyez-vous, Monsieur, le commerce, les boutiques pour des campagnards, ça ne dit rien, pas vrai ?



Monsieur Emmanuel CARRAZ



Madame Céline Célestine PASQUIER



On s'interrogeait souvent, la femme et moi, pour savoir si on continuait. Faudrait trouver des terres ? À ce moment, les journaux annoncèrent qu'on donnait des concessions là-bas en Algérie, cinquante hectares qu'on disait.

Voilà ce qu'il nous faut, m'a dit ma femme.

Ça ne te ferait rien de partir si loin ? Que je lui dis. Alors, je vais voir. Sitôt dit, sitôt fait, les Savoyards, on a toujours été un peu aventureux, n'est-ce pas ? C'est dans la race, heureusement on est aussi un peuple réfléchi. Reste ici, lui dis-je. Moi je vais voir de quoi il retourne.

La Terre Promise :

Drôle de voyage, tout était nouveau pour moi. J'arrive à Alger. On m'indique sur le plan la concession qui m'était allouée. Je pars : trois jours de voyage jusqu'à Tiaret.

Arrivé là, qu'est-ce que je vois ? Des colons qui parlaient aussi pour la Terre Promise. Je fais comme eux, je m'en vais à pied le long d'une vague piste à travers le Sersou qui était désert à l'époque, c'était au mois de juillet, il faisait une chaleur atroce. Je marchais dans la poussière, mon baluchon sur l'épaule, à travers la lande grillée et caillouteuse.

Enfin, j'arrive à Burdeau. J'étais parmi les premiers colons inscrits, certains étaient là depuis deux ans. Ils vivaient dans des baraques en planches tant bien que mal, le pain venait de Tiaret, une fois par semaine. La plupart vivait à l'indigène en attendant mieux.

Le plan de Burdeau avait été tracé méthodiquement, on nous donnait un petit terrain dans le village pour construire la maison, un autre de deux hectares à destination de jardin et deux lots : l'un de 16 hectares et l'autre de 32 dans les environs immédiats. Ensuite ?

Débrouillez-vous.

Je me rendis sur ma concession. Ah ! Monsieur : c'était à en pleurer. Même pour moi qui étais habitué à voir des cailloux dans la montagne. Le désert ! Le vrai, une plaine qui n'en finissait plus, toute rongée par le soleil, une véritable steppe sur laquelle pâturaient des nomades : partout des cailloux et des herbes sauvages. Du thym, des asphodèles aux longues tiges desséchées. Comment tirer parti de tout cela ? Point d'eau, sauf quelques rares puits, pas moyen d'irriguer. Le soir, dans la baraque de mon ami le Colon, j'étais découragé.



Jamais je ne pourrai tirer parti de cette terre, lui dis-je. Qu'est-ce qu'on peut bien faire pousser là-dessus ?

Des cailloux ?

Ne te décourage pas, dit-il, moi je suis là depuis un an, viens voir ma terre.

Je vais dans son champ. Il avait péniblement défriché une parcelle de quelques hectares pour voir, comme ça, car il était méfiant, lui aussi. Il avait semé du blé et ça avait poussé ! Tiens, regarde, dit-il, la terre est bonne sans eau ou presque, le blé est bien venu. Tu as tort de te décourager. Quand tu auras défriché les cinquante hectares tu verras que ça changera ! Bien sûr, ça sera dur, presque un enfer pour commencer, mais qui sait ? Nos enfants seront peut-être « bien chez eux ».

Il m'avait remonté le moral et alors que j'allais abandonner mes droits, je décidai de revenir.

Je serai là à l'automne, lui dis-je. Tiens, voilà l'argent, construit moi une cabane en planches, de façon à ce que la femme ne soit pas trop dépaysée en arrivant. De retour en Savoie, ma femme me demande :

Alors, c'est bien ?

Ça ira femme ! ça ira ! Figure-toi une grande plaine où on peut faire pousser tout ce qu'on veut, des champs à perte de vue. J'ai déjà fait construire.

Pauvre d'elle, si elle avait su !

Et l'enfer commença...

(À suivre dans le prochain bulletin)
Jean VERNEY

Fleurissement

Fleurissement communal 2014

■ PRIX LAURÉATS

PRIX PLAINE

MME BENEDICTE BRUNETTA
MME CLAUDETTE DUFRENE
MME SOLANGE PASQUIER
MME MARIE-LOUISE BUTTARD
MME FLORIANE SAULNIER

PRIX MONTAGNE

MME NICOLE NOILHETAS
MME SIMONE THIMEL
MME ODETTE TETAZ
MME MARIE-CLAUDE COUSYN
M. CLAUDE LAURENT
MME LINA PASQUIER
MME GERMAINE PASQUIER
MME CHRISTIANE VOUTIER
M. ALAIN BIBARD
MME MIREILLE THIMEL
MME SYLVETTE COMBAZ
M. PASCAL WALSCH
AZUREVA
MME JOSIANE PASQUIER



■ PRIX DE LA COMMISSION

PRIX PLAINE

MME CLAUDINE PASQUIER

PRIX MONTAGNE

MME CHRISTIANE THIMEL
MME ROLANDE FALCOZ
MME ELIANE BOIS
MME CATHERINE VERNEY
MME REGINE SARGENT
MME RAYMONDE SALOMON
MME JOSETTE GIOANA





■ COUP DE POUCE

PRIX PLAINE

MME AGNES GIACONE
MME EVELYNE PITRAT
MME ALICIA COUSYN
M. DIDIER BUTTARD
MME ANAIS MARCELLIN
MME ALEXANDRA BRUNETTA

PRIX MONTAGNE

MME PIERRETTE CARRAZ
M. GABY JANEYRIAT



■ CONCOURS DÉPARTEMENTAL MAISONS FLEURIES: PRIX MONTAGNE

La Commission Fleurissement et Madame le Maire ont eu la joie de remettre à Louis COMISSO, Gilles LAURENT étant absent ce jour-là, le :

4^{ème} Prix Départemental 2014
COMMUNE de 500 à 999 habitants, catégorie concours MONTAGNE.



■ RÉSULTATS CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIES 2015



Catégorie 4 – Balcons ou terrasses fleuris visibles de la voie publique

Monsieur Pascal WALSCH
HLM Les Granges – LES KARELLIS



Catégorie 12 – Jardins et potagers fleuris

Madame Claudine PASQUIER
382 Rue du 24 août 1944 – LE BOCHET

Catégorie Prix Spéciaux : Sur le Thème du Tour de France

Madame ZAMPIERI Mireille – 90 Rue de la Mairie – LE BOCHET



LES COMMUNES : Commune de 500 à 999 habitants 2^{ème} PRIX – MONTRICHER-ALBANNE



UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX
AURA LIEU LE SAMEDI 16 AVRIL 2016
POUR LES LAURÉATS DU CONCOURS
DÉPARTEMENTAL 2015 DANS LE CADRE
DU SALON HABITAT ET JARDIN
AU PARC DES EXPOSITIONS
À CHAMBÉRY

LA COMMISSION FLEURISSEMENT REMERCIE TOUTES LES PERSONNES QUI, À L'OCCASION DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE DANS NOTRE VALLÉE DE LA MAURIENNE, ONT JOUÉ LE JEU DU FLEURISSEMENT ROUGE ET BLANC ET CEUX ÉGALEMENT, QUI N'ONT PAS HÉSITÉ À DÉCORER D'UN VIEUX VÉLO OU D'UN MAILLOT À POIS, LEUR JARDIN OU LEUR MAISON.

C.C.A.S

(Centre Communal d'Actions Sociales)

Il est composé de membres extérieurs qui ont été élus en début de mandat comme les membres du conseil municipal qui y siègent.

Le C.C.A.S se réunit une à deux fois par an selon les besoins. Son but est de venir en aide aux familles et aux personnes défavorisées par une aide ponctuelle et attribuée sous critères de recevabilité, mais aussi d'aider la population dans ses démarches administratives, en conseillant et en informant, notamment les aidants, des services et des aides qui existent.

Rentrée scolaire 2015/2016

Les nouveaux tarifs de la Commune de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE pour les enfants scolarisés aux écoles des Chaudannes concernent essentiellement les enfants de la Commune par l'accueil péri-éducatif de 15h45 à 16h30 (heure de retour du transport scolaire).

Pour l'instant, il est décidé :

- de ne pas créer une aide financière cette année pour le transport et les accueils périscolaires et péri-éducatifs,
- d'attendre la création de notre classe de maternelle au BOCHET avant de prendre une décision.

Les parents de la Commune ont rencontré l'adjointe de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, ayant en charge les écoles.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les parents et Mme le Maire en parallèle, afin d'obtenir davantage d'informations, de faire le lien avec la mairie de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE pour tenter de trouver une solution concernant les modalités de la prestation du périscolaire et du péri-éducatif.

Aide à la cantine scolaire

Le C.C.A.S. décide de conserver à 4,50 euros le prix de revient du ticket de cantine.

Les aides seront payées par trimestre sur présentation des factures acquittées et d'un relevé d'identité bancaire du responsable légal.

Cette aide a été créée pour assister financièrement les familles ayant l'obligation d'envoyer leurs enfants au restaurant scolaire.

Aide aux étudiants

L'aide aux nouveaux étudiants de la Commune sera accordée sous réserve qu'aucune contribution n'ait été accordée au demandeur par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (sur présentation d'un justificatif). Les étudiants ayant déjà fait une demande pour l'année scolaire en 2014/2015, auprès de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne qui n'a pas été accordée, peuvent faire une demande directement auprès de la Mairie en fournissant une attestation sur l'honneur précisant ne pas avoir perçu d'aides financières à la Communauté de Communes et s'engageant à ne pas en demander pour cette année.

Les critères définis sont les suivants :

- Jeunes étudiants domiciliés sur la commune,
- Être étudiant hors de la vallée de la Maurienne et poursuivre des études en faculté, grandes écoles, classes préparatoires, école d'infirmières... obligé de se loger sur place et de se déplacer à ses frais.

Le montant de cette aide est de **275,00 euros par étudiant.**

Les étudiants en contrat d'apprentissage ou en alternance, percevant un salaire, ne sont pas concernés par cette aide.

Le C.C.A.S. a souhaité participer aux frais de déplacement et logement de nos jeunes étudiants en leur attribuant cette aide pour des études supérieures.

Aide adultes handicapés – année 2015

Les critères définis sont les suivants :

- Être domicilié à l'année sur la commune,
- Être inscrit sur les listes électorales, sauf pour les personnes adultes à charge et étant sous tutelle (justificatif à fournir),
- Avoir une carte d'invalidité à taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %.

Toute demande devra faire l'objet d'un courrier auprès de la Mairie, accompagné de la photocopie de la carte d'invalidité et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le montant de cette aide est de **150,00 euros.**

L'attribution de l'aide au chauffage a été mise en place pour soutenir financièrement les personnes adultes handicapées dont les revenus peuvent dépendre de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Claude CARRAZ

ADMR de la "Mauriennaise"



L'ADMR, toujours présente dans nos villages au service des Personnes âgées, Handicapées ou Malades. S'adresser au bureau de SAINT-JULIEN-MONTDENIS (Tél. : 04 79 56 87 35) ou aux bénévoles de la Commune : Yves MAGNIN et Germaine ROSTAING.

Germaine ROSTAING



Festivités

■ LA RONDE DES POIREAUX

C'est une course de ski fond organisée par le Club des sports qui s'est déroulée comme à son habitude dans les jardins de Montricher grâce à une poignée de parents bénévoles surmotivés.

La soupe, le vin chaud et la musique étaient de rigueur pour encourager tous les participants à ce relais par équipe de deux qui récompense les vainqueurs d'une botte de poireaux. Les habitants de la Commune ont pu se retrouver le temps d'une soirée pleine de rires et de bonne humeur.



■ BONNE FÊTE MAMAN !

La fête des mères a suivi la remise des prix du fleurissement le 30 mai à la salle des fêtes du Bochet. Après un petit mot de la présidente du Comité des Fêtes Ghislaine ABACCUCIO pour toutes les mamans et la présentation du 1er orchestre d'apprentissage de « l'Avenir » de SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE qui a interprété de très beaux morceaux, sous la direction de M. Frédéric MARTINELLY, le comité a offert une rose à toutes les mamans.



Cette cérémonie, manifestation de joie et d'amour « permet de rendre hommage à toutes les femmes qui en donnant naissance à leur enfant, deviennent inmanquablement l'institutrice de la vie, le meilleur des guides car une mère voit tout, comprend tout, sait consoler, rassurer et pousser son enfant vers l'avenir ».



C'est en ces termes que s'est exprimée Madame le Maire qui a également cité Alexandre DUMAS : « Les Mamans ça pardonne toujours : c'est venu au monde pour ça. » Cet agréable après-midi s'est terminé par un buffet servi par les élus du Conseil Municipal et les membres du Comité des Fêtes.

Chantal Pasquier



■ LA FÊTE DES VOISINS LE 6 JUIN

Recette pour 60 personnes

Ingédients : Idées / Tables / Bancs / Cuisine / Plats / Boissons

Préparation : Au cours d'une discussion entre parents qui attendent leurs petits, avoir une idée et la presser pour en extraire l'essentiel. Ajouter un chef de file, Mélanie DUVAL, qui dirigera les opérations de mains de maître.

Faire monter la mayonnaise en multipliant les conversations et en parsemant d'invitations dans les boîtes aux lettres.

Ajouter de la bonne volonté des convives qui feront cuire de bons petits plats. Choisir un emplacement proche d'une cuisine et d'une salle des fêtes, celle de la mairie au Bochet. Baisser la température en disposant une tonnelle. Pimenter les conversations en mêlant les invités. Incorporer le tout de nouveaux voisins, ravis de la recette. Couper les quiches, les tartes et autres gâteaux en parts bien généreuses. Disposer dans une assiette un peu de chaque préparation obtenue. Goûter pour savoir si tout est assaisonné !

Faire fondre les voisins lorsque les petits bouts de chou décident de faire un petit spectacle improvisé en chansons.

Saupoudrer de bonne humeur.

Arroser copieusement d'histoires drôles. Servir à volonté pendant douze heures (de midi à minuit) pour obtenir une ambiance très conviviale au sein d'un repas partagé.

S.V.



■ LE 21^{ÈME} TRIATHLON DES ARTS

Un record de participation ce week-end du 18 et 19 juillet aux KARELLIS pour admirer les artistes venus nombreux à l'initiative de la Commune, de l'Association Créartissim' et de la station des KARELLIS. Cette année, pas moins de 77 artistes français mais aussi venus d'Italie et de Suisse ont participé à ce concours culturel par équipe de trois ; un sculpteur, un peintre et un photographe, sur un thème libre mais cohérent.

Cela a généré des résultats magnifiques, admirés des vacanciers, des gens de la vallée ainsi que de la population pourtant habituée à cette compétition artistique qui chaque année amène son lot de créations et d'innovations.

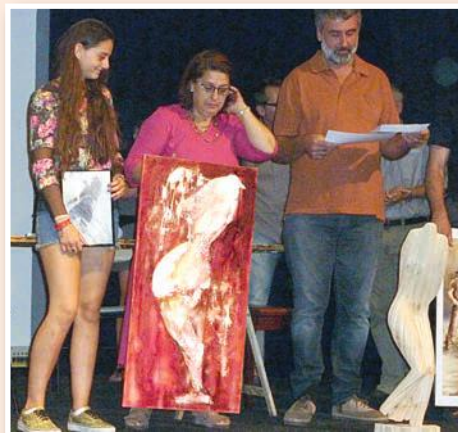


Madame le Maire dans son éloge citait « ... l'Art capture nos émotions. Vous avez mis en lumière notre cadre de vie, vous avez transformé notre commune en un tableau de couleurs... » Il est nécessaire de poursuivre, de développer et de promouvoir ce challenge culturel et de le conserver sur notre commune et notre station.

Claude CARRAZ



Le 1^{er} prix



Le 2^e prix



Le 3^e prix



■ LA SAINT JACQUES « Albannette fête son patron »

C'est sous un soleil radieux, que le village d'ALBANNETTE a fêté samedi 25 juillet 2015, la Saint Jacques. Et comme il est de tradition, la messe fut célébrée devant la chapelle par les pères David DE LESTAPIS et Paul ROMANAZ, face à une bonne assistance.

Après la messe, les habitants et les vacanciers se sont retrouvés devant l'ancienne école pour l'apéritif offert par la municipalité en présence de Mme Sophie VERNEY, maire, et de plusieurs conseillers municipaux.

Ce fut également l'occasion d'acheter les pains cuits au four du village par le président de l'association, Marcel THIMEL, ainsi que les repas servis sous les chapiteaux pour plus de 80 convives.



Un bon moment de partage et d'amitié!

Jean Michel LEVAVASSEUR

■ FESTIVAL CORDES ET PICS

Cette année le festival Cordes et Pics, présidé par Gilles CHANCEREUL s'est déroulé du 18 juillet au 8 août. Quelques grands noms de la musique classique internationale ont ainsi été mis en lumière sur notre commune.

On a ainsi pu écouter le grand soliste Patrice FONTANAROSA qui est passé avec allégresse du répertoire de MOZART à REISLER, du jazz avec Rémi RAMBES, de la musique de chambre avec le Trio KARENINE, de la musique arménienne avec l'Orchestre de Chambre d'Etat d'Arménie dirigé par le très talentueux et expressif chef d'Orchestre Vahan MARDIROSSIAN, ou

une partie du répertoire de Jean-Sébastien BACH interprété avec excellence par le violoniste Tedi PAPAVERAMI...

En 2016, ce festival soufflera ses 20 bougies et nous vous invitons à venir vous délecter de cette ambiance si particulière dans les églises et salles communales : sincèrement vous ne serez pas déçus.



Tedi PAPAVERAMI

Orchestre-de-chambre-d'Etat-d'Arménie



Rémi CRAMBES



Trio-WANDERER



Patrice-FONTANAROSA

■ ATELIER PAIN AVEC LES TOURISTES DES KARELLIS

Dans notre commune, l'accueil des touristes est l'affaire de tous. Ils aiment le village d'Albanne pour son authenticité. Ils répondent de plus en plus nombreux à la proposition de l'équipe d'animation des Karellis pour « confectionner du pain au four traditionnel du village avec des habitants ». Ils apprécient ce moment d'échange. Par petits groupes, les jeudis d'hiver comme d'été, les touristes viennent « pâtonner », enfourner et cuire leurs fabrications. Cet atelier est encadré par nos « boulangers » Mimi, Jacques, Dudu et Michel ainsi que des animateurs des Karellis. L'inspiration est grande pour donner à leurs pains des formes les plus originales (tortue, cœur, serpent, lapin et autres). Pendant la cuisson, certains se promènent dans les chemins du village, visitent l'église, d'autres emmenés en fourgon partent jusqu'à Albannette pour découvrir ce hameau. Tous sont enchantés par les villages.

Une fois le pain cuit, la sortie du four est un moment magique. Un apéro de produits du terroir : fromage, charcuterie et petit verre de vin de Savoie, accompagnés du pain qui est encore tout chaud, termine la séance. Ces moments de rencontre sont très riches puisque de nombreux échanges se font à propos de la vie, toute l'année en montagne : souvent, cela permet aux boulangers de leur parler de l'écomusée à visiter à Montricher et les touristes, eux, racontent aussi leur région.

Chacun repart avec son pain, sa recette et plein de souvenirs.



■ LE REPAS DU 15 AOÛT À ALBANNE

Comme en 2014, la météo ne nous a pas fait de cadeau, il a plu toute la journée. Froid, humidité, nous nous sommes donc repliés dans la salle du village qui a pu tout de même accueillir 90 personnes ! Notre bonne humeur a repoussé les murs et chacun a trouvé sa place. Le repas fut excellent, entièrement cuit au four : pain, rôti de porc et gratin dauphinois, le tout agrémenté comme d'habitude par les entrées et desserts amenés par chacun. L'apéritif offert et servi par la municipalité a démarré les festivités. Si le soleil n'était pas au rendez-vous, l'ambiance, elle, a réchauffé les cœurs. Les convives venus de tous les villages de la commune et rejoints par quelques touristes des Karellis souhaitant rencontrer les habitants ont apprécié cette journée d'échanges très chaleureuse. Concours de chants, papotages ont accompagné le repas.

Dans l'après-midi, l'animation s'est prolongée grâce aux cartes de Marcel. Sous la pluie, les enfants (6 équipes) ont enquêté sur le village et gagné des jetons d'activités offerts par les Karellis.

En fin de journée, les jeunes ont organisé une soirée de chants offerte au public. Grâce aux nouvelles techniques de projection utilisées par Roland, les paroles des chants étaient accessibles à tous et reprises en cœur. Quelle ambiance conviviale ! Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette fête un moment sympathique dans le village.



■ LE REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 4 octobre à midi, nous avons accueilli plus d'une soixantaine d'invités au restaurant LES SORBIERS, par une belle journée d'automne ensoleillée. Claudy et Isabelle nous ont concocté un plat de saison puisque nous avons du sanglier et un dessert très gourmand.



Gilbert



Robert Carraz



Rolande



Robert Voutier



Après le discours de Madame le Maire, nous avons eu le plaisir de partager ce festin avec Pierre-Marie CHARVOZ, notre Conseiller Départemental, qui n'a pas hésité à mettre un peu d'humour dans son intervention.





Monique

Comme chaque fois, les chanteurs et conteurs ont ravi et amusé les convives. Merci à tous pour cette bonne journée et nous vous attendons nombreux en 2016.



Paul



Rita



Jean





■ SPECTACLE DE DAVID TRONEL

« Dans l'atelier d'un artiste, son âme errante nous éveille à son univers intérieur »

Après l'atelier de peinture proposé à tous pendant la fête de La Madeleine, le JEUDI 19 NOVEMBRE 2015, salle du Bochet, un petit comité d'artistes de la Maurienne et quelques habitants furent enchantés par le spectacle proposé par DAVID TRONEL, ancien habitant de la commune, sculpteur, peintre et poète.

En première partie, DAVID TRONEL nous a présenté un film réalisé par lui-même avec les artistes de Maurienne qui nous a permis de plonger dans le monde extraordinaire de l'art.

Ensuite, nous nous sommes laissés porter par les poèmes écrits et déclamés par l'artiste accompagné à la clarinette par DANIEL BOSSHARD et au clavier par BASTIEN VERNEY.

Clou de ce spectacle, sous le charme des improvisations musicales de ses deux musiciens, DAVID TRONEL a fait naître en quelques minutes, sous nos yeux émerveillés, un portrait magnifique. Toutes les personnes présentes étaient sous le charme de cette création.



La soirée s'est terminée par un dialogue entre artistes et spectateurs. Merci pour cette soirée de sérénité et de rêve. Rappel : DAVID TRONEL organise tous les vendredis de 18 h à 20 h, salle de l'école du BOCHET, des cours de peinture et de réalisation d'œuvre collective. Vous pouvez le rejoindre. Il peint également les murs de ce local pour lui donner vie.



■ LE CONCOURS DE BELOTE

C'est par une journée grise d'automne que le Club des Sports a organisé son traditionnel concours de belote en ce dimanche 29 novembre. Par contre, l'ambiance à l'intérieur de la salle des fêtes du Bochet était chaude et conviviale, animée par 49 équipes de 2 joueurs qui étaient venues tenter leur chance.

Les 3 premières équipes sont les suivantes :

- 1- Renée et Janette,
- 2- Arlette et Fernande,
- 3- Mimi et Jojo.

Ils sont repartis les bras bien chargés.



Tous les concurrents ont eu une récompense plus ou moins importante suivant leur classement. Nous remercions tous nos partenaires ainsi que les parents du Club des Sports qui ont offert des lots afin que cette journée soit une réussite. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour le dernier dimanche de novembre.

Chantal PASQUIER



Les cérémonies

■ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2015

En ce 8 mai 2015, en présence des Anciens Combattants de la Commune et du porte-drapeau Michel COVAREL, une gerbe de fleurs est déposée devant le monument aux morts de MONTRICHER par M. Robert VOUTIER et Madame le Maire. Sous l'égide de M. Paul VERNEY, en sa qualité de Vice-Président de la Section, la cérémonie a débuté au son des clairons de M. Léon PASQUIER et de M. René VERNEY.

De manière émouvante, la jeune Lola CHRISTIN a lu ensuite le texte de l'Union Française des Anciens Combattants. Pour ce 70^{ème} anniversaire de la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale en Europe, M. Jean-Marc TODESCHINI,

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, rappela dans son discours, présenté par Madame le Maire, ce que « nous devons à cette jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté ».

Le premier magistrat de la Commune remercia ensuite la population d'être présente à cette commémoration montrant ainsi « la fidélité sincère aux idéaux de notre République Française et aux valeurs d'humanité, de tolérance, de respect, de fraternité et d'égalité ». L'accent était mis également sur « cette Europe qui, au lendemain de cette guerre, a pu se reconstruire puis se construire en une véritable entité »,

c'est la raison pour laquelle une journée européenne est célébrée chaque année.

Enfin, l'assemblée fut conviée au vin d'honneur préparé par l'équipe municipale, à la salle polyvalente de MONTRICHER.



■ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après le dépôt de gerbe effectué par Madame le Maire et le Président des Anciens Combattants de la Section de MONTRICHER-ALBANNE, M. Danilo DONAZZOLO, les noms des morts de la Commune pour la France furent énoncés.

La minute de silence respectée, c'est Lola CHRISTIN qui prit la parole avec brio pour lire le message de l'Union Française des Anciens Combattants. Madame le Maire procéda ensuite à la lecture d'un texte écrit par le Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, M. Jean-Marc TODESCHINI, avant de prononcer son discours, rappelant notamment la citation de Ferdinand FOCH, fait Maréchal de France : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. » pour souligner que nous ne pourrions jamais oublier le sacrifice de nos aïeux, partis souvent la fleur au fusil. Lorsque le ban fut fermé, au son du clairon de M. René VERNEY, toujours fidèle au poste, la population venue nombreuse fut conviée au verre de l'amitié offert par la Municipalité.



■ INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS À ALBANNE

Il y a quelque temps que l'idée de déplacer hors de l'ancienne Mairie d'Albanne, la plaque commémorative des morts de la Grande Guerre 1914/1918 mûrissait.

Le projet s'est concrétisé grâce à l'action intensive de notre Adjoint aux travaux Christian DUFRENE qui a conçu les plans de ce remarquable monument aux morts. Il faut également souligner la tâche de nos employés communaux Louis, Gilles et Marc qui ont effectué les travaux pendant l'automne : nous les remercions vivement. Le 7 novembre 2015 tout était prêt pour cette inauguration, la Municipalité accueillait la population venue nombreuse, Monsieur le Sénateur Michel BOUVARD, Messieurs les Maires des sept autres communes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et son Président Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Monsieur le Conseiller régional François CHEMIN, Monsieur le Conseiller départemental Pierre-Marie CHARVOZ, le Président du Syndicat du Pays de Maurienne Monsieur DURBET, Madame Emilie BONNIVARD, le délégué général du Souvenir Français Monsieur

Jean-Noël PARPILLON..., de nombreux élus, porte-drapeaux venant de toute la vallée de la Maurienne ainsi que nos Anciens Combattants pour immortaliser ce jour de commémoration.

Une émouvante cérémonie s'est déroulée ce 7 novembre sous un magnifique soleil, orchestrée par le maître de Cérémonie Monsieur Pierre LYOGIER. Après le défilé partant symboliquement de l'ancienne Mairie, retraçant ainsi le voyage de la plaque commémorative, le monument a été dévoilé mettant en exergue les noms des morts d'Albanne pour la France. Puis un premier dépôt de gerbes a été effectué par les enfants du hameau, Mélina, Manon et Robin, par le Président des Anciens Combattants de la Section de MONTRICHER-ALBANNE Monsieur Danilo DONAZZOLO et par Madame le Maire et une seconde gerbe de fleurs par le Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne accompagnés des maires et représentants des sept autres communes.

Madame Simone THIMEL et Monsieur Paul VERNEY ont retracé l'histoire de ces poilus d'Albanne. Puis Madame le Maire,



dans son allocution a expliqué les raisons pour lesquelles il était plus que nécessaire que cet édifice soit érigé espérant que « le souvenir du martyr de nos soldats tombés au champ d'honneur renforce notre détermination à tracer le chemin ardu vers la Paix, la Fraternité et la Liberté », avant de laisser la parole à Monsieur le Sénateur qui dans un beau et long discours fit le parallèle avec d'autres communes de Savoie tout en soulignant qu'Albanne était proportionnellement la commune la plus touchée de Savoie dans sa chair lors de cette première guerre mondiale.

La cérémonie s'est achevée par un apéritif sous le chapiteau installé sur le parking en face de cette stèle.



Sophie VERNEY

Simone THIMEL

Pierre LYOGIER

Michel BOUVARD

Paul VERNEY

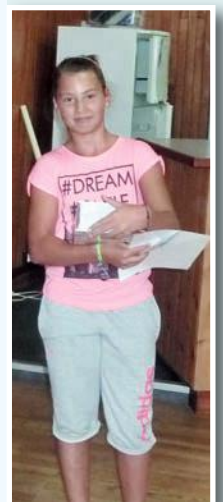
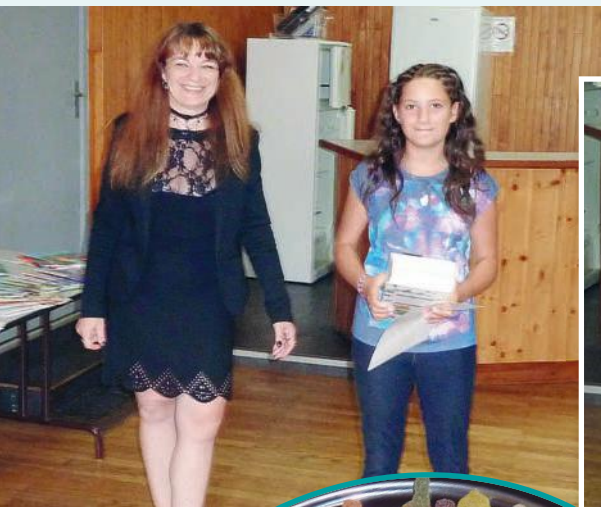


Jeunesse

■ GOÛTER DE LA RENTRÉE



Le mercredi de la rentrée scolaire, Madame le Maire et son Conseil Municipal a invité tous les enfants de la Commune scolarisés en maternelle jusqu'au cours élémentaire mais aussi ceux quittant l'école primaire pour rejoindre le Collège Maurienne. Madame le Maire, lors de son mot d'accueil, a remis un diplôme de fin d'étude primaire, qui autrefois était remis par le Maire et le curé du village, et un dictionnaire encyclopédique aux 6 enfants rentrés en 6^{ème}.



Un grand merci à Guy WIO, président de l'Académie de Maurienne, de nous avoir présenté son exposition de l'histoire de l'écriture et à cette occasion, les membres du conseil municipal ont offert à chaque enfant une plume « d'autrefois » rappelant des souvenirs aux plus âgés d'entre nous.

Un copieux goûter a été ensuite partagé pour clore cette après-midi récréative.

■ SPECTACLE « L'ARBRE À RÊVES DE MON PAPA »

Dans le cadre de l'opération premières pages en partenariat avec Savoie Biblio, l'ACA et la CAF qui offrent un livre aux enfants nés au cours de l'année, a eu lieu ce samedi à la bibliothèque de MONTRICHER une belle manifestation.

En effet, la municipalité a décidé en collaboration avec la bibliothèque de Montricher et de celle du Bochet d'offrir un spectacle pour enfants aux tout petits de 1 à 6 ans et aux plus grands.

Yann PRONO a ainsi pu présenter un tendre spectacle intitulé L'arbre à rêves de mon Papa, une douce histoire d'un papa et de son enfant (une belle marionnette) au moment où il doit aller se coucher.

Yann a enchanté les enfants assis autour de lui qui n'ont pas hésité à participer activement à l'histoire créée autour du livre de Malika DORAY, un Câlin ! Les peluches, les marionnettes, les lectures et les chansons, tout a plu !

Sous la houlette de Chantal, Zénaïde, Hugnette..., des conseillères municipales

présentes et sous les yeux attendris de Madame le Maire, un goûter était ensuite proposé aux enfants et des livres avaient été disposés dans la salle de la fresque à deux marches d'escalier de la bibliothèque donnant l'envie, nous l'espérons, de goûter aux joies de la lecture.

S.V.



■ NOËL DE NOS ENFANTS

« Il était une fois... Le traîneau du Père Noël est cassé... »

Toutes les histoires commencent ainsi... et le spectacle de Willy TRAON a enchanté et amusé les enfants, les parents et les grands-parents venus nombreux pour notre grande joie. De gentils petits lutins ont même été choisis dans le public pour couper le bois servant à la réparation du traîneau. Puis, après cette histoire, le Père Noël qui s'est déplacé spécialement pour tous ces chérubins, a fait sa distribution de cadeaux et de bonbons sous le regard un peu effrayé de certains qui n'ont pas voulu s'asseoir sur ses genoux pour la photo souvenir. Cela ira mieux lorsqu'ils auront grandi ! Le bon goûter préparé par les grands lutins de la commission Fêtes et Cérémonies qui a suivi, a permis de

ragailardir les enfants très agités par cette visite pourtant si attendue ! Soyez sages les enfants pendant cette année 2016... et nous aurons peut-être encore le plaisir de vous ravir par cette fête de Noël appréciée de tous.

Claude CARRAZ



Associations

■ ASSOCIATION COMMUNALE DE LA CHASSE (A.C.C.A.)

L'Association Communale de Chasse Agréé (A.C.C.A.) de Montricher-Albanne a de nouveau commencé une saison de chasse.

Cette année nous avons souhaité passer outre les stéréotypes. La chasse est un sport de passionnés mais également très réglementée. Voici un petit aperçu de l'organisation de notre A.C.C.A. Un plan de chasse correspond au nombre de gibier à prélever sur une commune. Il est calculé grâce à des comptages effectués par des professionnels du terrain. Les gardes de l'Officie National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S), et les chasseurs collaborent pour compter les animaux. Les comptages sont effectués par massif et le nombre d'individus à prélever est attribué aux différentes communes de celui-ci. Cette redistribution est ensuite effectuée au prorata du nombre de bêtes recensées sur chaque localité.

Chaque animal à prélever est matérialisé par un « bracelet ». Celui-ci représente la permission de tirer un animal. Le nombre de bracelets attribués à une association est fixe et ne peut être dépassé. Une exception est faite pour le sanglier qui n'est pas soumis au plan de chasse et donc le quota de prélèvement n'est pas limité. Néanmoins, la commune n'abrite que peu de spécimens et les occasions

d'en tirer restent rares. Ces bracelets sont répartis entre les 15 équipes composées de 2 à 4 chasseurs. Chaque équipe possède 3 bracelets, deux de cervidés et un de chevreuil. Les bracelets restants sont distribués par tours de rôle et lors de battues. Ces dernières commencent le premier dimanche après le 11 novembre.

L'espace chassable de la commune est divisé en plusieurs secteurs. Chaque secteur est soumis à sa propre réglementation. Voici une brève présentation des différentes zones :

- La réserve, qui s'étend de la carrière de Calypso jusqu'à l'aplomb de la table d'orientation située au col d'Albanne. Sans chien, nous avons l'autorisation d'y chasser uniquement quelques cervidés et chamois.

Dans les secteurs suivants, des tours de rôle sont établis par équipes. La chasse du petit gibier est interdite. Les chiens ne sont autorisés ici qu'en période de chasse organisée :

- Le secteur 4, à partir des sentiers de Beau Mollard et jusqu'au lac de Pramol,
- Le secteur 5, depuis le lac de Pramol jusqu'au sommet de la Chible côté Arpon.



Les secteurs où l'on chasse le chamois :

- Le secteur 1, la combe Messolard,
- Le secteur 1 bis, il couvre le sommet du secteur 1 jusqu'au Crêt de Tallière,
- Le secteur 2, du Pertuit à la Courbacière,
- Le secteur 2 bis, il englobe les Sallanches.

Le reste de la commune nous autorise une chasse d'affût et d'approche avec ou sans chien.

Les chasseurs de la commune de MONTRICHER-ALBANNE vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Secrétaire Basile PASQUIER

■ ASSOCIATION PÊCHE AU LAC DE PRAMOL

La Saison a débuté le 13 juin 2015 et s'est terminée le 13 septembre 2015. Les pêcheurs ont été nombreux à venir les mercredis, samedis et dimanches, surtout les jours de beau temps. Certains, malgré tout, ont affronté les quelques jours de froid et de pluie. Une carte de pêche coûte 10 euros par jour, on peut prendre jusqu'à 6 truites avec une carte. Cette année, il y a eu de belles prises.

Une prise presque aussi grande que lui !

Plus de 2 kg. Il la mérite bien. Il a 8 ans, les matins de pêche, de bonne heure, on le voit monter à vélo, du lotissement Planchamp d'Albanne jusqu'au Lac de Pramol, sa canne à pêche et son barda sur le dos. À son âge, déjà un passionné ! Continue, Petit Robin, tu es formidable !



■ « LES AMIS DU BON TEMPS »

En cette année 2015, notre club compte 71 adhérents (comme en 2014).

Au cours de cette année, ont eu lieu les habituelles rencontres mensuelles du jeudi où les adhérents se sont adonnés aux divers jeux de société suivis d'un goûter convivial.

En plus, notons certains points de notre programme :

- Le 8 janvier, c'est l'assemblée générale permettant à nos fidèles adhérents de se retrouver et d'en accueillir quelques nouveaux autour du gâteau des rois.
- Le 5 mars, nous avons reçu dans la Salle des Fêtes du Bochet, la société publicitaire France Confort France, qui a organisé une exposition-vente de ses différents articles et nous a offert un succulent repas.
- Le 9 avril, le bureau du club a organisé un concours de belote suivi de la dégustation du gâteau de Pâques.
- Vient ensuite le voyage annuel du club qui a eu lieu le 11 juin à destination de GRENOBLE.

Nous avons pu apprécier la montée en téléphérique à la Bastille pour découvrir le très beau panorama sous un splendide ciel bleu.

De retour au sol, assis dans le petit train touristique, pendant 45 minutes, a eu lieu la visite commentée de Grenoble, suivie du déjeuner au restaurant « Les Jardins de Meylan ».

Sur la route du retour, nous avons assisté à la visite guidée du château du Touvet.

- Pour clôturer les activités et réjouissances du 1er semestre 2015, c'est au lac de Pramol à Albanne que certains se sont retrouvés autour d'un pique-nique.
- En juillet, participation du club à la fête patronale de la Madeleine à Montricher avec la confection et vente de bugnes.

À cet effet, nos vifs remerciements aux membres « pâtissiers pour la circonstance ».

■ C'est le dimanche 4 octobre que le repas annuel offert par la municipalité a eu lieu au restaurant « Les Sorbiers » à Montricher.

■ Le 15 octobre, apprécié de tous, le repas choucroute cuisiné par Monsieur Roland BIEBER, Alsacien.

■ Un loto interne au club est organisé le 5 novembre avec de nombreux lots offerts par divers intervenants (entreprises) et membres du club, bonne ambiance et convivialité autour du goûter servi ensuite.

■ Nous arrivons à la fin de l'année 2015, avec le traditionnel repas de Noël, préparé et servi par le traiteur THOMASSON, qui a eu lieu exceptionnellement cette année, un jour de semaine, le mardi 15 décembre, (en raison des élections régionales les 6 et 13 décembre), dans la bonne humeur et la joie de se retrouver.

■ Le conseil d'administration du club s'est réuni 3 fois, les mercredis 25 février, 27 mai et 7 octobre afin d'assurer la préparation de ces festivités.

Merci à tous nos fidèles adhérents pour leur participation durant cette année 2015 et n'hésitez pas à nous rejoindre en 2016 afin d'assurer la continuité du club.

À bientôt, et meilleurs vœux de santé et prospérité à tous !

En dehors du programme élaboré par le club, quelques adhérents ont participé à certaines manifestations festives organisées dans les communes environnantes, à savoir :

Le rassemblement des costumes de Maurienne qui s'est tenu à VALLOIRE le 28 juin 2015 et la traditionnelle Fête du Pain de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE le 6 août 2015.

**Bernadette BECHER
& Evelyne VERNEY**

Voyage à Grenoble



■ CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER LES KARELLIS



À l'aube de ses 80 années d'existence le Club des sports de Montricher-Les Karellis n'a pas perdu son dynamisme. La saison de ski 2014-2015 a encore été riche en événements et en résultats.

TEMPS FORTS

Les parents bénévoles, toujours aussi présents ont permis de réaliser de nombreuses manifestations tout au long de l'année.



Il a d'abord fallu jouer avec les caprices de la neige qui a tardé à venir : c'est à l'ancienne que les parents sont allés épauler les services des pistes pour damer en ski les pistes qui ne pouvaient être damées par les machines sous peine de voir apparaître la terre.

■ **Courses CE** : Comme chaque année, de nombreux comités d'entreprise nous ont sollicités pour effectuer leur challenge de ski

■ **Karamel-Cup** : Elle fêtait cette année ses 10 ans. À cette occasion, ce ne sont pas moins de 180 jeunes coureurs de 6 à 9 ans qui sont venus se lancer sur un format de courses encore inédit aux Karellis.

■ **Grand prix masters** : Les coureurs plus expérimentés ont également eu leurs courses sur la station puisque nous avons accueilli un grand prix masters (à partir de 30 ans et jusqu'à 91 ans pour le plus âgé cette année)

■ Le challenge sous les étoiles regroupe toutes les courses de ski de randonnée de la vallée de la Maurienne. Les Karellis sont évidemment présents sur cet événement avec la Karell-sèche, une montée en ski de randonnée qui part du forum jusqu'au sommet du télésiège du Vinouve.

■ Le Karel-blanc est un trail sur neige de moins de 10 km qui se court sur les boucles de fond. Cette course, pour sa 3^{ème} année est encore jumelée avec le trail de SAINT-JULIEN-MONTDENIS (la Croix des têtes) pour donner lieu à un challenge avec le cumul des deux classements.



■ Les rondes nocturnes de ski de fond ont cette année encore fait étape aux Karellis. Et quelle étape puisqu'il s'agissait de la finale ! Les habitants de la commune sont venus nombreux participer à la course amateurs, accompagnés de quelques saisonniers du village vacances Les Carlines. À noter la belle participation du directeur de la station sur la course amateurs aux côtés de deux autres directeurs de villages vacances qui n'ont pas démerité.



Ces rondes nocturnes rassemblent à la fois les élites du ski de fond, les jeunes des clubs et les amateurs. Ces derniers viennent parfois déguisés pour participer car le mot d'ordre est toujours la bonne humeur.

■ **La ronde des poireaux** : Toujours en ski de fond et toujours aussi conviviale.

■ **Mini coupe de fond** : une cinquantaine de jeunes Mauriennais de 6 à 10 ans sont venus courir en fond au col d'Albanne.

■ **Super G** : Ce sont environ 150 enfants qui sont venus se défier lors du Super G organisé par le Club des sports. Cette course organisée sur la piste de la SOMMA nécessite une organisation très particulière tant au niveau de la logistique que de la sécurité.

■ Le grand prix de printemps des Karellis

Le grand prix a clôturé la saison des courses sur la station avec le traditionnel repas diots-polente et les œufs en chocolats offerts par le Panier Savoyard aux gagnants.



■ En dehors des manifestations organisées en hiver le club participe activement à vie de la commune.

■ Lors de la fête de la Madeleine à Montricher le club a réalisé le repas du dimanche midi. Une fois encore la foule était au rendez-vous pour goûter aux bons diots préparés par les parents bénévoles (une brigade de cuisiniers improvisés dirigés heureusement par un papy bénévole du club, ancien cuisinier !)

Un cross biathlon avait été organisé pour les enfants qui s'en sont donnés à cœur joie sur les séances de tir au paintball.

- Du pain est vendu régulièrement devant la mairie du Bochet et lors de la belote organisée chaque année dans la salle des fêtes.

QUELQUES RÉSULTATS

■ MAGNIN Charlene : 37 courses internationales sur la saison, membre du comité de ski de Savoie, vice-

championne de France de super géant (catégorie U18),

■ MAGNIN Pauline : membre du district Mauriennais, participation au championnat de France U14,

■ MAGNIN Théo : Participation au championnat de France U14,

■ BERTINO Florian et MONGELLAZ Théo font partis des meilleurs Mauriennais dans leur catégorie.

■ FAVIER Mathis 13^{ème} du trophée du beaufort devient membre du comité de Savoie en biathlon et en continue ski étude de Modane en fond,

■ BRUNETTA Julien et FAVIER Lola sont membres du ski étude de Modane en section ski de fond.

Le club s'est classé 28^{ème} club Français

Le président : VOUTIER Jean-Denis

■ ÉCOMUSÉE « MONTRICHER AUTREFOIS »

Belle et bonne saison d'été

525 entrées : des groupes, des vacanciers des Karellis, ainsi que de nombreux visiteurs de la Vallée et des stations voisines.

Mission accomplie par nos guides bénévoles, le LIVRE D'OR du musée témoigne de la satisfaction des visiteurs et de leurs chaleureux remerciements.

Cet été, nous avons accueilli l'expo temporaire sur la « pluri-activités » et participé à la Fête du Pain à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

La saison a été amicalement clôturée par notre traditionnel repas "pommes de terre / saucisses" préparé par Léon, auquel étaient conviés tous les membres de l'Association et leurs conjoints.

L'Ecomusée sera ouvert, pour la saison d'hiver de DÉCEMBRE 2015 à AVRIL 2016.



■ AMICALE CLASSE 63

Cette année, notre association compte deux membres supplémentaires : FLAMMIER Danièle et Robert, depuis le tirage des rois fin janvier. Le 6 juin, nous nous sommes réunis au restaurant « Le Petit Pays » à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Après un bon repas, un petit goûter a été organisé à la Combe.



Début juillet a eu lieu notre Assemblée Générale suivie d'un repas préparé par Mimil et ses aides. Début septembre, les « classards » se sont rendus au Tyrol pour un séjour de quelques jours, pays magnifique et reposant.

L'année 2015 se termine, bonne fin d'année à tous !

R. RIONDET



■ GROUPE FOLKLORIQUE



Notre petit groupe de 4 personnes a assuré les deux prestations auxquelles il a été convié, accompagné par leurs deux fidèles accordéonistes, Paul et Jacques.

■ **Le 28 juin 2015**, rassemblement des costumes de Maurienne à VALLOIRE. Depuis son démarrage en 1991 à SAINT-COLOMBAN LES VILLARDS, cette manifestation a lieu tous les 3 ans, à tour de rôle dans les différents cantons que compte la MAURIENNE. La journée a débuté par la messe dans la magnifique église de VALLOIRE. L'après-midi, un grand défilé à travers les rues de VALLOIRE nous a amenés sur la place principale pour assister à la « passation du fanion » au

représentant du prochain rendez-vous qui sera à SAINT-SORLIN D'ARVES en 2018. Puis, la journée s'est terminée par une brillante interprétation des Allobroges entonnée par l'ensemble des costumés accompagnés des accordéonistes.

■ **Le jeudi 6 août 2015**, 17^{ème} fête du pain à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. À 14h45, nous avons débuté par un défilé dans les rues de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE pour arriver à la cathédrale où nous avons participé à la bénédiction du pain de SAINT-JEAN.



Fête-du-pain et rassemblement des costumes



■ BIBLIOTHÈQUES

Premières pages

Pour la 4^{ème} année, les bibliothèques du Bochet et de Montricher ont participé à l'opération « premières pages » : la CAF, le Conseil Général et Savoie Biblio offrent à chaque bébé né ou adopté en 2014, un petit livre. Cette année ce petit livre s'intitule « un câlin » de Malika DORAY. L'animation a eu lieu à la salle de la fresque le samedi 17 octobre. C'est Yann PRONO et sa marionnette Elioth qui ont tenu leur auditoire en haleine avec « l'arbre à rêves de Papa ».

Comme d'habitude Chantal, Huguette et Zénaïde vous accueillent et peuvent vous guider dans le choix de vos livres, et si vous désirez un livre qui n'est pas dans la bibliothèque, nous pouvons l'obtenir auprès de Savoie Biblio par internet.

Horaires d'ouverture :

- au Bochet : le mercredi de 17h à 18h à la salle Pétel.
- à Montricher : le mercredi de 17h à 18h à la salle polyvalente.



■ LA HARDE



harmonie et développement durable

« Voyage dans les terres sauvages »

Le 19 février 2015 une projection de photos animée par Guillaume COLLOMBET et organisée par La Harde a réuni une centaine de personnes dans l'ancienne école d'Albanne. Nous avons voyagé depuis les plaines du Québec jusqu'aux antiques forêts de Pologne peuplées de bisons. La chouette de PRALOGNAN et les bouquetins de la Croix des Têtes étaient également au rendez-vous pour ce moment tout emprunt de la poésie naturelle et de la découverte de grands espaces. La soirée s'est terminée en toute convivialité autour d'un vin chaud offert par Juliette et Pierre-Alain.

Nous avons la chance d'habiter dans une « montagne pleine de vie » (pour reprendre un ancien slogan des Karellis qui a toute sa pertinence), des espaces naturels de grande qualité et des alpages encore vierges de tout équipement qui font le plaisir des randonneurs et des skieurs été comme hiver. Nous avons aussi la chance d'avoir à nos côtés des gens qui, comme Guillaume COLLOMBET, ont la patience, la passion et le savoir-faire pour dévoiler ces trésors, même au cœur de l'hiver. D'ores et déjà, nous vous invitons avec plaisir à ce rendez-vous annuel pour une prochaine projection à la découverte du blanchon (lièvre blanc) – date à préciser en février 2016.

Assemblée Générale

Le 29 décembre 2014 les membres de l'association se sont réunis à la salle des fêtes de Montricher pour partager la bûche offerte par l'association et les

plats salés préparés par les adhérents. Guillaume nous a présenté quelques photos et un court-métrage.

Objectifs à court terme : reprendre les nettoyages sur la commune ; un blog pour l'association ; des idées de balades ; passion photos, films et patrimoine...

Le montant de l'adhésion pour 2016 est approuvé pour rester à 5 €.

Les couteaux Opinel personnalisés ont tous trouvé preneur et le calendrier 2015 (« Les Insolites de Coline BONNEAU & Guillaume COLLOMBET ») a connu un franc succès.

Nous avons procédé à l'élection d'un nouveau bureau : Président : Jean-Luc OTTENIO ; Secrétaire : Jean-Luc KIEKEN ; Trésorier : Hervé GONNET. Le calendrier de l'année 2016 vous fera voyager dans le temps, au siècle dernier, avec de vieilles photos d'Albanne, du Gros Mèlèze, d'ALBANNETTE, de La Plagne et du Pain de Sucre...

Si vous avez des vieilles photos du versant de MONTRICHER (villages, site de la station, paysages etc.) et que vous voulez les faire partager pour l'année 2017 contactez-nous !

ALBIEZ & LES KARELLIS

Dans ses statuts La Harde a pour vocation de s'intéresser au développement durable du territoire communal ainsi que de défendre le patrimoine naturel, culturel et historique de MONTRICHER-ALBANNE. Le projet de liaison entre les domaines skiables d'ALBIEZ et des KARELLIS mérite donc une grande attention. Je tiens à remercier Madame



Sophie VERNEY de m'avoir reçu à la mairie pour un entretien le 20 avril. Je remercie également Messieurs Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, et Pierrick VIAL, Adjoint à l'urbanisme, pour l'entretien qu'ils m'ont accordé le 6 juin. Des deux options envisagées par les aménageurs (col d'Albanne ou Pointe des Chaudannes), celle de la Pointe des Chaudannes semble la plus efficace en termes de déplacements car plus centrale, mais aussi pour l'intérêt de la glisse du fait de la qualité et de la diversité des pistes desservies. La liaison entre ALBIEZ et LES KARELLIS ne doit pas se faire au détriment des dernières cimes encore vierges et non industrialisées : ce sont nos paysages et notre patrimoine qu'il faut sauvegarder et il ne faut pas ouvrir la porte à une hypothétique mécanisation du secteur des vallons de la Grande Chible et de la Pointe d'Emy.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle et bonne année 2016, la santé pour vous et vos proches, de l'émerveillement et de la passion pour tout ce qui nous entoure.

Le Président, Jean-Luc KIEKEN

■ TAÏ-CHI AU BOCHET

L'Association « Auprès » de Grenoble intervient le jeudi matin, une fois par mois à la salle du Bochet pour des séances de Taï Chi. Si vous voulez découvrir cette activité, n'hésitez pas à nous contacter pour venir participer à une séance gratuite, un jeudi de découvertes dans la bonne humeur. Chaque année débute par une rencontre des adhérents de GRENOBLE et de MONTRICHER-ALBANNE, cette année, nous sommes montés au Gros Mèlèze, au Pain de Sucre et avons partagé un pique-nique au Lac de Pramol.

Contactez-nous : Germaine ROSTAING au 04 79 59 52 95

ou PASQUIER Claudine et Paul : 04 79 59 62 72.





■ COMITÉ DES FÊTES

Composition du bureau : ABACCUCCIO Ghislaine (Présidente), GOMBERT Patricia (Trésorière), ABACCUCIO Audrey (Secrétaire) et 9 membres : GAUTARD Baptiste, CHAMBEROD Samuel, BUTTARD Didier, JULLIARD Frédérique, RONIN Philippe, VIARD Fabien, GOFFO Marjorie, RATEL Alexandra, VIALLET Marilyne.

Tout au long de l'année, nous avons organisé des manifestations. Cette année 2015 a été riche en événements.

- Fête des mères en mai
- Concours de pêche en juin
- Fête de La Madeleine
- Soirée Pizza en septembre
- Soirée disco repas dansant en octobre

Je profite de cet article pour remercier tous les membres du Comité pour leur dévouement et espère que d'autres personnes viendront rejoindre l'équipe.

Merci également à tous les membres des autres associations et à la population qui ont participé à la préparation et à l'animation de la fête de La Madeleine et à la municipalité qui nous a soutenus dans notre action.

La Présidente, Ghislaine ABACCUCCIO



■ LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES « LE JARDIN DES PIT'CHOUNETS »

Nous accueillons vos pit'chounets du lundi au dimanche de 7h30 à 22H00.

Nous acceptons les accueils en horaires particuliers.

Notre N° de Tél. 04 79 59 07 15 avec répondeur.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer ! Cet hiver 2014/2015 :

- Petit instant Musical autour de Rose et son accordéon « Léo ».

- Jonglages et Musiques avec J.H. et Seb. où le beau temps était au RDV et le spectacle a pu se faire dans la cour.

Cet été nous sommes allées à la rencontre de Noël Pasquier « notre boulanger » qui nous a fait découvrir

son activité et le four à pain « Trop, trop bon son pain ! ». Merci aux mamies,

taties et mamans pour leurs confitures maison...

Josefa MARTOS



Il était une fois en Maurienne...

Quarante années ont passé depuis la création des Karellis. Pour partager cet anniversaire avec nos clients mais aussi avec les habitants de la Commune, nous avons prévu 40 événements tout au long de la saison : spectacles enfants hebdomadaires, fanfares sur pistes, après-ski jeux en bois ou " glisses'folies ", Winter K Games, semaine "P'ti kass-cou", grand jeu famille, apéro sur piste... Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges ! Et pour bien commencer la saison, passez un Noël magique grâce au sculpteur sur glace, à la rencontre avec le Père Noël, un majestueux feu d'artifice et des animations autour de ce thème féerique... Il ne manque plus que vous !

Le point d'orgue de cette année sera la semaine du 21 mars, semaine festive avec concerts, feu d'artifice, son et lumière, spectacles, troubadours... et l'inauguration de l'exposition du Club des Sports qui fête ses 80 ans. Le vendredi 25 mars, la station organise un colloque et recevra politiques et journalistes pour débattre de la mutation du tourisme social et familial en un tourisme d'économie responsable.

Nous vous attendons nombreux.

Jean-Sébastien DOREL



■ RÉTROSPECTIVE SAISON 2014/2015 À LA STATION

À Noël 2014, la montagne française n'a pas revêtu son blanc-manteau. Les Karellis, privilégiés par dame nature et un gros travail collectif (remontées mécaniques, ESF...), réussissent à ouvrir jusqu'à 60 % du domaine.



En janvier, la fréquentation de la station est plutôt à la hausse. L'ambiance est bonne et les animations ponctuent les semaines de séjournants.

Aux vacances de février, les conditions sont excellentes, les villages vacances sont pleins et les skieurs montent de la vallée...

Avril, la fréquentation est en chute sur l'ensemble des stations. La mise en place du nouveau calendrier des vacances scolaires prévue pour 2015/2016 permettra-t-elle d'inverser la tendance ?

Été 2015 : le soleil s'invite sur la France et choisit d'y passer ses vacances d'été pour le plus grand plaisir des vacanciers : quel contraste avec 2014 où 23 jours de pluie et 1 de neige avaient gâché les vacances de nos clients ! Aussi, dans toutes les Alpes, la fréquentation été 2015 a été en recul.

2015/2016 : La neige tombe à gros flocons, les réservations hiver sont en avance et nous avons choisi d'ouvrir 18 semaines... Pour les Quarante ans des Karellis, on ne pouvait demander plus.

Jean-Sébastien DOREL



Infos communales

■ LES NAUFRAGÉS DU 27 DÉCEMBRE 2014

La nuit du 27 au 28 décembre a été plus que mouvementée sur l'ensemble de la Savoie. Un épisode météorologique exceptionnel a bloqué de nombreux accès aux stations et les réseaux routiers ont été très vite saturés.

Le samedi dès 16h00, la Mairie a été alertée qu'un car faisant la navette entre SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et la Station des Karellis se trouvait en difficultés. Un accueil a été mis en place au niveau de la salle des fêtes du Bochet. Très vite, il est apparu que l'attente de ces personnes allait se poursuivre sur une longue période. La population a été sollicitée et dans un esprit de solidarité a répondu très rapidement en apportant des couvertures, des matelas, des lits pour bébés, des jeux de sociétés et de la nourriture. Sur décision préfectorale, l'accès aux Karellis a été interdit. Afin de s'assurer qu'aucun automobiliste n'était bloqué entre le Bochet et la station, des conseillers municipaux, les employés communaux, le directeur des Karellis et ceux des villages vacances ont fait la navette pour récupérer les vacanciers naufragés en lien avec les centres de vacances. En l'absence de



forces de l'ordre, Madame le Maire et le Premier Adjoint ont assuré la circulation en faisant respecter au mieux l'arrêté préfectoral en bloquant les voitures au niveau de la maison Pétel. Les vacanciers assez compréhensifs ont été dirigés vers la mairie où ils ont pu se restaurer et se reposer au chaud. Dans la nuit de samedi à dimanche plus de 200 personnes ont été hébergées dans la salle des fêtes. Pour des raisons de commodité, les bébés ont été accueillis au premier étage de la mairie dans la salle du Conseil et les animaux ont trouvé refuge au secrétariat. Sur la commune, des habitants ont spontanément ouvert leur porte pour accueillir également des naufragés de la route.

Tout au long de la nuit, le standard de la mairie est resté ouvert pour renseigner les automobilistes bloqués sur l'autoroute et les orienter vers les centres d'accueil mis en place.

Merci à tous ceux qui ont su se mobiliser pour éviter que cette longue nuit se transforme en cauchemar pour ces vacanciers qui ont dès le lendemain et tout au long de la semaine témoigné de leur reconnaissance pour cet accueil chaleureux.

■ LES BERGES DE L'ARC

La crue de mai 2008 ayant entraîné des dégâts importants, une étude finalisée en 2009, diagnostiquant que l'incision du lit de l'Arc sur près de 4 mètres de profond était la cause de dysfonctionnements importants, avait abouti à la conclusion que l'ensemble du tronçon du Pont des Anglais au pont des Resses était déstabilisé avec une mise en danger du hameau du Bochet, de l'usine FERROPEM, de la voie ferrée, de la RD81a et de divers réseaux, électriques notamment.

Un tour de table des acteurs concernés en 2009 n'avait pas permis de boucler un plan de financement. En fin d'année 2013, de nouveaux affouillements ont vu le jour sous les murs de soutènement de la RD81a, accompagnés d'une dislocation totale du bajoyer de l'ancien seuil de

protection lequel soutient le talus du Bochet et d'un affouillement généralisé du mur de protection avec risque d'effondrement. Aujourd'hui, de par les nombreuses sollicitations et arguments de Madame le Maire, après de nombreuses négociations, grâce aux efforts de tous et l'appui du Président du Syndicat du Pays de Maurienne, une convention est sur le point de voir le jour avec une réalisation de travaux de stabilisation du lit et des berges les plus urgents. Dans le cadre du Programme d'actions de Prévention des Inondations, une première tranche de travaux sera réalisée pour un montant de 2 500 000 euros où vont contribuer : l'Etat (40 %), le département (20 %), le Syndicat du Pays de Maurienne (assistance à maîtrise d'ouvrage), la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (10 % et



la maîtrise d'ouvrage), la Commune de MONTRICHER-ALBANNE (10 %), l'Agence de l'Eau, SNCF Réseau, EDF UP Alpes, RTE, TELT. Après une première version de l'échéancier présentant un début de travaux en novembre 2017, un nouveau calendrier est proposé avec l'objectif de pouvoir entreprendre les travaux dès la fin de l'année 2016. Affaire à suivre.



COMMUNE ÉQUIPÉE DE DÉFIBRILLATEURS



La municipalité a décidé de mettre tout en œuvre pour accroître les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque. Un défibrillateur, accessible 24h/24, a donc été placé dans presque tous les hameaux ce qui permet d'agir, en cas de besoin, de façon efficace avant l'arrivée des pompiers. Grâce à ce dispositif, une personne a déjà été sauvée aux Karellis.

C'est la raison pour laquelle des actions d'informations à destination de la population ont aussi été effectuées par voie de presse ou comme celle du 3 février, grâce à la collaboration du Lieutenant sapeur-pompier Laurent DUVERNOIS et de son collègue qui

■ DES DÉFIBRILLATEURS POUR UN CŒUR QUI BAT !

ont expliqué lors d'une soirée à la salle des fêtes du Bochet, comment effectuer les bons gestes sans avoir peur et sans risque. De plus, ces défibrillateurs sont géolocalisés via l'application Staying Alive, ce qui permet de les trouver plus facilement.

De ce fait, la commune a été primée pour toutes ces actions et a obtenu un label Ma commune a du cœur. Cette récompense a été remise dans les salons du Sénat par Isabelle WEILL, Présidente de l'association RMC BFM qui est à l'origine de ce projet et le cardiologue des Hôpitaux universitaires de Paris Jean-Jacques MONSUEZ, devant de nombreux élus.

C'est une très belle reconnaissance puisque seulement 22 communes ont obtenu ce label avec deux cœurs et MONTRICHER-ALBANNE, la plus petite commune primée, les ayant acquis en une seule fois. Nous espérons bien obtenir le troisième (la plus haute distinction), car ce projet nous tient

à cœur ! : la vie n'a pas de prix. Nous ferons le maximum pour continuer à inciter toute personne à connaître le fonctionnement de ces défibrillateurs qui sont très simples d'utilisation puisqu'un automate vous explique la marche à suivre et l'appareil ne fonctionne que si c'est réellement nécessaire.

Il faut donc poursuivre nos efforts et avoir les bonnes pratiques en matière de prévention des accidents cardiaques : de nombreuses vies peuvent ainsi être sauvées.



■ PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL : UN OUTIL POUR VOTRE SÉCURITÉ EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR

Constatant l'absence d'un Plan de sauvegarde pour notre commune, l'équipe municipale a décidé de se mettre au travail pour pallier ce manque.



Pourquoi et qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

Un PCS est conçu pour les élus comme un outil d'aide à la décision dans la prévention et la gestion des événements majeurs (événements naturels ou technologiques) au niveau communal. Il anticipe les mesures de sauvegarde des personnes, de l'apparition d'un phénomène jusqu'au retour à la normale.

Comment ce Plan Communal de Sauvegarde est-il élaboré ?

Un groupe de travail composé d'élus de MONTRICHER-ALBANNE élabore en ce

moment le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la Commune. La Mairie est responsable de la mise à jour et de l'opérationnalité de ce document ainsi que de l'information préventive de la population.

Qui participe à la mise en œuvre Plan Communal de Sauvegarde ?

Pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de MONTRICHER-ALBANNE, la Mairie met en place une Cellule de Crise communale qui comporte :

- Des élus
- Des équipes administratives et techniques
- Des bénévoles



Les bénévoles soutiennent la mairie dans ses missions de sauvegarde qui consistent généralement à :

- Surveiller les zones de danger

- Mobiliser et acheminer du matériel
- Informer, pré alerter ou alerter la population
- Faire évacuer préventivement la population menacée
- Accueillir, restaurer et soutenir la population évacuée ou sinistrée

Dans tous les cas, ces missions de sauvegarde n'impliquent pas de mise en danger des personnes.

Le groupe de travail qui élabore le PCS de la commune a besoin de recenser les personnes, le matériel, les compétences existant dans la commune.

À cette fin, nous vous remercions de bien vouloir remplir le plus précisément possible la fiche d'inscription au registre communal du PCS jointe à ce bulletin et de la déposer en mairie avant fin février.

Monique LEFEVER

■ COURSES CYCLISTES AU BOCHET

Cette année plusieurs courses cyclistes sont passées par notre commune. C'est le cas de la 34^{ème} édition de la Marmotte Granfondo, le samedi 4 juillet 2015, où environ 7000 coureurs ont emprunté la montée du Bochet. Partis de BOURG-D'OISANS pour arriver à L'ALPE D'HUEZ, ils ont avalé 171 kilomètres et 5100 mètres de dénivelé positif par une chaleur étouffante ; certains d'entre eux ont d'ailleurs mis pied à terre au début de l'ascension de la « côte du Bochet » !

Quant au Tour de l'Avenir, il a permis aux spectateurs de récupérer quelques objets publicitaires distribués lors du passage d'une petite caravane et d'applaudir tous ces valeureux coureurs dont on ne peut que saluer la performance.

Les habitants ont pu les encourager deux fois puisque les dirigeants de ce Tour de l'Avenir avaient décidé que la course traverserait notre hameau dans un sens le 28 août et dans l'autre le 29 août 2015.



Mais, ce samedi-là à 15 h 45, c'est un premier cheval, échappé de la localité voisine de VILLARGONDRAN et affolé certainement par les klaxons, qui est passé entre deux groupes de coureurs accompagné de motards de la gendarmerie. Puis, un poulain a suivi quelques minutes après, est par la suite revenu sur ces pas et a croisé les coureurs à contre-sens. Est-ce un nouveau type de course, un duel entre un cheval et un cycliste, l'avenir (ou le Tour de l'avenir !) nous le dira !

S.V.



■ LA MUNICIPALITÉ ACCUEILLE SES NOUVEAUX EMPLOYES

Fin août, un apéritif a été organisé pour accueillir chaleureusement, comme le veut la tradition, Marc FREGGIARO, employé communal et Céline MOLLARET, accompagnatrice scolaire.

En présence du personnel de la mairie et des membres du Conseil Municipal, nous leur avons souhaité au nom de tous une très bonne intégration au sein de notre commune et de nos administrés.



■ PIQUE-NIQUE AU CARREFOUR DE LA CROIX D'ALBIEZ

C'était à présager, après notre « poisson du 1^{er} avril 2015 », les trois maires Jean DIDIER d'ALBIEZ MONTROND, Jean-Michel REYNAUD d'ALBIEZ-LE-JEUNE et Sophie VERNEY ont organisé un pique-nique partagé au sommet des Crêtes à LACHAT, afin de symboliser notre future liaison.

Chacun a rejoint le chalet des chasseurs, à pied, au départ des KARELLIS, pour nos élus et les personnes présentes et par ALBIEZ-LE-JEUNE pour nos futurs partenaires et nos invités. Nos voisins, Philippe ROSSI, maire de VILLARGONDRAN, et Pierre-Marie CHARVOZ, Conseiller Départemental, ainsi que de nombreux conseillers et adjoints de toutes les communes représentées, ont participé à ce rassemblement, fort sympathique, en partageant le fromage et les boissons d'ALBIEZ et l'excellent pain cuit au four à ALBANNE, par Michel LEFEVER et Mimi BOIS.



Nous les remercions vivement de leur collaboration. Les victuailles amenées par chacun d'entre nous ont été dégustées par les convives. Un peu d'harmonica, un peu de trompette et on a même dansé ! Tout était prévu pour terminer dans l'ambiance cette « chaude » après-midi.

Merci à tous les Maires, les conseillers, les adjoints et à la population de chaque village d'avoir donné à cette journée une sensation particulière, rappelant la petite histoire d'autrefois qui mariait les bergers et les bergères de nos communes proches.

■ EN ROUTE POUR LES J.O



Ce 1^{er} avril 2015, et ce n'est pas un poisson d'avril (!), le projet de liaison « les KARELLIS / ALBIEZ » est lancé officiellement par les Maires des deux communes : Sophie VERNEY et Jean DIDIER. Cette fois, c'est bien parti, « L'objectif est d'ouvrir le plus rapidement possible. Ce projet est approuvé à l'unanimité par les deux Conseils Municipaux et soutenu par de nombreux élus et parlementaires savoyards » explique Madame le Maire.

Ce nouveau domaine de la station familiale d'ALBIEZ et de la station ancrée dans le tourisme social et solidaire des KARELLIS offrira une candidature sérieuse aux Jeux Olympiques de 2022. De nombreux invités étaient présents à cette cérémonie en la Salle Pierre Lainé de la Station des KARELLIS : M. Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ MONTROND ; Mme Sophie VERNEY, Maire de MONTRICHER-ALBANNE ; M. Jean-Michel REYNAUD, Maire d'ALBIEZ le JEUNE ; les membres des Conseils Municipaux de ces communes ; M. Yves DURBET, Président du Syndicat de Pays de Maurienne ; M. Pierre-Marie CHARVOZ, Conseiller Départemental ; M. Jean-Sébastien DOREL, Directeur

des Karellis et plusieurs sportifs de Haut Niveau. Des journalistes de la presse écrite, des radios et de la télévision étaient également venus pour relater cet événement.

Le programme commença par les discours d'ouverture prononcés conjointement par les Maires des deux communes qui ont détaillé chacun leur tour les objectifs communs et les atouts, en vantant les magnifiques stations d'ALBIEZ et des KARELLIS qui amorcent leur virage olympique. L'idée de cette liaison ne date pas d'aujourd'hui, il fallait juste qu'à un moment des élus se décident à monter un projet, c'est désormais chose faite.

En effet, d'après Madame le Maire de MONTRICHER-ALBANNE et d'après celui d'ALBIEZ-MONTROND « cela nous permettra de booster notre notoriété. De plus, ce projet de relier deux domaines skiables par une piste accessible à 80 % de nos clientèles, offrira un vaste domaine skiable répondant aux exigences des pratiquants de la montagne, attirera également une clientèle de proximité et permettra une efficience accrue de commercialisation de périodes creuses en respectant un développement responsable dans un cadre exceptionnel ».

Les personnalités présentes se sont ensuite exprimées chacune leur tour : M. Pierre-Marie CHARVOZ, Conseiller Départemental a déclaré que « La Maurienne est une terre de champions, vous êtes deux maires champions pour lancer un tel projet ».

M. Yves DURBET, Président du Syndicat de Pays de Maurienne a ajouté : « Vous

devez mutualiser vos énergies pour concrétiser ce projet ».

Ensuite, M. Julien VIAL a fait une présentation des différentes variantes techniques de faisabilité et un film réalisé par Franck BAFOU et Jonathan RAFFET avec un drone a montré tout le potentiel et la beauté de ce superbe domaine envisagé.

L'ensemble des invités a été convié à se rendre par les télésièges de la station à la crête des Chaudannes pour mieux visualiser sur le terrain les propositions afin d'inaugurer cette liaison internationale !

Après la visite du Parc Olympique, une collation fut donnée sous le Dôme Olympique.

Si ce dépôt du dossier de candidature aux XXIV^{èmes} J.O. n'est en fait que pure fiction, il n'en va pas de même pour la liaison qui est bien une volonté réelle et plus qu'un projet concret.



■ LIAISON LES KARELLIS / ALBIEZ

Vous l'aviez peut-être remarqué, seule une crête sépare nos deux domaines, il paraît donc évident et naturel que nos deux stations se relient. Nous avons dépassé le stade de l'idée et de la genèse.

Le postulat est posé, un domaine de plus de 100 kilomètres accessible à tous et deux télésièges débrayables qui en moins de 15 minutes permettront aux skieurs d'accéder aux deux stations à partir de la crête. Il s'agit maintenant d'avancer et de tout mettre en œuvre pour construire notre dossier UTN (Unité touristique nouvelle) préambule à tout projet de liaison.



Qu'est-ce qu'une UTN ?

Le développement touristique en montagne est encadré par les articles L 145-9 et suivants ainsi que les articles R 145-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Par conséquent les projets de développement touristiques sont soumis à autorisations. Est considérée comme UTN toute opération de développement touristique, en zone de montagne, ayant pour objet ou pour effet, en une ou plusieurs tranches, de :

- construire des surfaces destinées à l'hébergement touristique ou de créer un équipement touristique comprenant des surfaces de plancher,
- créer des remontées mécaniques,
- réaliser des aménagements touristiques ne comprenant pas de surfaces de plancher (liste fixée par décret).

Notre objectif, déposer notre dossier d'UTN aux autorités au plus tard au cours du troisième trimestre 2016.

Pour ce faire nous avons déjà lancé plusieurs études essentielles, à l'analyse technique du projet et à la constitution de notre dossier d'UTN :

L'étude d'impact environnementale faunes, flores a débuté au printemps 2015. Cette étude permet de cerner et d'évaluer les risques d'incidences environnementales découlant de notre projet sur les quatre saisons.

Le LIDAR (light detection and ranging), c'est au mois août 2015 que le cabinet en charge de cette étude a procédé au relevé topographique des zones concernées par le projet de liaison. Cette étude est ce qui se fait de plus précis dans ce domaine, elle permettra une bonne appréhension dans le positionnement des futures remontées et l'implantation des nouvelles pistes. En novembre 2015, les études de chutes de blocs, de risque d'avalanches et de géotechnique vont démarrer ; études à ne pas négliger pour des aspects techniques de conception, mais aussi dans le cadre de la sécurisation de notre futur domaine skiable. Enfin, notre projet doit prendre en compte un grand nombre d'indicateurs économiques et considérer dans sa construction, les volets micro-économique, financier, social, mercatique, à une échelle locale, valléenne et régionale. Pour ce faire nous nous appuyons sur une étude Marketing, mission que nous avons confiée en novembre 2015 à un cabinet spécialisé dans le secteur touristique.

L'union de nos deux communes soudées autour d'un même fil conducteur qu'est ce formidable projet, nous permettra de vous offrir demain un environnement unique et un formidable domaine skiable et qui sera à l'origine de vos futurs souvenirs et expérience.

ERIC FOUCRIER

■ DU CÔTÉ DU TOURISME

Cette année 2015 a été une première année de transition pour « Les Karellis » avec l'arrivée de « Villages Clubs du Soleil » et la mise en œuvre d'un audit sur le fonctionnement de la station. Pour la commune, les projets de liaison avec ALBIEZ et VALLOIRE ont démarré par des études de terrain.

Audit et observations du fonctionnement des Karellis

Ces derniers mois ont été marqués en particulier par les conclusions de l'étude supervisée par Atout France et réalisée par Protourisme.

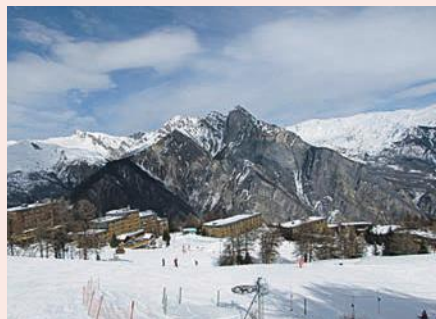
La baisse de l'activité touristique des Karellis est conséquente et se traduit par une diminution de 25 % de fréquentation en 7 ans. Cette baisse est analysée différemment selon les partenaires de la station, mais les causes essentielles sont :

- un manque de communication (pas de promotion de la marque "Karellis")
- un besoin de rénovation des hébergements,
- une commercialisation insuffisante.

L'étude constate aussi que des charges importantes sont assumées par les villages de vacances, et que la Délégation de Service Public n'est pas conforme. « La commune devrait assurer la gestion des infrastructures de la station (voirie, réseaux, déneigement) ».

Les préconisations sont ciblées sur :

- La baisse des charges acquittées par les hébergeurs pour le fonctionnement des services communs et pour le pré-achat de forfaits remontées mécaniques.
- La dénonciation de la DSP « sans attendre ».
- Le versement d'une partie de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme.



Cela dit, ni la commune, ni l'ensemble des partenaires de la station, n'envisagent de dénoncer la convention (DSP) avant son terme en 2019. D'ici là, la commune préparera un projet pour définir la prochaine convention. En attendant le mode de gestion de la station ne sera pas réformé, ni pour les remontées mécaniques, ni pour l'Office du Tourisme.

Le village vacances "Porte Brune"

La gestion du village de vacances "Porte Brune", dont la commune est propriétaire, fait partie de la convention. Le délégataire est donc obligatoirement gestionnaire de ce bâtiment. Cela dit, VCS a souhaité démarrer une rénovation de ce bâtiment, en investissant 3 millions d'€ pour les deux années à venir. Par une délibération du 30 octobre 2015, la commune signe un avenant pour extraire la gestion du village de vacances de la délégation, et accorde une durée d'exploitation identique à celle des autres partenaires de la station, par un bail emphytéotique de 59 ans.

La liaison par pistes avec ALBIEZ.

Ce projet a avancé significativement cette année. Les études d'impact ont été menées conjointement par les deux communes. Étude "Faune Flore", étude des risques naturels et étude liées aux risques d'avalanches. Ce projet fait l'objet d'un dossier UTN pour la création de pistes et de remontées mécaniques. Des rencontres conviviales ont également été organisées : le 1^{er} avril au sommet des pistes, le 6 septembre avec un pique-nique à la Croix d'Albiez, sans compter les réunions de concertation, avec les élus.

Liaison par route avec VALLOIRE.

De ce côté aussi une étude de faisabilité va être entreprise pour étudier les risques liés au terrain, chute de blocs, avalanches, relevé topographique et avant projet estimé du coût de réalisation.

Les anniversaires.

Le club des sports fête cette année ses 80 ans. Créé en décembre 1935, le club est l'un des trois plus anciens clubs de Savoie. À cette occasion un livre sur « Les grands moments du club » est édité et vendu au tarif de 25 €.



Il est disponible auprès des membres du club, à l'écomusée de Montricher et aux Karellis. Une affiche est aussi éditée et une expo photo sera réalisée à la station.



Les 40 ans des Karellis.

Des animations auront lieu tout au long de la saison avec un temps fort dans la semaine du 21 au 25 mars 2016. Ce sera l'occasion pour Les Karellis de communiquer, et aussi d'envisager l'avenir de la station par des projets d'évolution. Un spectacle sur neige est au programme de ces 40 ans. Ce sera probablement le jeudi 24 mars.

À souligner aussi les 20 ans de "Cordes et Pics". Cette association présidée par Gilles CHANCEREUL, organise chaque année un stage festival international de musique. L'association a souhaité fêter son anniversaire en liaison avec les Karellis.

Les perspectives :

Tout d'abord, les prévisions de fréquentation de la station pour l'hiver sont en nette augmentation. Le site Internet des Karellis a été renouvelé. La fibre optique installée aux Karellis permet d'offrir un WIFI de qualité. L'installation de webcams supplémentaires est en projet. La gestion des gîtes "Les Blausannes" par l'office du tourisme donne satisfaction et la fréquentation est là aussi en augmentation. Pour autant, le bâtiment a vieilli et nécessite une rénovation importante. L'OPAC de la Savoie, propriétaire du bâtiment sera contacté pour envisager la suite à donner pour cette résidence.

Gilbert EDMOND



■ L'ASSOCIATION CANTONALE D'ANIMATION DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

L'ACA centre socioculturel de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, c'est :

- Des valeurs : la solidarité, la citoyenneté, la dignité humaine
- Des façons d'agir : la convivialité, l'implication, la coopération, le partenariat
- Des savoir-faire : être à l'écoute, mettre en relation, faire ensemble, accompagner des initiatives

Coup de projecteur sur 3 de nos actions

C'est ma tournée ludothèque

La ludothèque itinérante, c'est des dizaines de jeux de toutes sortes et pour tous les âges qui sillonnent le canton, de communes en communes, pour proposer des soirées ou des après-midis jeux. La ludothèque itinérante répond à de nombreuses sollicitations de la part d'habitants, désireux de trouver un lieu convivial pour se retrouver entre amis ou en familles et passer un bon moment autour de jeux de société. L'accès à la ludothèque est gratuit et sans inscription. Guettez son passage près de chez vous. Les dates de la tournée sont sur notre site. Vous souhaitez organiser un temps de jeu sur votre commune ? Contactez-nous.



Ah bon un jardin à L'ACA ?



Que vous soyez jeune, plus âgé, à la retraite ou pas, le jardin de l'ACA se veut propice aux échanges et à des moments de partage de convivialité !

Autour du four à pain communal, de son jardin potager, sous le cerisier, au soleil dans un transat ou derrière la tondeuse chacun peut trouver sa place.

Associations, ayez le réflexe ACA

Vous souhaitez créer votre association ? Vous êtes responsable associatif ou bénévole et vous vous posez des questions sur le fonctionnement de votre



association ou sur l'organisation de votre manifestation ?

Vous avez besoin de matériel pour vos réunions, manifestations et communication. Nous mettons à votre disposition : grilles d'exposition, machine à pop-corn, percolateur, machine à hot-dog, friteuse, vidéoprojecteur, écran de projection, sono portative, véhicule 9 places, tableau de conférence.

Adresse :

11 rue du Parc de la Vanoise
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Tél. : 04 79 59 90 56
contact@aca-stjean.fr
www.aca-stjean.fr

Consultable sur notre site : les agendas, notre newsletter, la vie de l'association, guide des associations du canton, programme de l'ACA.

■ FERROPEM

2016 – une nouvelle page qui s'ouvre

L'usine FERROPEM de MONTRICHER, Groupe FERRO ATLANTICA, fête, vous vous en souvenez, ses 100 ans en 2014. Des journées portes ouvertes avaient permis à chacun de découvrir les métiers de l'électrometallurgie.

Au moment de ces célébrations, la direction de Ferropem et plusieurs personnalités politiques avaient souligné les enjeux qui attendaient cette industrie au travers de la fin, au 31 décembre 2015, des tarifs électriques régulés historiques. À l'aube de 2016, une nouvelle organisation se profile pour les hyper électro-intensifs : l'usine qui menait des

campagnes de production de 9 à 10 mois dans l'année depuis plus de 28 ans, produira désormais les douze mois de l'année. L'établissement restera cependant un partenaire privilégié des stations de ski avoisinantes dans l'accueil de saisonniers qui souhaiteraient compléter leur activité hivernale par des métiers industriels de mai à novembre. Avoir l'assurance de retrouver du personnel déjà formé d'une année sur l'autre est un gage de sécurité pour l'entreprise. Cela permet également aux pluriactifs de pouvoir compter sur une activité professionnelle toute l'année avec deux employeurs. Industrie et tourisme : une

complémentarité qui réunit activité économique, développement de l'emploi dans notre commune et plaisir des cimes pour nos vacanciers.

Mme Vanessa LUCAS,
Responsable Ressources Humaines



■ SOREA

La SOREA (Société des Régies de l'Arc) est une société d'économie mixte créée en 2007 par le regroupement des régies de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, VILLARGONDRAN, SAINT-MARTIN-D'ARC, SAINT-LEGER, SAINT-JULIEN-MONTDENIS, et VALLOIRE. MONTRICHER-ALBANNE a rejoint SOREA en 2009 puis VALMEINIER tout récemment en juillet 2015.

L'activité historique de gestionnaire du réseau de distribution électrique (entretien, renforcement et fiabilisation) ainsi que la fourniture d'électricité au tarif réglementé pour particuliers et professionnels ont été grandement diversifiées ces dernières années, plaçant ainsi la SOREA sur toute la chaîne de valeur de l'électricité (de la production à la vente en passant par la distribution). Ainsi, SOREA s'est dotée en 2009 d'une filiale de production hydraulique HYDREA qui a construit 2 centrales hydrauliques, rénové une, et en exploite 7. SUNALP filiale dédiée aux projets photovoltaïques a été créée en 2010. Elle a pour mission de construire et d'exploiter des toitures photovoltaïques communales ou industrielles ainsi que des centrales au sol. Cette filiale axée sur le photovoltaïque regroupe également 2 marques LES TECHNICIENS DU SOLAIRE et LUXOL. LES TECHNICIENS DU SOLAIRE assurent l'installation et la

maintenance de panneaux photovoltaïques, tandis que LUXOL assure le développement et la production de tuiles photovoltaïques. Ainsi, SOREA s'est dotée d'outils de production basés entièrement sur les énergies renouvelables (hydraulique et photovoltaïque). SOREA a récemment diversifié ses activités grâce à d'autres filiales : FIBREA (2012) chargée de déployer un réseau de fibre optique « noire » pour les besoins d'opérateurs de télécommunications ainsi que d'assurer la desserte en télévision câblée à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et alentours. IDWATT a rejoint SOREA en 2015, cette filiale spécialisée dans l'éclairage LED, est un complément nécessaire pour l'optimisation des économies d'énergie. Elle commercialise des solutions LED adaptées aux secteurs tertiaires, industriels ainsi qu'aux communes pour l'éclairage public et de fortes puissances (gymnases, garages, stades). Plus récemment, en raison de la fin des



tarifs réglementés (TRV), SOWATT a été créée afin pouvoir répondre, à la demande de fourniture d'électricité basée les offres de marché, ceci par le biais de sa nouvelle marque ÉLECTRICITÉ DE SAVOIE. Ce nouvel opérateur prend son essor en région Rhône-Alpes mais répond actuellement à des demandes nationales. Forte de son activité historique, de ses moyens de productions 100 % renouvelables et d'efforts de consolidation dans la filière énergétique, SOREA emploie aujourd'hui près de 60 personnes grâce à un dynamisme naturel et une connaissance perspicace du marché de l'électricité.

■ SIRTOM



Si les tonnages de ramassage des ordures ménagères, qui avaient diminué très fortement ces dernières années, se stabilisent pour notre commune (432t en 2010, 363 t depuis 2012) c'est grâce aux efforts de tous. Que deviennent vos déchets ?

Enfouissement : déchets non incinérables, amiante, gravats (sachant que certains sont transformés en scories pour les routes).

Incinération et valorisation énergétique : ordures ménagères (15 215 t), DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux 0,61 t) déchets d'entreprises (204 t), encombrants incinérables (1 056 t), huiles (30 t), DDS (62 t), refus de tri (486 t)

Toujours utiliser des sacs d'emballage dans les bennes noires : ne pas jeter de vrac. **Valorisation matière :** à partir de ces déchets, création par transformation de nouvelles matières : verre (2 511 t), vêtements (178 t), ferrailles et bois (3 466 t), papiers cartons (805 t), déchets verts (2 618 t)

Nous pouvons encore améliorer ces chiffres. Diminuer les refus de tri, qui coûtent chers, c'est important, essayons de ne pas mettre

n'importe quoi dans les bennes. En cas de doute, il vaut mieux mettre dans les bennes noires d'ordures ménagères.

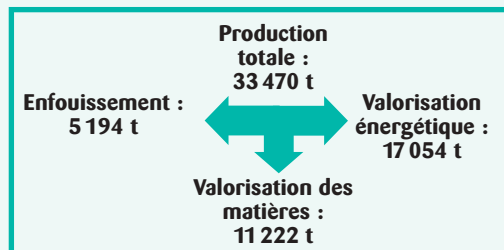
Sinon un nettoyage fréquent de ces bennes est nécessaire pour éviter les odeurs. Si un nettoyage est nécessaire à cause d'une mauvaise utilisation des bennes, il sera à la charge de la commune donc : à notre charge à tous !

Cela est surtout le cas des plastiques. Une recherche nationale expérimentale vise à recycler tous les plastiques. Pour le moment, nous n'avons pas les moyens de tout traiter. Les plastiques actuellement recyclables sont :

TOUT RÉCIPIENT PLASTIQUE AYANT UN BOUCHON (bouteilles, flacons)

Tous les autres plastiques sont à mettre dans les bennes noires d'ordures ménagères.

D'ici peu de temps, nous l'espérons, nous pourrions tous les recycler, nous vous avertirons en temps utile.



Attention : Malgré tous les efforts de chacun, certains malheureusement, jettent encore dans la nature !!!

Il y a une déchetterie à Saint Julien dont les heures d'ouverture sont :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Et un ramassage des encombrants sur la commune : Nous vous rappelons qu'un ramassage des encombrants (pas des ordures ménagères comme certains le croient !) a lieu les 1^{ers} mardis de chaque mois. Il suffit de prévenir la mairie par téléphone au moins 48h avant. Nos employés communaux les récupèrent devant chez vous et les descendent en déchetterie. Malgré tout, nous constatons encore trop souvent des dépôts sauvages près des conteneurs.

Merci de continuer à nous aider dans ces démarches de protection de notre environnement.





■ AUX REMONTÉES MÉCANIQUES

Ouverture du télésiège :

Le télésiège 6 places de Vinouva a été ouvert sur quatre journées par semaine durant la saison d'été. Cette extension d'ouverture a été appréciée par les vacanciers en séjour et de passage.

Les chantiers :

Cet automne, la Régie des remontées mécaniques a entrepris la création d'une piste ludique, le long de la piste de la ponsonnière, élargie pour l'occasion. Les enfants pourront emprunter cette

piste, agrémentée de modules, ou chacun aura la possibilité de marquer des points.

Un autre chantier a été démarré de manière à laisser le terrain se stabiliser pendant l'hiver. Il s'agit de l'aménagement de deux pistes de VTT : une verte et une bleue, desservies par le télésiège de Vinouva. Ces pistes seront terminées au printemps pour être ouvertes dès l'été 2016.

Marcel Pasquier

Saluons tout d'abord l'arrivée d'un nouveau directeur. Il s'agit de M. Christophe BAUDOT, qui a pris ses fonctions au 1^{er} décembre.

Cette année, le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises. À l'occasion de ces réunions, les décisions et orientations suivantes ont été prises :

- Maintien des tarifs pour les pré-achats de forfaits par les villages de vacances, et augmentation de 1 % en moyenne pour les forfaits vendus au guichet.
- Une promotion a été établie pour les forfaits saison, par une vente flash plus avantageuse en fonction de la date d'achat.
- Un plan de communication a aussi été établi pour cette prochaine saison d'hiver avec, entre autres, un partenariat avec Mac Do, des publicités radio et presse écrite, ainsi qu'une participation au salon du grand Lyon et un accord avec des ski-clubs italiens.



La piste de la ponsonnière. Des espaces ont été créés le long de la piste de la Ponsonnière pour réaliser une piste ludique avec l'installation de modules.



La future piste bleue de VTT. Le terrassement de deux pistes de VTT a été réalisé à partir du sommet du télésiège de Vinouva pour descendre à la station.

■ MANIFESTATION DES ÉLUS

À l'appel de l'Association des Maires de France (AMF), les élus de toute la France ont fait cause commune !

En effet, dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'État sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017. Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versés dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire. Une centaine d'élus ont donc défilé à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE entre commerçants et clients en ce jour de marché et ont expliqué que le risque concerne chaque habitant puisque l'État a décidé de réduire de façon drastique les dotations accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs



missions, y compris les plus vitales. Si rien n'est fait, il n'y aura que peu de solutions : réduire les services à la population, renoncer aux investissements ou augmenter les impôts.

■ VIE DE LA PAROISSE

Comme chaque année, tous les chrétiens de la paroisse cathédrale Saint Jean-Baptiste (soit le canton de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE) se retrouvent dans une commune le jeudi de l'Ascension.

En 2016, le 5 mai nous serons à l'église de MONTRICHER. La messe sera célébrée à 10 heures et ensuite nous aurons la possibilité de passer la journée ensemble (repas partagé, découverte des lieux, activités diverses).

Père Michel Euler

Les Instances qui nous gouvernent

■ NOS CONSEILLERS ET DÉLÉGUÉS

Qu'ils soient régionaux, départementaux ou du pays de Maurienne, nos conseillers sont en charge de divers travaux et compétences qui nous concernent.

La Région :

Le 1^{er} janvier 2016 le regroupement des régions Auvergne et Rhône-Alpes (AURA) sera officialisé. Cette nouvelle région sera la seconde de France (après l'Île de France) avec 11,9 % de la population française soit presque 7,7 millions d'habitants, avec un PIB oscillant autour de 240 milliards d'euros (12 % du PIB national) dans un territoire de 69 711 km² soit 109 hab. /km².

Cette « AURA » aura 204 conseillers régionaux dont 11 en Savoie. Depuis l'adoption de la loi NOTRe, le 16 juillet 2015, une nouvelle répartition des compétences est établie. Les Régions sont en charge de l'élaboration d'un schéma régional en matière de développement **économique**, d'innovation et d'internationalisation (pôles de compétitivité, aide aux entreprises...). Elles se voient confier la gestion des ports, aéroports, **infrastructures** liées au développement et à l'emploi.

Elles deviennent autorités organisatrices des déplacements inter-urbains et piloteront les politiques en matière de **transport TER** et scolaire. Elles pourront jouer un rôle de coordination en matière **d'emploi** et sont responsables de la formation professionnelle. Enfin tourisme, sport,

culture, **éducation** relèveront à la fois des Régions et des Départements.

Madame Emilie BONNIVARD et Monsieur François CHEMIN sont les deux Mauriennais élus parmi les conseillers régionaux savoyards.

Le Conseil Départemental de la Savoie :

Il est composé de 19 binômes (1 femme/ 1 homme) qui se réunissent au sein de l'Assemblée départementale.

Les compétences du Conseil départemental recouvrent les domaines de l'action sociale en faveur des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté ; la gestion des routes départementales ; l'éducation (collèges), la culture (archives, bibliothèques, musées...); le développement local avec l'aide aux collectivités ; le logement (gestion du fonds solidarité logement)... En Savoie, d'autres domaines sont aussi traités comme le sport, la politique montagne, le développement durable... Le Président est Monsieur Hervé GAYMARD et vos conseillers départementaux de votre Canton sont Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ (Vice-président délégué au sport) et Madame Monique CHEVALLIER.

Le Syndicat Pays de Maurienne :

Ce syndicat, créé en 2000, en substitution à l'Association des Maires de Maurienne a un comité syndical constitué de 74 délégués titulaires avec autant de suppléants, élus parmi les conseillers municipaux des communes de Maurienne. Le Président est Monsieur Yves DURBET qui est secondé par huit vice-présidents. Les délégués de MONTRICHER-ALBANNE qui y siègent sont Madame Sophie VERNEY (titulaire) et Monsieur Gilbert EDMOND (suppléant).

C'est un syndicat de projets qui a la charge des études et coordination des politiques contractuelles ; du portage des appels à projets lancés par l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département ; de l'élaboration du SCoT ; du développement économique via Maurienne Expansion ; du développement des filières agricoles ; de la promotion et communication touristique via Maurienne Tourisme ; de la gestion des politiques environnementales avec le Programme d'Actions de Prévention des Inondations ; du financement de la Mission Locale Jeunes Maurienne ; de l'organisation et gestion du transport scolaire et de l'entretien de l'Abattoir de Maurienne.



■ C.C.C.M



La Communauté de Communes Cœur de Maurienne compte aujourd'hui huit communes (SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, SAINT-JULIEN-MONTDENIS, VILLARGONDRA, MONTRICHER-ALBANNE, HERMILLON, PONTAMAFREY-MONTPASCAL, MONTVERNIER ET LE CHATEL) et une population de 13 245 habitants.

Cette communauté de communes est appelée à s'agrandir en application de la législation en vigueur. Les décisions seront prises courant 2016 pour une application dès le 1^{er} janvier 2017.

Associées au sein de cet espace de coopération et de solidarité que forme la Communauté de

Communes Cœur de Maurienne, les communes unissent leurs forces et leurs atouts pour le rayonnement du territoire. Le développement économique, l'aménagement de l'espace et les services à la population sont les axes majeurs dans lesquels s'exercent les compétences de la communauté de communes au service des habitants.

La communauté de communes permet de faire exister un véritable bassin de vie au sein duquel le bien vivre des habitants constitue la préoccupation première des élus et des services communautaires.

Marie-Christine PAVIET



■ ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC)



L'«**accident vasculaire cérébral (AVC)**», dit aussi «**attaque cérébrale**», est dû à une **interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau** (obstruction ou rupture d'une artère cérébrale). Les cellules du cerveau ne recevant plus l'oxygène et les nutriments dont elles ont besoin pour fonctionner normalement. Certaines sont endommagées, d'autres meurent.

Les AVC sont une des premières causes de mortalité et de handicap à la fois chez les hommes et les femmes. On dénombre chaque année 150 000 nouveaux cas d'AVC en France et près de 10 000 en Rhône-Alpes.

La prise en charge de l'AVC nécessite une intervention urgente pour laquelle le délai est un enjeu essentiel : il doit être le plus

court possible pour assurer le diagnostic initial et réaliser les gestes d'urgence qui s'imposent. Il permet de réduire de près de 30 % le risque de séquelles.

Il est donc indispensable d'apprendre à reconnaître les signes d'alerte d'un AVC et appeler immédiatement le 15.

Comment reconnaître les signes ?

Sachez reconnaître les premiers signes de l'attaque :

- **Incapacité soudaine à parler ou à trouver ses mots.**
- **Difficulté ou impossibilité brutale de bouger un bras, une jambe ou tout un côté du corps.**
- **Gêne brutale de la vision.**

L'arrivée d'un de ces symptômes est généralement très brutale.

Agir Vite C'est important : Appeler le 15.

Même si les symptômes disparaissent, appelez immédiatement le 15 pour engager une prise en charge en urgence. Le centre 15, en liaison permanente avec le secteur d'urgence spécialisé dans la prise en charge de ces maladies, décidera de la meilleure orientation.

En quelques chiffres :

150 000 nouveaux cas d'AVC chaque année

3^{ème} cause de mortalité en France

1 personne sur 6 dans le monde sera touchée par un AVC

Pour en savoir + : www.sante.gouv.fr/l-accident-vasculaire-cerebral-avc.html

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL

EN CAS D'APPARITION **BRUTALE** DE L'UN DE CES TROIS SIGNES :



..... une déformation de la bouche



..... une faiblesse d'un côté du corps, bras ou jambe



..... des troubles de la parole

APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE SAMU ☎ 15

AVC AGIR VITE C'EST IMPORTANT



■ LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour

**Faites
vérifier et
entretenir :**
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver

**Utilisez
dehors :**
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes

**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson


MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ

www.prevention-maison.fr


www.inpes.sante.fr
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

■ LES ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons que **le ramassage se fait tous les 1^{ers} mardis de chaque mois**, que vous pouvez également contacter la mairie au Tél. : 04 79 59 61 50 pour des enlèvements ponctuels.

Merci d'avance de votre participation au bon fonctionnement du tri des déchets et du ramassage des encombrants.



■ AU CŒUR DE L'HABITAT

→ Les interlocuteurs

A travers l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), la CCCM a décidé de mettre en place sur son territoire des aides financières publiques et un accompagnement pour vos projets de travaux.



→ Communauté de communes Cœur de Maurienne
04 79 83 07 20

Equipe d'animation de l'OPAH mise gratuitement à votre disposition :



→ HABITAT & DEVELOPPEMENT Isère Savoie
0800 200 443 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Permanence tous les mardis de 14h à 17h *sauf le 5^{ème} en cas de mois à 5 semaines*
au Centre d'Affaires et de Ressources - Entrée B
Avenue d'Italie à St Jean de Maurienne

Renseignez-vous auprès d'HABITAT & DEVELOPPEMENT
AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX

→ Les communes concernées

Le Châtel
Hermillon
Villargondran

Montvernier
St-Jean-de-Maurienne
St-Julien-Montdenis

Montricher-Albanne
Pontamafrey-Montpascal

→ Les partenaires de l'OPAH



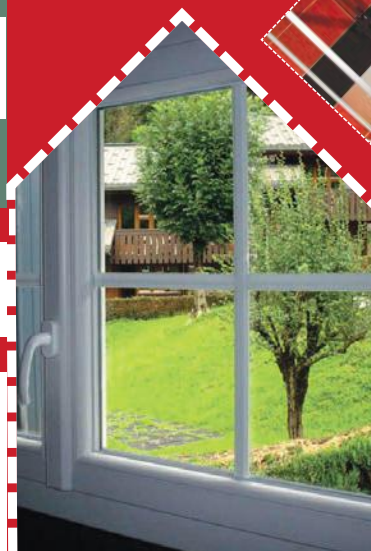
AU CŒUR DE L'HABITAT

Pour vos travaux :

- aides financières
- conseils techniques
- assistance administrative

0800 200 443

Appel gratuit depuis un poste fixe



Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat 2013-2016

Communauté
de communes
Cœur de
Maurienne

→ Economie d'énergie

Réduisez vos consommations d'énergie en faisant des travaux dans votre logement ou votre copropriété : changement d'une chaudière vétuste, choix d'une nouvelle énergie, remplacement des menuiseries avec pose de double vitrage performant, isolation extérieure des murs, isolation des combles ou de la toiture, ... travaux privatifs ou sur des parties communes, vous gagnerez en dépenses d'énergie et en confort de vie.

→ Adaptation - Maintien à domicile

Vous perdez en autonomie ou vous êtes reconnu personne handicapée, vous souhaitez rester à domicile le plus longtemps possible ? Vous devez donc adapter votre logement en aménageant une rampe d'accès extérieure, en installant un monte-escalier, en remplaçant votre baignoire par une douche extra-plate avec siège et barres de maintien, en posant des volets roulants électriques, en transformant l'espace habitable pour vivre de plain-pied ...

→ Habitat dégradé

Votre logement est en mauvais état : l'électricité est dangereuse, la toiture est très abîmée, les sanitaires sont inexistantes, les planchers sont en très mauvais état, les fenêtres laissent passer le froid, des traces d'humidité apparaissent, ... Mais, le coût des travaux est si important que vous ne savez pas comment vous pourriez les engager. C'est le moment de réfléchir ensemble aux problèmes auxquels vous êtes confrontés.

→ Accessibilité des copropriétés

Dans certaines copropriétés, l'accès au bâtiment n'est pas aisé : présence d'escaliers extérieurs ou de marches à l'intérieur du hall, portes lourdes à manœuvrer, ... Les possibles travaux d'accessibilité doivent être réfléchis à l'échelle de l'ensemble des copropriétaires. C'est une thématique spécifique à l'OPAH "Au Cœur de l'habitat".

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mise en place sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Maurienne permet aux propriétaires l'accès à des financements spécifiques de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Conseil Général de la Savoie et de la Communauté de communes. Ces aides peuvent se cumuler sous certaines conditions.

Êtes-vous concernés par le dispositif d'aides financières (subventions) ?

Qui peut bénéficier des aides ?

Les propriétaires occupants et locataires du parc privé ainsi que les bailleurs (propriétaires de logements loués ou destinés à la location)

Sous quelles conditions ?

Conditions communes aux propriétaires occupants, locataires du parc privé, et propriétaires bailleurs :

- logement achevé depuis plus de 15 ans (sauf dérogation)
- travaux non commencés avant le dépôt du dossier
- projet de travaux entrant dans une thématique de l'OPAH
- logement destiné à de la résidence principale
- travaux à réaliser par des professionnels du bâtiment (fournitures et pose comprises)

Conditions particulières aux propriétaires occupants et locataires du parc privé :

- revenus inférieurs à un plafond de ressources
- engagement d'occuper le logement pendant 6 ans après les travaux à titre de résidence principale

Conditions particulières aux propriétaires bailleurs :

- Engagement de :
 - louer le logement pendant 9 ans après les travaux à titre de résidence principale.
 - signer une convention avec l'ANAH après travaux (respect d'un plafond de loyer et conditions de ressources pour les locataires)
- Le logement devra être classé au minimum en étiquette énergétique D après travaux.

1^{er} contact avec
H&D Isère Savoie
0800 200 443

Vérification de
l'éligibilité du demandeur
et du projet

Visite du
logement

Constitution et dépôt
du dossier auprès des
financeurs par
H&D Isère Savoie

Accord des
financeurs pour
débuter les travaux

Réalisation des travaux
et versement des
subventions

Horaires d'ouverture de la mairie

Attention ! Nouveaux horaires à la mairie

Les bureaux sont désormais ouverts :

lundi et jeudi de 13 h 30 à 17h / mercredi de 8 h 45 à 11 h 15

Téléphone : 04 79 59 61 50 / Site municipal : mairie-montricher-albanne.com

Le mot de la Commission Communication

Nous sommes heureux d'enrichir votre début d'année avec un peu de lecture sur les événements et la vie de notre commune qui se sont déroulés en 2015, par les récits des activités de nos Associations, nos festivités ainsi que celles du Comité des Fêtes, nos spectacles et nos informations.

Encore un grand merci pour votre participation qui nous permet d'agréments ce bulletin annuel important et attendu, par vos écrits et vos photos.

Toute l'équipe de la Commission Communication et du Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour 2016.

SORTIE LA GRANDE CHARTREUSE 1978



1. BOIS Séraphin – 2. LAURENT Roger – 3. EDMOND Guy – 4. ROSTAING Justin – 5. VERNEY Fernand –
6. VERNEY Jocelyne – 7. PASQUIER Francis – 8. VABOIS Rita – 9. VOUTIER Marie – 10. BOIS Eugénie –
11. LAURENT Lucien – 12. VOUTIER Emile – 13. VOUTIER Marcel – 14. VERNEY Valentine –
15. PASQUIER Henriette – 16. PASQUIER Léonie – 17. MARTOIA Nathalie – 18. DESGORGES Guillaume –
19. PASQUIER Sylvie – 20. ????? – 21. CARRAZ Eugénie – 22. ????? – 23. CARRAZ Louise –
24. EDMOND Hélène – 25. VERNEY Caroline – 26. BORREL Antoine – 27. GONNET Fernande –
28. GRANGE Alexis – 29. VERNEY Louis – 30. PASQUIER Samuel – 31. DUFRENNE Louis – 32. VABOIS Olga –
33. LAURENT Yvette – 34. PASQUIER Madeleine – 35. ????? – 36. CARRAZ Alfred – 37. DUCRUET Jo